



**SUR LE PRIX
ET LA QUALITÉ
DES SERVICES PUBLICS
D'EAU POTABLE
ET D'ASSAINISSEMENT**

2017



**Ce rapport est établi pour l'exercice 2017,
en application des articles L.2224-5 et D.2224-1
à D.2224-5 du code général des collectivités
territoriales.**

**Il inclut les caractéristiques techniques,
indicateurs de performance et détails prévus aux
annexes V et VI du code général des collectivités
territoriales. La publication de ces données
normalisées vise à permettre des comparaisons
entre collectivités.**

**Ces données seront par ailleurs accessibles
sur le site Internet de l'Observatoire national
des services publics d'eau et d'assainissement
à l'adresse suivante : www.services.eaufrance.fr**

© Bruno Lévy



Célia Blauiel,
adjointe à la Maire
de Paris, chargée
de l'environnement,
du développement
durable, du plan climat
énergie territorial, de
l'eau et de la politique
des canaux.

© DR



Mao Peninou,
adjoint à la Maire
de Paris, chargé
de la propreté, de
l'assainissement
et de l'organisation
et du fonctionnement
du Conseil de Paris.

ÉDITORIAL

Nous avons le plaisir de vous présenter le rapport public sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement 2017.

L'été 2017 a vu la réouverture à Paris d'une baignade en milieu naturel dans le bassin de la Villette. Cette baignade populaire et gratuite a permis à plus de 55 000 personnes de profiter de plusieurs bassins spécialement aménagés et surveillés par les maîtres-nageurs de la Ville de Paris. La surveillance de la qualité de l'eau a de son côté été menée conjointement par les services de la Ville de Paris et par l'Agence Régionale de Santé, qui a conclu à un classement de qualité excellente pour toute la saison de baignade. Cette réussite nous encourage à intensifier nos actions en faveur du retour de la baignade en Seine. Avec un objectif de calendrier très précis, puisque depuis le 13 septembre 2017 Paris est officiellement l'organisatrice des jeux olympiques et paralympiques de 2024 qui comprennent des épreuves de natation en eaux libres dans la Seine.

Dans la continuité de ses engagements pour la préservation de l'environnement, la Ville de Paris a lancé dès 2016 avec l'Etat et l'ensemble des collectivités concernées un plan d'actions de reconquête de la qualité de la Seine et de la Marne. C'est une démarche collective, à l'échelle de la métropole, en faveur d'un milieu naturel plus équilibré, mieux protégé et en accord avec les exigences européennes. Dans ce cadre, la Ville a notamment renforcé son programme de connaissance de la qualité de la Seine, poursuivi sa réflexion sur la gestion adaptative de son réseau d'assainissement en temps de pluie, et ses études pour la réalisation d'un bassin de stockage en rive gauche pour réduire les déversements en cas d'événement pluvieux, tout en poursuivant la modernisation de son assainissement avec le lancement du relevé 3D des réseaux fin 2017, et de nouveaux travaux pour réduire l'ensablement des collecteurs.

2017 a connu des épisodes orageux particulièrement intenses les 9 et 10 juillet, avec une moyenne de 66,8 mm sur Paris. L'importance de ces épisodes, leur multiplication et leur impact sur le réseau d'assainissement constituent un défi pour la Ville et marquent la nécessité de l'adapter à de nouvelles réalités climatiques. C'est dans cet objectif que le Service Technique de l'Eau et de l'Assainissement de la Direction de la Propreté et de l'Eau a poursuivi ses études pour la mise en place d'un zonage pluvial qui permettra de traiter l'eau de pluie au plus près de là où elle tombe.

Au-delà des missions de l'alimentation en eau potable et de la collecte des eaux usées, il s'agit de contribuer à la construction d'une ville parée face à des enjeux globaux. La poursuite de la modernisation des réseaux, l'installation de la centrale photovoltaïque sur l'usine de Haÿ-les-Roses ou encore la modélisation des infiltrations et propagation des crues par les réseaux illustrent le rôle crucial des services d'eau et d'assainissement dans cette démarche.

Ainsi, huit ans après sa création, Eau de Paris a reçu une récompense prestigieuse : le Prix des Nations Unies pour les services publics. Cette reconnaissance internationale valorise les efforts réalisés dans le cadre des objectifs du développement durable, du professionnalisme et de la visibilité du service public comme éléments constitutifs des sociétés démocratiques.

Au travers de cette nouvelle édition, vous constaterez une fois encore la diversité et la richesse des missions exercées et le haut niveau d'exigence recherché, qui témoignent de notre attachement à vous garantir, dans un souci de totale transparence, un service de qualité et une gestion durable de la ressource au meilleur prix.

SOMMAIRE

PARTIE 1

DONNÉES ESSENTIELLES 8

LES CHIFFRES CLÉS 2017	10
LES SERVICES PUBLICS DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT À PARIS	14
LES ACTUALITÉS 2017	20
LE PRIX DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT	29

PARTIE 2

MISSIONS ET ACTIVITÉS DES SERVICES 32

APPROVISIONNER LA CAPITALE EN EAU	34
La consommation d'eau s'est stabilisée	34
D'où vient l'eau de Paris ?	34
La sécurité de l'approvisionnement	35
Schéma d'alimentation en eau potable de Paris	36
Le réseau de distribution*	39
Paris maintient un très bon niveau de rendement	40
Une responsabilité : garantir la qualité de l'eau potable	41
Un patrimoine entretenu et préservé	44
Un service toujours plus performant	48

COLLECTER LES EAUX, VALORISER LES OUVRAGES ET LES EFFLUENTS, DIVERSIFIER LES USAGES DU RÉSEAU*	50
Un patrimoine entretenu et modernisé	51
Le service rendu aux usagers	52
Un nouveau potentiel à exploiter	53
Un impératif : la protection du milieu naturel	54

SOLIDARITÉS	60
--------------------------	-----------

PARTIE 3

DONNÉES FINANCIÈRES ET INDICATEURS DE PERFORMANCE 68

Budget annexe de l'eau (Ville de Paris)	70
Budget d'Eau de Paris	72
Budget annexe de l'assainissement (Ville de Paris)	79
Indicateurs	84

ANNEXES

Glossaire (chaque terme suivi d'un* est défini dans le glossaire)	88
Table des sigles	92

PARTIE 1

ENTIELLES

LES CHIFFRES CLÉS 2017

l'eau

production

197

millions de m³
d'eau en 2017

produits grâce à :

102

points de captage
d'eau souterraine

4

usines de traitement
des eaux souterraines
situées à :
Longueville (77),
Sorques (77),
Saint-Cloud (92) et
L'Hay-les-Roses (94)

2

usines de traitement
des eaux de rivière,
Orly pour l'eau de
la Seine, Joinville
pour l'eau de
la Marne

transport

transportés par :

3

aqueducs principaux :
l'Avre à l'ouest, la Vanne
et le Loing au sud,
d'un linéaire total
de 470 km

distribution

distribués par :

2 052

km de réseau d'eau
potable dont 59 km
en dehors de Paris¹

5

réservoirs principaux,
d'une capacité
de stockage
de 1,1 million de m³

3

châteaux d'eau
permettant d'alimenter
les quartiers hauts
de Paris

1

« périphérique de
l'eau », liaison entre
les réservoirs de
Ménilmontant et
des Lilas au nord,
et entre les réservoirs
de Montsouris et celui
de Saint-Cloud au sud

Plus de

1 200

points d'eau potable
accessibles sur l'espace
public, dont 9 fontaines
pétillantes

2 228 409

habitants desservis² ;
3 millions d'usagers
quotidiens en incluant
les divers acteurs
économiques, sans
compter les touristes

3,4915 €/m³

c'est le prix des services
d'eau et assainissement ;
3,6745 €/m³ en prenant
la référence nationale de
consommation d'un ménage
(120 m³) équipé
d'un compteur de 15 mm¹

166,2

millions de m³
d'eau facturés
aux abonnés

311,12

millions d'€, c'est le
budget de l'eau en 2017
en exploitation (dont
1,97 millions d'€ au
budget annexe de l'eau
de la Ville de Paris) et
84,54 millions d'€ en

921

personnes travaillent
pour le service public
de l'eau (Eau de Paris et
Ville de Paris - Section
politique des eaux)

94 337

abonnés *

² Références INSEE, population légale 2015, en vigueur le 1^{er} janvier 2018.

l'assainissement

333,1

millions de m³ en 2017,
incluant les eaux pluviales
et l'eau non potable*

collecte et transport

collectés et transportés par :

2 648

km d'égouts et de
galeries annexes

90

collecteurs *

9

usines de pompage
assurant le relèvement
des eaux usées *
et la protection
contre les crues :
Watt, Tolbiac Masséna,
Austerlitz (13^e arr.),
Chamonard,
Mazas (12^e arr.),
Auteuil (16^e arr.)
ou uniquement
la protection contre
les crues :
Montebello,
Cité (4^e arr.),
Alma (7^e arr.)

7

siphons

2

émissaires * dont 1
en ceinture de Paris
géré par le SIAAP

492

agents travaillent à la Section de l'assainissement de Paris et services supports

87,186

millions d'€, c'est le budget de l'assainissement 2017 (hors reprise du déficit) en exploitation et 43,835 millions d'€ en investissement

traitement

puis traités dans :

6

usines d'épuration :
Marne aval,
Seine amont,
Seine aval,
Seine centre,
Seine Grésillons,
Seine Morée

le réseau fait également office de galerie technique* abritant entre autres :

13 770

km de câbles de fibres optiques très haut débit, dont :

356

km déployés en 2017, permettant aux Parisien-ne-s d'être raccordé-e-s au haut débit

LES SERVICES PUBLICS DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT À PARIS

Différents acteurs interviennent pour délivrer un service de grande qualité aux Parisien-ne-s. La Ville de Paris est en charge de l'organisation du service et de son contrôle. La gestion du service de l'eau potable est confiée à la régie* publique municipale Eau de Paris (EDP). Le service de l'assainissement est assuré en régie directe par la Section de l'assainissement de Paris (SAP) pour la collecte des eaux usées. Le Syndicat interdépartemental pour l'assainissement de l'agglomération parisienne (SIAAP) exerce la compétence de transport et d'épuration des eaux usées parisiennes.

LA VILLE DE PARIS : AUTORITÉ ORGANISATRICE

En tant qu'autorité organisatrice* des services publics d'eau et d'assainissement, la Ville de Paris est responsable de leur qualité et de leur performance. Elle définit la politique des eaux, qui est ensuite mise en œuvre par les opérateurs* publics.

La Direction de la Propreté et de l'Eau (DPE) de la Ville de Paris et son Service Technique de l'Eau et de l'Assainissement (STEA), ainsi que la Direction des Finances et des Achats, veillent à la mise en œuvre du service de l'eau par l'opérateur public Eau de Paris. Le STEA est par ailleurs chargé de la protection du milieu naturel et du suivi des enjeux de l'eau à l'échelle du territoire parisien

et, plus largement - en concertation avec les autres collectivités et services de l'État - à l'échelle de la métropole et du bassin de la Seine. Son organisation a été modifiée en 2012 par la création de la Section de la Politique des Eaux (SPE), chargée entre autres du suivi de la mise en œuvre du contrat d'objectifs entre la Ville de Paris et sa régie, Eau de Paris.

Au 31 décembre 2017, le STEA comptait 492 agents dont 79 femmes soit 16 % de l'effectif. La SPE est constituée de 10 agents, ingénieurs, techniciens et administratifs. La SAP regroupe 436 agents, ingénieurs, administratifs, techniciens ou ouvriers, parmi lesquels 270 égoutiers, dont 9 femmes égoutières, qui assurent l'exploitation du réseau souterrain des égouts parisiens.

Plus d'informations sur les compétences et les missions de la Ville de Paris sont disponibles sur www.paris.fr.

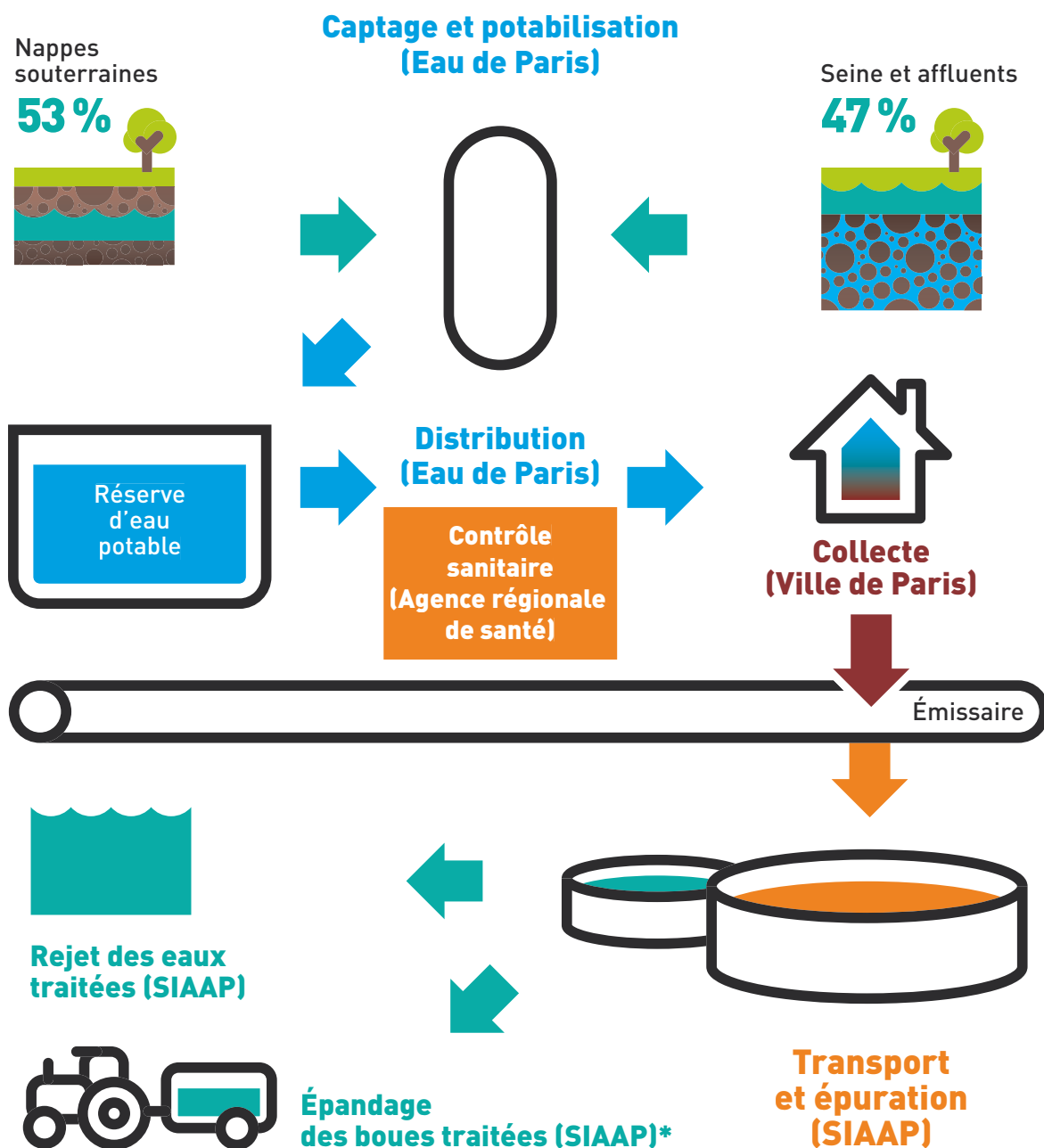
LE CONTRAT D'OBJECTIFS

Approuvé en février 2015 par le Conseil de Paris, le nouveau Contrat d'Objectifs entre la Ville et Eau de Paris définit les rôles de chacune des deux parties et précise les indicateurs et tableaux de bord permettant d'évaluer la qualité du service rendu à l'utilisateur. Il a fait l'objet d'une légère actualisation courant 2017, approuvée par le Conseil de Paris en février 2018. Cette actualisation porte essentiellement sur l'élargissement du périmètre des missions confiées à la Régie et le suivi de ces nouvelles activités. En effet, par convention signée le 8 mars 2017, la Ville de Paris avait défini les prestations confiées à Eau de Paris, relatives à la mise en service,

à l'entretien et à la vérification des points d'eau relevant du service public de défense extérieure contre l'incendie sur le territoire parisien, service communal créé par la loi n° 2011-525 du 17 mai 2011 ainsi que son décret d'application du 27 février 2015. Par

ailleurs, dans le but de disposer d'une gestion harmonisée des fontaines d'eau potable et de positionner l'entreprise publique comme opérateur unique de l'eau sur l'espace public, la Ville a également souhaité élargir le périmètre de la maintenance, réalisée par la Régie,

des fontaines à boire présentes sur le domaine viaire, à celle des fontaines présentes également dans les parcs, jardins, espaces verts et cimetières parisiens.



* 56 % des boues traitées en valorisation agricole directe

EAU DE PARIS : RÉGIE MUNICIPALE EN CHARGE DU SERVICE DE L'EAU

Depuis le 1^{er} janvier 2010, Eau de Paris gère toutes les missions du service de l'eau à Paris : protection des captages, production, transport, distribution, surveillance de la qualité de l'eau et relation avec les usagers et les abonnés. La Ville de Paris a ainsi repris la maîtrise publique intégrale du service de l'eau afin d'en assurer une gestion rigoureuse, transparente et efficace au service des Parisien-ne-s. Eau de Paris est un Établissement Public Industriel et Commercial (EPIC) disposant de la personnalité morale et de l'autonomie financière.

LES STATUTS

Le Conseil d'administration d'Eau de Paris, dont la composition est inscrite dans les statuts adoptés en Conseil de Paris par délibération des 24 et 25 novembre 2008, modifiés par délibération des 19 et 20 mars 2012, compte dix-huit membres ayant voix délibérative :

- treize conseillers de Paris ;
- deux représentants du personnel ;
- deux représentants d'associations, en l'occurrence UFC Que Choisir et France Nature Environnement ;
- un membre de l'Observatoire parisien de l'eau.

Et deux membres (personnalités qualifiées) ayant voix consultative :

- une scientifique ;
- une spécialiste des questions de démocratie locale.

LES EFFECTIFS

Au 31 décembre 2017, Eau de Paris comptait 913 salariés. L'activité recouvre des métiers très spécialisés, avec une forte proportion de techniciens et un encadrement intermédiaire important. En 2016, la part des cadres atteint 28,5 % de l'effectif, celle des agents de maîtrise 53 % et la proportion des ouvriers / employés représente 18,5 %.

Conformément au contrat d'objectifs, la régie inscrit sa gestion des équipes dans une démarche socialement avancée, avec deux axes plus spécifiques : la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes, et l'ouverture de l'entreprise aux personnes en situation de handicap. En 2017, la part des femmes s'est stabilisée dans l'entreprise, elles représentent 31,2 % de l'effectif, avec un taux plus fort parmi les cadres (38,2 %). À noter que le conseil d'administration, présidé par Célia Blauel, est composé de huit femmes et douze hommes. Le taux de travailleurs en situation de handicap s'établit en 2017 à 8,10 %, contre 7,71 % en 2016. L'égalité et la promotion de la diversité constituent des enjeux forts du contrat d'objectifs qui lie la régie à la ville, Eau de Paris se devant « d'offrir un modèle d'entreprise socialement avancée », et de poursuivre à ce titre l'action engagée en matière d'égalité professionnelle et de diversité. Eau de Paris veille ainsi, notamment dans le processus d'embauche, à l'équilibre des recrutements entre hommes et femmes pour tous les métiers. Les managers sont systématiquement sensibilisés à la diversité et à l'égalité entre les hommes et les femmes. Eau de Paris est également une des premières structures en France à avoir reçu le « label égalité » au titre de son engagement en faveur de l'égalité femmes-hommes ainsi que le « label diversité ».

Plus d'informations relatives à Eau de Paris sont disponibles dans son rapport d'activités disponible sur www.eaudeparis.fr.

L'OBSERVATOIRE PARISIEN DE L'EAU

L'Observatoire parisien de l'eau a été créé sous la forme d'une commission extra-municipale pouvant débattre de sujets relatifs à l'eau et à l'assainissement, par arrêté du Maire de Paris en date du 19 juin 2006, suite à un vœu du Conseil de Paris. Cette instance est un lieu d'échange et de réflexion à caractère consultatif. Elle assiste l'exécutif parisien dans sa réflexion concernant les thèmes de l'eau et de l'assainissement à Paris et rend des avis permettant d'éclairer l'action de l'exécutif dans ce domaine, en vue notamment de répondre aux attentes des usagers. L'Observatoire est informé de toutes les délibérations importantes concernant la gestion de l'eau, sur lesquelles il émet un avis avant leur passage devant l'assemblée délibérante (Conseil de Paris). Ainsi, les rapports annuels, que ce soit le rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement ou le bilan d'exécution du contrat d'objectifs d'Eau de Paris, lui sont-ils présentés.

Son statut a été modifié par l'arrêté du 22 mars 2013, qui prévoit que l'Observatoire est désormais présidé par une personnalité extérieure à la Ville de Paris. Le 09 mai 2016, lors d'une réunion extraordinaire du bureau, Gracelia Schneier-Madanes, directrice de recherche émérite au CNRS, a été élue pour succéder à Henri Coing à la présidence de l'Observatoire. L'arrêté précise que l'Observatoire est composé de quatre collèges d'experts.

Il s'agit là d'une liste de membres à minima qui n'exclut aucune autre candidature. Ainsi, au-delà des acteurs institutionnels et professionnels, des personnes peuvent être membres à titre individuel, et toutes les associations sont les bienvenues.

Toutes les activités et réunions de l'Observatoire sont publiques et permettent à tout un chacun de s'informer et de s'exprimer sur les enjeux de l'eau et de l'assainissement. La périodicité des réunions est définie par le bureau lors de l'élaboration du programme d'activités. Les convocations sont adressées à l'ensemble des participants par messagerie électronique. L'annonce des réunions se fait aussi sur différents sites Internet et réseaux sociaux afin d'en favoriser la plus large diffusion. Chaque réunion donne lieu à un compte rendu adressé à l'ensemble des participants et des membres de l'Observatoire. Il est en outre consultable sur le site Internet de l'Observatoire : www.observatoireparisiendeleau.fr.

En 2017, l'Observatoire a rendu un avis sur le Zonage Pluvial, cet avis sera annexé au projet de délibération qui sera voté en Conseil de Paris l'année suivante.

LE SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT : LA SECTION DE L'ASSAINISSEMENT DE PARIS (SAP) ET LE SYNDICAT INTER- DÉPARTEMENTAL POUR L'ASSAINISSEMENT DE L'AGGLOMÉRATION PARISIENNE (SIAAP) ONT DES MISSIONS COMPLÉMENTAIRES

Au sein du STEA, la **SAP** assure en régie directe la collecte des **eaux usées*** domestiques et non domestiques, des eaux pluviales et leur transport jusqu'au réseau du SIAAP. La SAP a en charge les branchements sur le réseau des égouts de Paris et les relations avec les usagers.

Le SIAAP assure le transport et l'épuration des eaux usées. Établissement public administratif de coopération interdépartementale, il regroupe Paris, les Hauts-de-Seine, la Seine-Saint-Denis et le Val-de-Marne ainsi que 180 communes de grande couronne. Son réseau reçoit les eaux usées collectées sur les territoires des collectivités adhérentes. À l'échelle du territoire métropolitain, le réseau du SIAAP couvre 1 800 km² et traite

chaque jour les eaux usées de près de 9 millions d'habitants, soit environ 2,4 millions de mètres cubes d'eaux usées.

Les eaux collectées à Paris sont traitées par les stations d'épuration : Seine Centre située à Colombes (92), Seine Aval localisée à Achères (78) et Grésillons à Triel-sur-Seine (78), à l'aval d'Achères. Ces usines d'épuration doivent répondre à des normes environnementales strictes, fixées au niveau européen, afin de protéger la Seine, milieu récepteur des eaux usées traitées. Le SIAAP établit un rapport annuel sur la qualité de son service. Plus d'informations relatives au SIAAP sont disponibles sur : www.siaap.fr.

L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ (ARS)

L'Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France a la charge du contrôle sanitaire des eaux distribuées à la population parisienne. À ce titre et en application du code de la santé publique, elle définit les programmes de **prélèvements*** et d'analyses d'eau, en expertise les résultats, inspecte les systèmes de production et de distribution et informe les usagers sur la qualité de l'eau distribuée. Cette information est fournie chaque année aux abonnés, transmise aux mairies d'arrondissement et accessible chaque mois sur le site Internet d'Eau de Paris. Les missions gérées par l'ARS sont développées dans sur le site Internet www.ars.iledefrance.sante.fr/.

L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE (AESN)

L'Agence de l'eau Seine-Normandie est un établissement public du ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer dont la mission est de financer les actions de protection des ressources en eau et de lutte contre les pollutions. À ce titre, l'agence collecte des redevances payées par les usagers de l'eau afin de financer ses actions. Elle distribue des aides sous forme de subventions ou d'avances. Elle permet ainsi, à l'échelle du bassin, une mutualisation et une solidarité entre les différents usagers.

Le comité de bassin* est le lieu d'une concertation sur la politique de l'eau entre les usagers (représentants des agriculteurs, industriels, associations, milieux socio-professionnels et personnes qualifiées), les collectivités territoriales, et l'État.

Il est l'organe délibératif du bassin : sur proposition du Conseil d'administration, le comité de bassin établit le programme d'intervention de l'Agence de l'eau (types de travaux à réaliser ainsi que les modalités d'aides (subvention, avance) relatives à ces travaux). Il fixe également le taux des redevances pour financer le programme d'intervention. Il est aussi chargé de l'élaboration du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SDAGE) et de la consultation du public sur ce document d'orientation. Les actions de l'agence de l'eau sont développées sur son site Internet www.eau-seine-normandie.fr.

L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL DE BASSIN (EPTB) SEINE GRANDS LACS

L'Institution Interdépartementale des Barrages-Réservoirs du Bassin de la Seine (IIBRBS), plus communément appelée Établissement public territorial de bassin (EPTB) Seine Grands Lacs, était un établissement public regroupant Paris, les Hauts-de-Seine, la Seine-Saint-Denis et le Val-de-Marne. Créée en 1969, sa mission était d'exploiter les barrage-réservoirs existants nécessaires à la protection contre les inondations et à la régulation des débits d'étiage des rivières sur le territoire des collectivités issues de l'ancien département de la Seine. L'Institution exploitait quatre ouvrages situés sur l'Yonne et en dérivation de la Seine, de la Marne, de l'Aube, représentant un volume de stockage de 800 millions de mètres cube d'eau. L'intérêt d'un nouvel ouvrage dans la Bassée (77), pour compléter le dispositif existant, a été identifié de longue date et s'est concrétisé à partir de 2001 par la conception opérationnelle d'un projet conforme à la politique nationale relative aux champs d'expansion des crues. La première phase appelée « casier pilote de la Bassée » est un volet majeur du programme d'action et de prévention des inondations (PAPI) de la Seine et de la Marne franciliennes, labellisé en 2013.

L'IIBRBS a été reconnue comme EPTB sur le bassin de la Seine en amont de la confluence avec l'Oise par arrêté du préfet de région du 7 février 2011. Un EPTB joue le rôle d'animateur vis-à-vis des autres collectivités ou groupements, dans

les limites de ses missions et de son périmètre, afin de faciliter la gestion équilibrée de la ressource en eau. Il peut également assurer des missions de maîtrise d'ouvrage à la demande des collectivités. L'EPTB est engagé dans une action de réduction de la vulnérabilité aux inondations et de portage ou d'appui aux schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE). Il anime le PAPI de la Seine et de la Marne franciliennes.

Suite à la loi NOTRe et à la loi MAPTAM, l'IIBRBS s'est vu dans l'obligation de changer de statut pour devenir un syndicat mixte. Ainsi en 2016 a été constituée une mission de préfiguration afin de réfléchir au périmètre et missions de ce syndicat mixte dans le cadre de la compétence Gestion de l'Eau, des Milieux Aquatiques et de la Protection contre les Inondations (GEMAPI). Une première évolution des statuts a ainsi été entérinée au premier trimestre 2017, après approbation par l'EPTB, la Ville de Paris et les trois départements de première couronne, transformant alors l'Institution en Syndicat mixte ouvert « Seine Grands lacs ». Une seconde étape a ensuite été conduite pour accueillir de nouveaux membres : une seconde évolution des statuts a été approuvée en décembre 2017, élargissant alors la gouvernance à la Communauté d'agglomération de Saint-Dizier-Der et Blaise, et de Troyes Champagne Métropole.

Les actions de l'EPTB Seine Grands Lacs sont développées sur son site Internet www.seinegrandslacs.fr/.

LES ACTUALITÉS

2017

PARIS, VILLE DURABLE ET INNOVANTE

LE PROJET DE ZONAGE D'ASSAINISSEMENT ET DE ZONAGE PLUVIAL DE LA VILLE DE PARIS

La démarche engagée par la Ville vers une nouvelle politique de gestion des eaux pluviales à la confluence des politiques de l'eau, de l'urbanisme et de l'environnement, s'est poursuivie en 2017.

Le plan de zonage pluvial proposé vise à faire progressivement reculer le taux d'imperméabilisation des sols parisiens, d'ainsi abaisser les volumes d'eaux pluviales envoyées au réseau d'assainissement et par voie de conséquence diminuer très sensiblement lors des pluies courantes les délestages en Seine, mesure ultime de protection contre les débordements du réseau. Ces objectifs répondent aussi aux enjeux de préservation des milieux naturels, de rafraîchissement de la ville, d'amélioration du cadre de vie et de la qualité sanitaire de la Seine en vue d'un retour de la baignade.

Ce plan, élargi à la zone d'assainissement des eaux usées, qui avait fait l'objet d'un premier avis de l'autorité environnementale en 2013, a reçu le 7 décembre 2016, un avis favorable assorti de recommandations auxquelles la Ville a donné suite dans une version complétée.

L'année 2017 a donc débuté par l'enquête publique qui s'est déroulée du 16 janvier au 17 février et dont le procès-verbal, remis le 2 mars par la commission d'enquête, comportait une trentaine de questions dont la dizaine d'observations déposée à l'occasion de l'enquête. Les remarques portaient essentiellement sur l'articulation du plan de zonage pluvial avec les plans, d'urbanisme, d'assainissement au niveau de la zone SIAAP et de protection contre les inondations, et sur les dispositifs de gestion des eaux pluviales.

Le rapport d'enquête définitif a fait l'objet de deux réserves que le STEA s'est engagé à lever en rédigeant comme demandé, un guide technique concomitamment à l'approbation du zonage par le Conseil de Paris et en corrigeant le règlement de manière à le rendre opposable, en tant que document réglementaire annexé au PLU.

Dès l'été 2017, le STEA a donc entrepris l'élaboration d'un avant-projet de guide technique en y associant les directions de la Ville (DEVE, DVD, DU, DLH), l'APUR, des bailleurs et aménageurs de la Ville. Si une première version a pu être proposée fin décembre, le STEA a prévu de mener le guide à son terme en début d'année 2018 de manière à le présenter au Conseil de Paris auquel l'approbation du plan Paris Pluie était inscrite soit mars 2018.

LE RISQUE DE CRUE

Le risque de crue du fleuve est contenu en période normale. En cas de crue majeure, des actions doivent être immédiatement mises en place et des moyens déployés. À titre préventif, de nombreux ouvrages et équipements doivent être aménagés ou modifiés.

Afin d'améliorer notre connaissance du comportement du réseau en période de crue majeure, le modèle de crue du STEA a été complété en 2017 par :

- une modélisation de l'infiltration d'eaux de nappe dans les galeries d'assainissement ;
- l'intégration du réseau d'assainissement secondaire (conduites linéaires) à l'enveloppe des caves inondées, pour prendre en compte la propagation de la crue via les réseaux ;
- un schéma bidimensionnel (2D) dans le lit majeur pour représenter les écoulements dans la zone de propagation de la crue en surface, sur le territoire parisien mais aussi en amont et en aval pour intégrer notamment les différents niveaux de protection (1910 pour Paris et 1924 pour le Val de Marne et la Seine Saint Denis) ;
- un modèle unidimensionnel pour le lit mineur de la Seine qui représente les écoulements multi-directionnels dans la direction principale du tracé du fleuve ;

Le couplage de ces différents modèles permet de réaliser des simulations hydrodynamiques visualisant (voir figure 1 ci-après) :

- l'intrusion des écoulements de surface dans le réseau ou des débordements du réseau vers la surface ;
- le déversement du fleuve le long des berges

Même si la Seine reste globalement contenue dans son lit, cette modélisation de haut niveau a permis de mettre en évidence que le risque de crue de type 1910 dans Paris n'est pas totalement maîtrisé. Il a ainsi pu être

révélé 2 phénomènes :

- des débordements du fleuve en amont et en aval de Paris, qui se propagent. La figure 2 ci-dessous illustre ce phénomène de propagation via les voies SNCF du 13^e arrondissement et le réseau secondaire ;
- des débordements de réseau en raison de l'envolement des exutoires et des intrusions de Seine dans le réseau. C'est principalement le cas des quartiers bas du 15^e arrondissement sous l'influence du niveau d'eau à l'usine de relevage de Clichy. Ces quartiers subissent

ainsi des intrusions de Seine liées aux débordements en aval du périphérique dont l'exutoire (Liaison Auteuil St Cloud ou LAS) ne suffit pas à évacuer les eaux.

Dans l'objectif d'optimiser encore la configuration du réseau en période de crue majeure, le STEA poursuit ses études afin de compléter son modèle. En lien avec les services de voiries, il s'agira notamment d'intégrer les protections de voirie qui permettent de mieux contenir les débordements de réseaux et la propagation de la crue dans Paris comme à l'amont et l'aval.

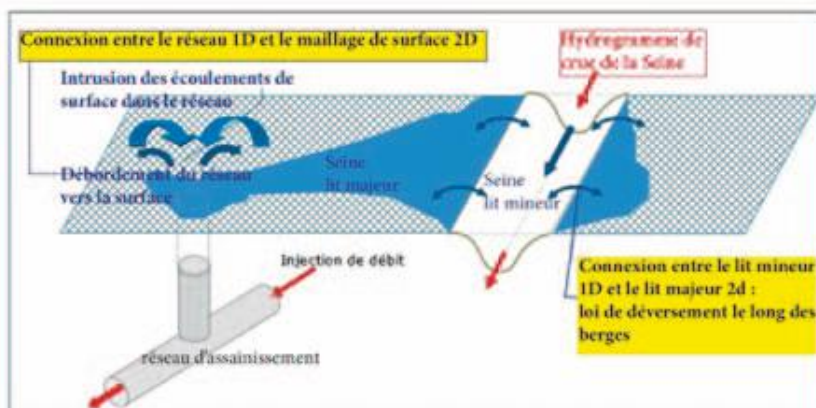


Figure 1 : Schéma récapitulatif des échanges calculés dans le modèle couplé

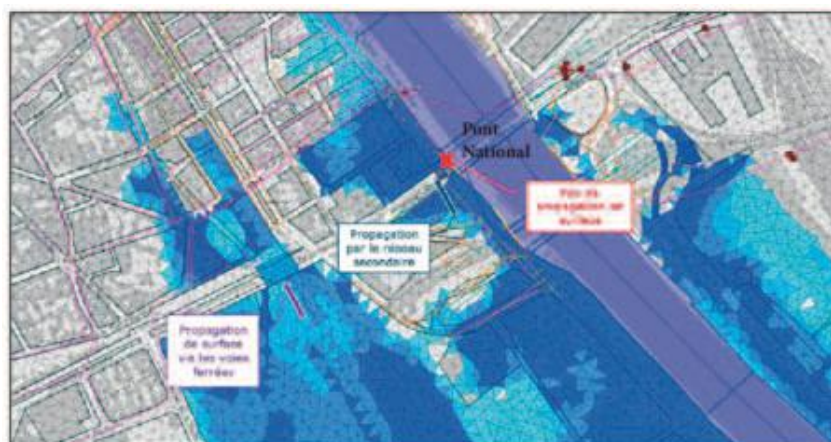


Figure 2 : Localisation des secteurs impactés par les débordements de Seine en lit majeur en amont de Paris

LES ACTUALITÉS DE LA SECTION DE L'ASSAINISSEMENT DE PARIS

ÉPISODES ORAGEUX DES 09 ET 10 JUILLET :

Les 9 et 10 juillet 2017 ont été marqués par des épisodes orageux particulièrement violents et soudains sur la capitale. La répartition de ces pluies était assez hétérogène avec des maxima observés sur une diagonale comprise entre la Porte de Versailles et la porte de Pantin et de manière assez localisée, sur le 13^e arrondissement et l'Est parisien. Le rejet global des 2 pluies a représenté 66,8 mm en moyenne sur Paris avec des cumuls compris entre 21 mm dans le bois de Boulogne et 109,8 mm dans le 13^e arrondissement.

Les volumes d'effluents déversés dans la Seine ont été assez importants. Ils ont été évalués à 1 357 000 m³ (800 000 m³ environ rejetés au total en 2015 et 1 600 000 m³ en 2016).

La permanence des égouts a été particulièrement sollicitée lors de l'évènement, 53 interventions ont été réalisées.

CONTRAT DE BASSIN SEINE CENTRALE URBAINE

La signature du contrat de bassin Plaine et Coteaux de la Seine Centrale Urbaine en 2014 a engagé quarante-trois signataires jusqu'au 31 décembre 2018 autour du projet de préservation de la ressource en eau et des milieux aquatiques et naturels du territoire de ce bassin versant, auquel est inclus une grande partie de Paris.

Pour sa part, la Ville de Paris s'est inscrite sur 13 actions intéressant les milieux aquatiques et la continuité écologique, la qualité des eaux, la gestion des eaux pluviales et la sensibilisation des usagers de l'eau. En 2017, 6 projets ont été poursuivis. Par ailleurs, la Ville de Paris s'est associée à la réflexion émergente sur la forme et les thématiques du prochain contrat de bassin.

CONTRAT TRAME VERTE ET BLEUE « MARNE CONFLUENCE »

La réflexion collective menée en 2017 a permis la rédaction d'un contrat Trame Verte et Bleue « Marne confluence », sur le bassin versant du même nom (auquel la Ville de Paris est incluse pour une partie du 12^e arrondissement dont le bois de Vincennes) qui engagera 14 maîtres d'ouvrage sur la période 2018-2023. Le contrat a pour vocation d'accompagner la mise en œuvre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux Marne confluence approuvé le 8 novembre 2017, en planifiant et en accompagnant des actions relatives à la qualité de l'eau, des milieux et à la gestion de l'eau en ville.

La Ville de Paris a proposé dans ce contrat de bassin l'inscription de 5 opérations de réaménagement de sites avec déconnection des voiries du réseau d'assainissement, 1 étude hydraulique sur les lacs et rivières, 1 création de rivière, et la poursuite de ses opérations de création de milieux humides.

BAIGNADE VILLETTE

À l'été 2017 a été ouverte pour la première fois à Paris une baignade en milieu naturel, dans le bassin de la Villette (19e). Du 17 juillet au 10 septembre, plus de 55 000 baigneurs ont pu profiter gratuitement des 3 bassins de taille et de profondeurs différentes. Cette ouverture marquait l'aboutissement de plusieurs années de travail menées avec et auprès des citoyens, des autorités sanitaires, des services en charge (DJS, DPE et DVD) et avec l'appui important de plusieurs organisateurs d'épreuves de natation en eau libre pour la popularisation du retour de la baignade en milieu naturel dans Paris.

La qualité de l'eau de la baignade était contrôlée plusieurs fois par jour par une station d'analyse, dont les résultats permettaient de décider de l'ouverture de la baignade ou de la fermeture s'il était noté un épisode de pollution. Pour cette première année, la baignade Villette a été fermée deux fois pour cause d'analyses non conformes suite à de forts orages. Ce contrôle expérimental était doublé par des analyses quotidiennes effectuées par le laboratoire d'Eau de Paris permettant de vérifier la fiabilité des analyses.

En parallèle de la vigilance exercée par la Ville de Paris, l'Agence Régionale de Santé mesurait réglementairement une fois par semaine la qualité de l'eau de la **baignade pendant les heures d'ouverture. Ces analyses lui ont permis à la fin de la saison de baignade d'évaluer la qualité de l'eau** de baignade : celle-ci a été classée en qualité excellente.

PLAN D'AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DE LA SEINE ET DE LA MARNE (PAQESM)

En perspective des Jeux Olympiques et Paralympiques (JOP) de 2024 et au-delà de l'aménagement de zones de baignade pérennes en Seine et en Marne, le comité Seine, copiloté par la Maire de Paris et le Préfet de Région, a lancé en avril 2017 son plan d'actions pour la reconquête de la qualité de l'eau de la Seine et de la Marne, mobilisant tous les acteurs métropolitains concernés dans le but d'obtenir un bon état sanitaire de la Marne en 2022 et de la Seine en 2024.

Le PAQESM définit un plan-socle d'actions dites « sans regret » que les maîtres d'ouvrage s'engagent à mettre en œuvre. Ce plan comprend des actions-clefs comme la désinfection des rejets des stations d'épuration du SIAAP, la suppression des mauvais branchements sur les réseaux séparatifs et des rejets des bateaux, et les démarches de gestion à la source des eaux pluviales. Pour sa part, la Ville de Paris a poursuivi en 2017 sa réflexion sur la gestion adaptative des ouvrages (GAO) de son réseau d'assainissement par temps de pluie, sur l'opportunité et le dimensionnement d'un ouvrage de stockage reprenant les rejets du déversoir d'orage Buffon en rive gauche de Seine et d'une partie des apports du bassin versant Mazas en rive droite de Seine, la réalisation de travaux de reconfiguration de déversoirs d'orage, et la promotion de la gestion des eaux pluviales à la source par anticipation du zonage pluvial (entré en vigueur début 2018).

Afin de compléter et d'ajuster ce plan d'actions, les différents acteurs poursuivent en parallèle la réalisation d'études et l'acquisition de

connaissances sur la qualité de la Seine et de la Marne. La Ville de Paris a ainsi poursuivi en 2017 ses campagnes de mesures en Seine, et expérimenté deux préleveurs-analyseurs automatiques en vue d'évaluer l'impact d'évènements pluvieux exceptionnels sur la qualité de l'eau de la Seine sur deux sites de baignade potentiels (Iéna et Port de l'Hôtel de Ville). Elle a aussi financé la réalisation d'une campagne inédite de mesures sur un linéaire de 70 kilomètres environ en Seine et en Marne, visant à identifier les variations longitudinales de la qualité par temps sec et donc la contribution des différents rejets.

Par ailleurs, une étude confiée à l'APUR a permis d'identifier neuf sites parisiens qui pourraient se prêter à la baignade. Parmi eux, le site Trocadéro-Champ de Mars a d'ores et déjà été retenu pour les épreuves nautiques des JOP et au-delà pour l'aménagement d'une baignade pérenne.

LA 3D DANS LES EGOUTS : ATTRIBUTION DU MARCHÉ

Le recours à la cartographie 3D du réseau d'assainissement représente une solution innovante évitant d'augmenter le périmètre des activités pénibles et à risques pour les agents. Cette cartographie doit pouvoir

restituer une vision suffisamment réaliste des égouts pour se substituer à une visite préalable sur site.

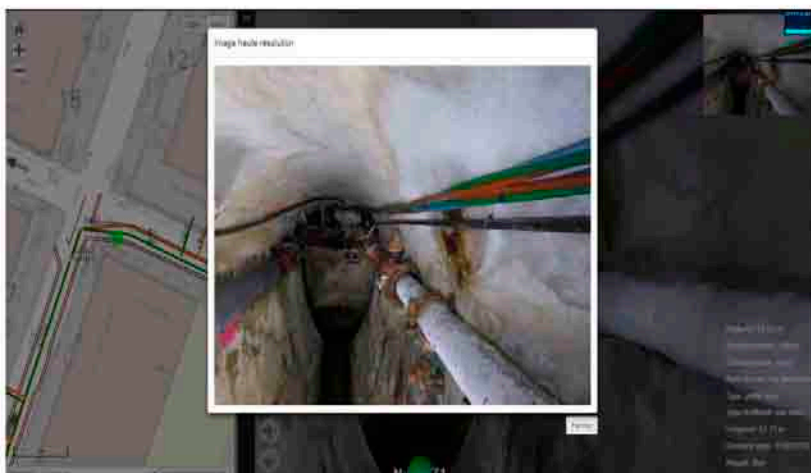
En 2017 la procédure de dialogue compétitif lancée par la ville s'est poursuivie. Sur les 6 candidats initiaux, seuls 4 groupements ont remis une deuxième proposition et un prototype. Les offres ont présenté des solutions riches fonctionnellement, montrant tout l'intérêt d'un relevé 3D, exploité dans une solution de visite virtuelle pouvant afficher les données provenant du système d'information géographique « TIGRE ».

Les 4 candidats ont remis une offre finale le 16 mai 2017. La commission d'appel d'offres du 4 octobre 2017 a retenu l'offre la mieux disante à savoir celle du groupement CAMPENON BERNARD REGIONS, PERAZIO, BRIERE.

Le marché a été notifié le 23 novembre 2017 et la réunion de lancement s'est tenue le 11 décembre 2017 permettant le démarrage d'une période de préparation et de cadrage.



Exploitation des images par le prototype du titulaire – matérialisation des branchements particuliers de TIGRE en vert



Différentes fenêtres du prototype montrant une vue en plan, la donnée 3D reconstituée, une photo haute définition

LA MODERNISATION DU RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT

Pour les travaux de modernisation du réseau d'assainissement, l'opération stockage dans les déversoirs d'orage « Châtillon Bas Meudon » et « Renan Seine » démarrée en 2014 s'est terminée par la mise en service de la branche Renan Seine du déversoir. Par ces travaux, le réseau d'assainissement se trouve ainsi doté d'une nouvelle capacité de stockage des surverses de temps de pluie qui permet de réduire les volumes déversés en Seine. La fonction de protection contre les crues permettra de maintenir les réseaux en service, en cas d'augmentation du niveau de la Seine en période de crue.

La 3D permettra notamment :

- une aide à l'établissement des plans de prévention et des plans méthodes (ou plans de chantier), décrivant le déroulement des travaux, sans descendre dans le réseau, plans qui sont annexés au plan de prévention ;
- une meilleure gestion du réseau, sans que des équipes ne soient obligées de descendre systématiquement (égoutiers, géomètres, prestataires, ...) ;
- une meilleure connaissance du réseau : le modèle hydraulique utilisé actuellement sera fortement amélioré par la connaissance précise des ouvrages, de leur volume utile, de l'encombrement des réseaux de la galerie technique et de leur capacité à évacuer les effluents y compris en cas de crue ;
- la production d'études préalables aux travaux (réhabilitation, nouveaux branchements, etc.) ;
- l'implantation de nouveaux réseaux grâce à une meilleure connaissance de l'encombrement actuel, et donc de l'espace disponible.

La diminution de l'ensablement des collecteurs parisiens est un des objectifs poursuivis par la section de l'assainissement. Après avoir expérimenté dans le collecteur des Coteaux la possibilité de créer une accélération de la vitesse des effluents, pour déplacer les sables déposés dans le collecteur, en lâchant un volume d'eau stocké par une vanne, il a été décidé de poursuivre cet essai par la réalisation d'une installation adaptée. Les travaux pour installer, dans le collecteur du Nord, une vanne spécifiquement construite pour créer l'effet de chasse souhaité ont été démarrés en octobre 2017 et se termineront à l'été 2018. Une phase de surveillance et d'analyse du fonctionnement de l'installation débutera après sa mise en service.

LES ACTUALITÉS DU SERVICE DE L'EAU (EAU DE PARIS)

EAU DE PARIS, UN SERVICE PUBLIC RECONNU PAR L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

Les Prix des services publics des Nations Unies (United Nation Public Services Awards) sont la reconnaissance internationale la plus prestigieuse de l'excellence dans le service public. Leur objectif est de promouvoir et récompenser l'innovation et l'excellence dans les services publics, notamment dans le cadre de la mise en œuvre des objectifs de développement durable (SDGs). À travers une compétition annuelle, les Prix des services publics de l'ONU favorisent le rôle, le professionnalisme et la visibilité du service public, comme éléments constitutifs des sociétés démocratiques.

L'engagement d'Eau de Paris pour l'intérêt général, le développement durable et la transparence a été salué par l'attribution de cette récompense à l'issue d'une sélection exigeante, dans la catégorie « Promouvoir la transparence, la responsabilité et l'intégrité dans les services publics », le 23 juin à La Haye (Pays-Bas), à l'occasion de la journée mondiale des services publics.

EAU DE PARIS AUX CÔTÉS DE LA VILLE DE PARIS POUR SOUTENIR LES MIGRANTS

Depuis le 19 janvier 2017, le site de l'ancienne usine de production d'eau d'Ivry-sur-Seine (94) accueille un centre d'hébergement d'urgence pour femmes et familles migrantes. Financé par la Ville de Paris et par l'État, l'ouverture de ce centre dans des délais très courts a été rendue possible grâce à la participation active des équipes d'Eau de Paris. Très investie dans ce projet, Eau de Paris, a assuré le raccordement du centre d'Ivry au réseau d'eau potable dans des délais contraints, afin de garantir l'alimentation en eau des occupants du centre. Eau de Paris met également à disposition d'Emmaüs les anciens entrepôts de l'usine, qui restent affectés à l'entreprise et serviront de base logistique à l'association.

SERVICE CLIENT DE L'ANNÉE 2017

Eau de Paris remporte pour la sixième fois consécutive le prix « Élu Service Client de l'Année » dans la catégorie « Distribution d'eau ». Cette récompense fait la preuve de l'efficacité d'un service client intégré à son entreprise qui se place au plus près de ses abonnés.

Le pavillon de l'eau fête ses 10 ans :

En juin, Eau de Paris a célébré les 10 ans du Pavillon : depuis 2007 ce sont ainsi 323 000 visiteurs qui ont été accueillis à travers des expositions, animations, conférences-débats pour valoriser la démarche de sensibilisation à l'eau et à l'environnement, renforcer le lien institutionnel et territorial, la connaissance par le grand public mais aussi jouer un rôle social pour un public éloigné et précaire.

Stratégie préservation de la biodiversité :

Engagée depuis de nombreuses années dans la préservation de la biodiversité, Eau de Paris a adopté un plan d'actions à horizon 2020, qui marque une nouvelle étape de son engagement en faveur de la transition écologique. En parfaite cohérence avec sa stratégie de protection des ressources en eau et son plan climat énergie, l'entreprise publique entend développer des actions de coopération territoriale essentielles pour atteindre les cibles fixées à horizon 2020, en matière de connaissance de la richesse floristique et faunistique accueillie sur les emprises de la régie, de rétablissement des continuités écologiques et de sensibilisation des acteurs à la préservation d'un patrimoine naturel toujours plus précieux.

Eau de Paris, dans le cadre de la préservation de la ressource, favorise depuis plusieurs années l'installation et le maintien d'agriculteurs œuvrant en faveur du respect de leur environnement en diminuant fortement ou en supprimant les intrants chimiques. Très symboliquement, dès la rentrée scolaire 2017/18, les premières livraisons de lentilles Bio d'Eau de Paris ont pu rejoindre la composition des menus de la caisse des écoles du 11^e arrondissement.

Défense extérieure contre l'incendie :

À compter du 1^{er} mars 2017, Eau de Paris s'est vue confier par la ville de Paris l'intégralité des prestations relatives à l'entretien et à la maintenance des points d'eau du service public de défense extérieure contre l'incendie parisien. Au 31 décembre 2017, 141 points d'eau incendie (PEI) ont été renouvelés sur un parc de près de 11 000 PEI publics. Par ailleurs, la Ville de Paris a répondu en décembre à un appel à projet sur la sécurisation des réseaux d'eau potable lancé par l'AESN pour réduire les phénomènes d'ouverture intempestive de bouches incendie en période caniculaire.

Une trajectoire financière maîtrisée pour une stabilité du prix de l'eau jusqu'en 2020 :

Une étude menée par la direction des finances et des achats de la ville de Paris a permis d'identifier les forces et les axes d'amélioration du modèle économique d'Eau de Paris. L'étude a mis en évidence la solidité intrinsèque du modèle intégré de la régie, à horizon 2020. Elle confirme la bonne santé de la situation financière de l'entreprise (bon résultat comptable, prix de l'eau maîtrisé, autofinancement important (75 %), endettement faible...) et souligne les efforts déjà engagés par Eau de Paris pour préserver ses équilibres économiques dans un contexte de baisse tendancielle des consommations d'eau potable. S'appuyant sur cette étude, Eau de Paris a proposé le gel du prix de l'eau jusqu'en 2020, conformément à sa vocation de proposer une eau au juste coût, accessible à tous.

Inauguration de la centrale géothermique de Clichy-Batignolles :

Le 23 février 2017, Eau de Paris et la CPCU, qui ont ensemble porté ce projet innovant, ont réuni élus du territoire, partenaires et journalistes pour l'inauguration officielle de la centrale géothermique de l'éco-quartier Clichy-Batignolles (17^e). Cette installation permettra à terme de couvrir 83 % des besoins en chaleur (chauffage et eau chaude sanitaire) de l'éco-quartier qui accueillera 6 500 habitants et 260 000 m² de bureaux. En 2017, cette installation a permis d'éviter l'émission de 1 000 tonnes équivalent CO².

Inauguration de la plus grande centrale photovoltaïque d'Ile-de-France :

Avec près de 12 000 m² de panneaux solaires, soit la surface de 9 piscines olympiques, installés sur le toit de son réservoir de L'Haÿ-les-Roses, Eau de Paris exploite désormais la plus grande centrale photovoltaïque sur

toiture d'Ile-de-France. Inaugurée le 14 décembre 2017, cette installation, qui doit fournir 1 600 MWh/an qui seront directement réinjectés dans le réseau local, soit l'équivalent de la consommation électrique annuelle de 500 foyers (hors chauffage et eau chaude sanitaire), va permettre d'éviter la production de 92 tonnes équivalent CO² chaque année.

Inauguration de l'unité de traitement du Loing et du nouveau poste de gestion du chlore de Montsouris :

Située porte d'Arcueil (14^e), l'unité de traitement des eaux acheminées jusqu'à la capitale par l'aqueduc du Loing a été inaugurée le 8 décembre 2017. Conjugée au poste de chloration et de déchloration adossé au réservoir de Montsouris, cette installation vient compléter le dispositif de traitement des eaux souterraines et de chloration d'Eau de Paris, pour garantir aux Parisiens une eau de la meilleure qualité.



LE PRIX DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT

La part variable du prix des services d'eau et d'assainissement inclut la production et la distribution d'eau, la collecte et l'épuration des eaux usées et des taxes et redevances. Au 1^{er} janvier 2018, date de valeur réglementaire pour le présent rapport, le prix du mètre cube d'eau était de 3,4915 €/m³ hors part fixe. La composante eau potable du prix de l'eau est stable.

	1 ^{er} janvier 2017 €/m ³	1 ^{er} janvier 2018 €/m ³
Distribution de l'eau		
Part « Fourniture et distribution d'eau » (EDP)	1,0063	1,0063
Part « Communale » Eau (SPE)	0,0150	0,0150
Redevance « Prélèvement » (AESN)	0,0631	0,0652
Collecte et traitement des eaux usées		
Part « Collecte » (communale SAP)	0,3090	0,4090
Part « Transport - Épuration » (SIAAP)	1,0440	1,0650
Organismes publics		
Redevances « Agence de l'Eau Seine - Normandie »		
· « Lutte contre la pollution »	0,4200	0,4200
· « Modernisation réseaux »	0,3000	0,2400
Taxe « Voies navigables de France » (VNF)	0,0087	0,0078
Redevance « soutien d'étiage ⁴ » (EPTB)	0,0017	0,0081
Total hors TVA	3,1678	3,2364
TVA 5,5 % (service de l'eau)	0,0833	0,0837
TVA 10 % (service de l'assainissement et redevance « modernisation des réseaux »)	0,1653	0,1714
Total TTC des composantes du prix de l'eau	3,4164	3,4915

⁴ Intégrée dans la part « fourniture et distribution de l'eau » au 1^{er} janvier 2013, la redevance soutien d'étiage instaurée par l'EPTB Grands Lacs de Seine fait l'objet d'une ligne distincte à partir du 1^{er} janvier 2013.

ÉVOLUTION DU PRIX DE L'EAU DEPUIS 2011 (hors TVA et pour 1m³)

À cela s'ajoute la part fixe correspondant au prix de location et d'entretien du compteur. Elle est due par tout abonné, quelle que soit sa consommation et diffère selon la taille du compteur entre 21,96 € et 851,26 € TTC pour des diamètres variant respectivement de 15 à 500 mm.

Pour faciliter les comparaisons nationales, le décret du 2 mai 2007 prévoit de calculer le prix de l'eau à

partir d'une consommation annuelle de référence⁵ de 120 m³ et d'une part fixe correspondant à un compteur de 15 mm. Selon ces critères, le prix de l'eau à Paris est de 3,68 € TTC/m³ contre 3,60 € TTC/m³ en 2017.

Afin de mieux tenir compte des spécificités parisiennes, ce calcul a été repris en prenant la consommation moyenne des ménages parisiens – de l'ordre de 90 m³ par an, le type de compteur le plus couramment installé

(20 mm), soit 28,82 € TTC/an et un nombre moyen de vingt logements par immeuble. Le prix de l'eau obtenu est alors de 3,81 € TTC/m³ contre 3,73 € TTC/m³ en 2017.

Quels sont les frais d'accès au service ?

Pour tout nouvel abonnement au service de l'eau, des frais d'ouverture sont demandés. Il s'agit :

- des frais forfaitaires d'accès au service (régis par le règlement du service public de l'eau à Paris, et dont le montant est fixé par le conseil d'administration d'Eau de Paris), qui étaient au 1^{er} janvier 2018 de 20,40 € HT ;
- du coût des travaux d'installation du branchement (si nécessaires), réalisés par la personne publique aux frais de l'abonné, et qui font l'objet d'un devis.

Les frais d'accès au service de l'assainissement comprennent, outre les frais liés à l'évacuation et au traitement des eaux usées, le coût des travaux de création de la partie du branchement particulier situé sous la voie publique (si nécessaire), majoré de 10 % pour frais d'élaboration du projet et de surveillance des travaux.

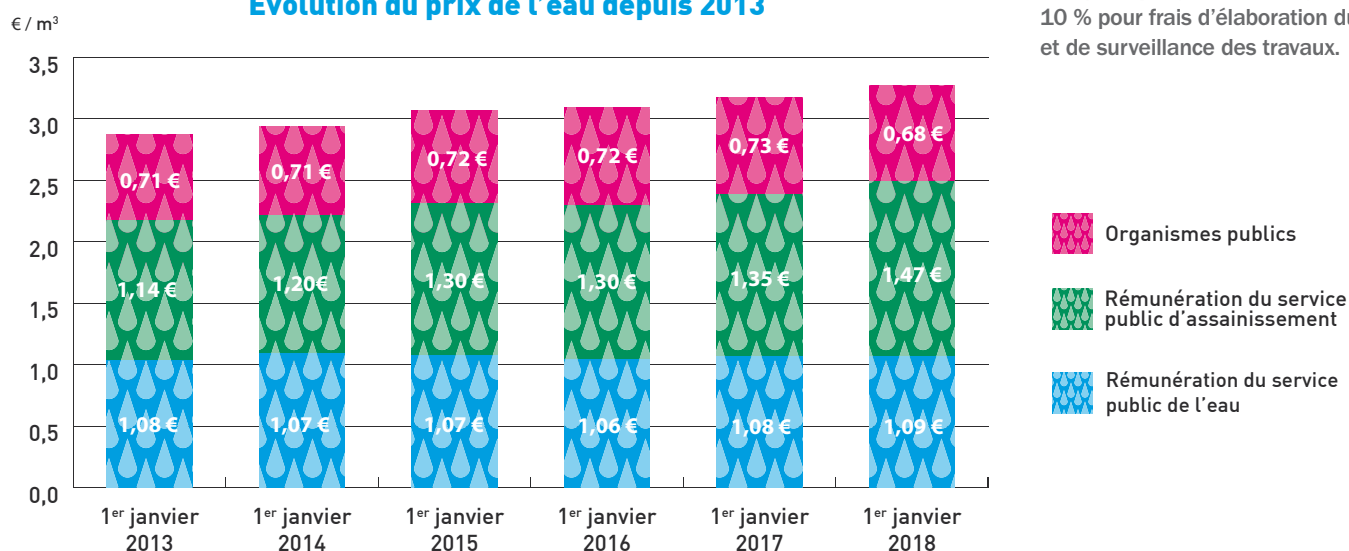
Redevances AESN et VNF

Les redevances portant pour l'AESN et VNF sur le prélèvement des ressources en eau dans le milieu naturel donnent lieu chaque année à un contrôle d'équilibre entre les versements effectués par la régie auprès des organismes et les montants effectivement recouverts auprès des abonnés du service.

Le mécanisme retenu vise à assurer une égalité entre le montant perçu par Eau de Paris en application du tarif

appliqué au volume facturé et le montant effectivement appelé par l'AESN et VNF. Un calcul annuel permet d'ajuster le montant de la redevance en fonction des sommes effectivement payées par Eau de Paris à ces organismes et le montant effectivement perçu auprès des usagers, compte tenu du volume réel facturé au titre de chaque exercice. Ainsi, d'une année sur l'autre, le tarif s'ajuste pour redresser les éventuels écarts.

Evolution du prix de l'eau depuis 2013



⁵ Cette référence INSEE, déjà ancienne (1989), est censée refléter la consommation d'un ménage moyen (2,4 personnes).

PARTIE 2

MISSIONS ET DES SERVICES

ACTIVITÉS

APPROVISIONNER LA CAPITALE EN EAU

LA CONSOMMATION D'EAU S'EST STABILISÉE

En 2017, la consommation a été de 166,2 millions de m³ soit, 455 342 m³ en moyenne journalière (0,5 % de moins qu'en 2016).

ÉVOLUTION DES VOLUMES D'EAU PRODUITS, ÉCHANGÉS, UTILISÉS PAR LE SERVICE ET LIVRÉS À PARIS ENTRE 2013 ET 2017 (EXPRIMÉS EN MILLIERS DE M³) :

		2013		2014		2015		2016		2017	
Production	Vecteur Loing	38 687	19,71 %	48 373	23,93 %	47 902	23,58 %	42 061	21,50 %	35 582	18,06 %
	Vecteur Avre	22 726	11,58 %	21 008	10,39 %	25 991	12,80 %	24 178	12,40 %	25 749	13,07 %
	Vecteur Vanne	32 684	16,74 %	41 499	20,53 %	33 390	16,44 %	38 982	19,94 %	42 834	21,74 %
	Vecteur Seine	50 641	25,80 %	47 332	23,41 %	48 167	23,71 %	50 623	25,89 %	50 225	25,49 %
	Vecteur Marne	51 351	26,16 %	43 937	21,73 %	47 682	23,47 %	39 648	20,27 %	42 652	21,65 %
Volume produit		196 270	100 %	202 150	100 %	203 133	100 %	195 492	100 %	197 042	100 %
Achat aux interconnexions		114		132		36		35		42	
Fourniture d'eau aux interconnexions		-114		-130		-38		-34		-88	
Vente en gros		-64		-1 315		-1 963		-688		-536	
Volumes de service, déversements		-2 804		-10 393		-7 697		-6 467		-8 572	
Variation de stock (marnage des réservoirs)		57		126		-213		55		-53	
Volumes livrés à Paris		187 876		187 575		193 258		188 393		187 835	

D'OÙ VIENT L'EAU DE PARIS ? UNE ALIMENTATION DIVERSIFIÉE

Les moyens de production et de distribution de l'eau de Paris sont hérités de la fin du XIX^{ème} siècle, époque qui privilégiait les eaux d'origine souterraine. Pour moitié, l'alimentation de la capitale en eau potable est toujours assurée ainsi. Le recours aux eaux de surface de la Seine et de la Marne

est venu compléter le système de production et distribution pour satisfaire l'ensemble des besoins.

Les eaux souterraines sont prélevées dans 102 puits de captage, distants de 70 à 150 kilomètres de la capitale, à proximité des villes de Sens, Provins et

Fontainebleau au sud-est et de Dreux et Verneuil-sur-Avre à l'ouest. Elles sont acheminées par trois aqueducs principaux : l'aqueduc de l'Avre à l'ouest, et ceux de la Vanne et du Loing au sud. Elles sont traitées à la source ou à leur arrivée à Paris.

Les eaux de surface prélevées dans la Seine et la Marne sont traitées respectivement dans les usines d'Orly et de Joinville.

Les eaux sont ensuite chlorées afin de garantir leur qualité bactériologique pendant leur transport jusqu'aux réservoirs parisiens, puis jusqu'aux points de consommation.

Aux portes de Paris, cinq réservoirs principaux permettent de stocker l'eau avant sa distribution :

- Montsouris pour les eaux de l'aqueduc du Loing ;
- Ménilmontant et Les Lilas pour celles venant de l'usine de Joinville ;
- Saint-Cloud pour celles de l'aqueduc de l'Avre ;

- L'Haÿ-les-Roses pour celles de l'aqueduc de la Vanne et de l'usine d'Orly.

Évolution des volumes d'eau produits, échangés, utilisés par le service et livrés à Paris entre 2012 et 2016 (exprimés en milliers de m³).

VOLUME PRODUIT PAR ORIGINE EN 2017

2017 a vu la part des eaux souterraines légèrement diminuer par rapport aux eaux de rivière, compte tenu de l'arrêt programmé de l'aqueduc du Loing durant 2,5 mois, passant de 54 % en 2016 à 52,8 % (cf. tableau d'évolution de la production totale et par origine ci-après).

Type de ressource	Provenance	Volumes (en m ³)	Volumes (en m ³)
Eaux souterraines	Aqueduc de l'Avre	25 748 975	104 165 897
	Aqueduc de la Vanne	42 834 310	
	Aqueduc du Loing	35 582 612	
Eaux de surface	Seine - Usine d'Orly	50 224 678	92 876 290
	Marne - Usine de Joinville	42 651 612	
Total			197 042 187

LA SÉCURITÉ DE L'APPROVISIONNEMENT

La Ville de Paris et Eau de Paris veillent à maintenir la capacité de production en eau destinée aux Parisien-ne-s et à prévenir toute situation qui pourrait l'affecter.

La capacité de production maximale d'Eau de Paris s'élève à un million de mètres cubes par jour :

- 400 000 m³/j d'eaux souterraines :
- sources de la Voulzie : 50 000 m³/j ;
- eaux prélevées dans le champ captant des Vals de Seine : 50 000 m³/j ;
- sources des vallées du Loing et du Lunain : 50 000 m³/j ;
- sources de la vallée de la Vanne et du ru de Saint Ange : 150 000 m³/j ;
- sources et champs captants de la vallée de l'Avre et de la vallée de l'Eure : 100 000 m³/j ;

Moins vulnérables aux pollutions accidentelles et aux crues exceptionnelles que les eaux de surface, et plus propices à des actions ciblées en lien avec les agriculteurs locaux sur les questions de protection de la ressource, les eaux souterraines contribuent à la sécurité de l'alimentation de Paris.

- 600 000 m³/j d'eaux de surface, réparties pour moitié dans chacune des usines d'Orly et de Joinville.

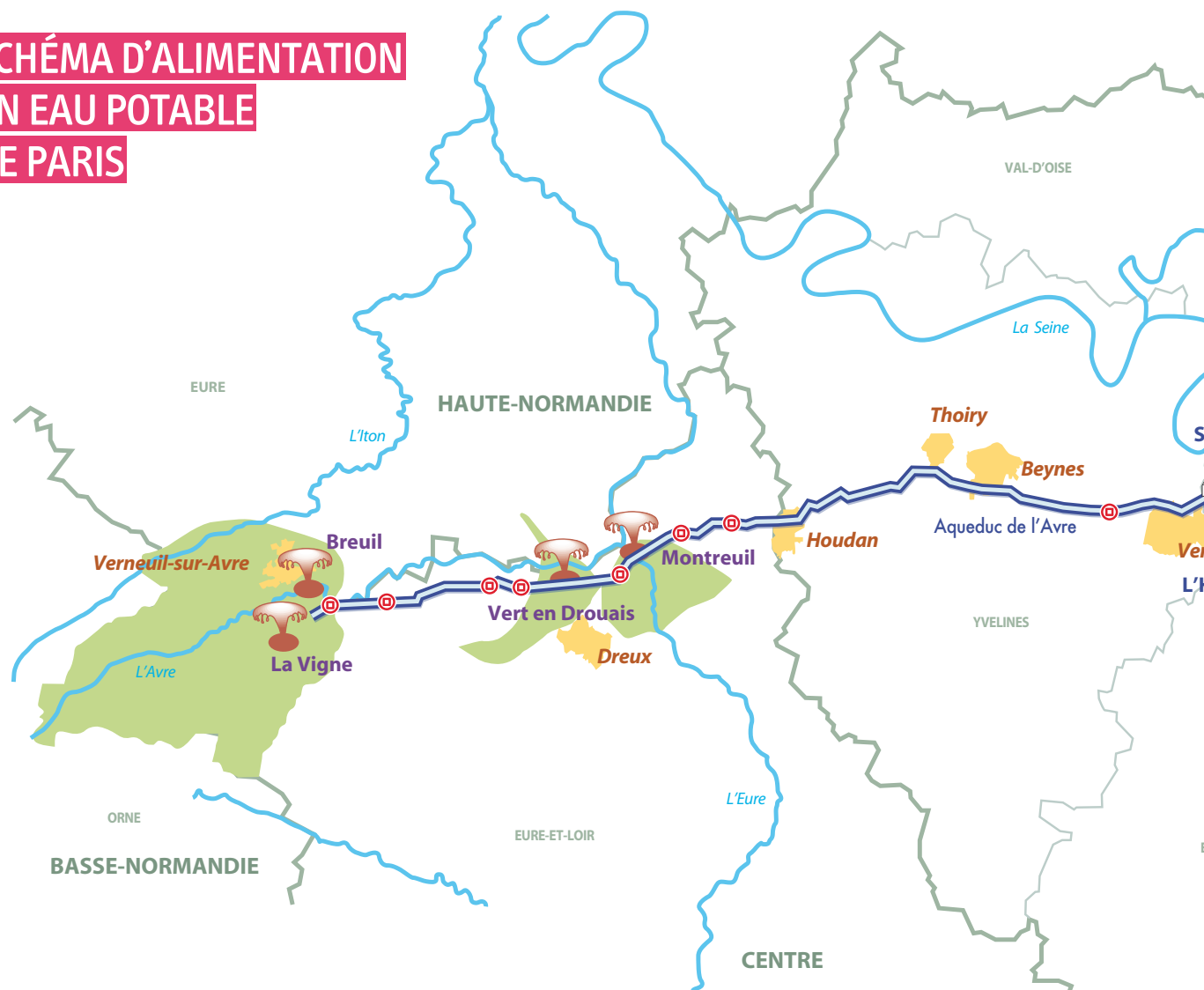
Par ailleurs, la Ville de Paris dispose de réserves :






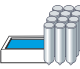

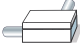





- La réserve d'eau brute de 300 000 m³ de l'usine d'Orly permettrait de faire face à une éventuelle pollution ponctuelle de la Seine qui interromprait les prélèvements.

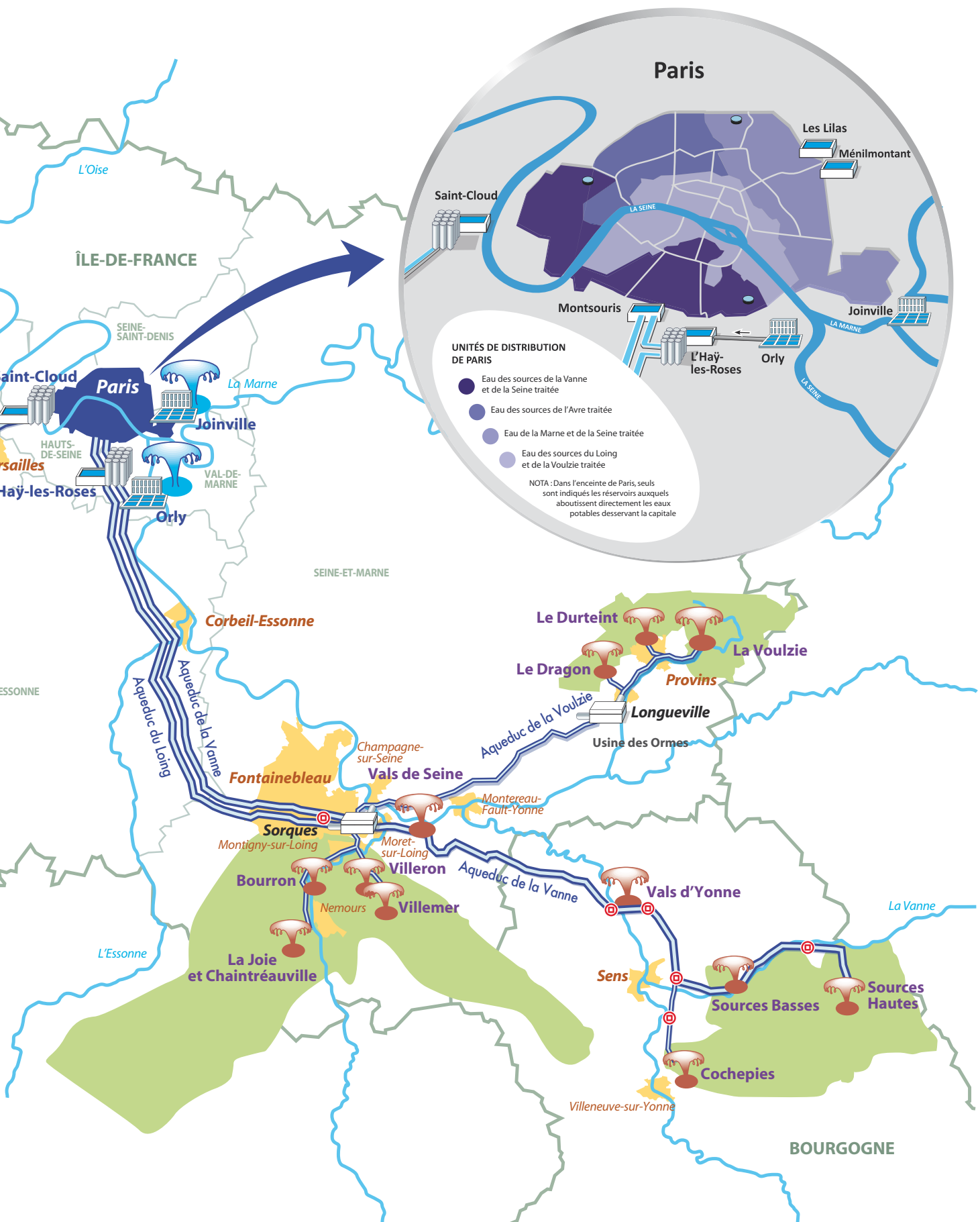
- Les cinq réservoirs principaux aux portes de Paris ont une capacité totale de stockage d'1,1 million de m³.

- 6 puits dans Paris permettent de prélever dans la nappe de l'Albien, dont les travaux du dernier se sont achevés en 2016 dans la ZAC Clichy Batignolles. Cette eau souterraine d'excellente qualité est contenue dans des aquifères de l'ère secondaire, entre 500 et 800 mètres sous le bassin parisien. Exploitée à Paris par des forages depuis le milieu du 19^e siècle, elle alimente encore aujourd'hui trois fontaines publiques. Il s'agit d'une ressource stratégique dont la mobilisation n'est prévue qu'en cas de crise pour y prélever au plus 18 000 m³ par jour, soit l'équivalent de 6,5 litres d'eau par habitant et par jour.

**SCHÉMA D'ALIMENTATION
EN EAU POTABLE
DE PARIS**



<p>Capacité des captages (en m³/j)</p> <ul style="list-style-type: none">  De 0 à 50 000  De 50 000 à 100 000  Supérieur à 100 000 	<p>Captages</p> <ul style="list-style-type: none">  eaux souterraines  eaux de surface 	<ul style="list-style-type: none">  USINE DE TRAITEMENT D'EAU SOUTERRAINE  USINE DE TRAITEMENT D'EAU DE SURFACE  USINE D'AFFINAGE  RÉSERVOIRS  PUIXS À L'ALBIEN  POINT DE SURVEILLANCE
<p> AIRE D'ALIMENTATION DE CAPTAGE D'EAU SOUTERRAINE</p>		
<p>0 10 20 40</p> <p></p> <p>Kilomètres</p>		





ÉVOLUTION DE LA PRODUCTION (TOTALE ET PAR ORIGINE) DEPUIS 2007 (EN M³)

Ressource		2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Eaux souterraines	Sources du Sud	76 358 400	60 115 000	71 000 700	80 746 900	81 593 297	72 864 307	71 167 000	89 872 000	81 292 219	81 043 123	78 416 922
	Sources de l'Ouest	23 782 700	25 354 300	27 171 400	17 981 000	28 464 999	26 664 194	22 726 000	21 008 000	25 991 275	24 177 730	25 748 975
Eaux de surface	Usine d'Ivry	20 350 100	21 299 600	22 473 000	2 307 700	0	0	0	0	0	0	0
	Usine d'Orly	40 563 100	42 378 600	37 647 100	53 777 600	45 818 500	51 863 500	49 281 000	47 332 000	48 167 400	50 622 700	50 224 678
	Usine de Joinville	47 537 500	51 755 100	41 295 300	45 682 900	40 711 588	43 862 600	51 351 000	43 937 000	47 682 416	39 648 200	42 651 612
Total eaux souterraines		100 141 100	85 469 300	98 172 100	98 727 900	110 058 296	99 528 501	93 893 000	110 880 000	107 283 494	105 220 853	104 165 897
Total eaux de surface		108 450 700	115 433 300	101 415 400	101 768 200	86 530 088	95 726 100	100 632 000	91 269 000	95 849 816	90 270 900	92 876 290
Production totale annuelle		208 591 800	200 902 600	199 587 500	200 496 100	196 588 384	195 254 601	194 525 000	202 150 000	203 133 310	195 491 753	197 042 187
Production moyenne / jour		571 484	548 914	546 815	549 304	538 598	533 483	532 945	553 835	556 530	534 130	539 841
Evolution		-3,7 %	-3,9 %	-0,4 %	+0,4 %	-1,9 %	-0,9 %	-0,1 %	+3,91 %	+0,49 %	-4,02 %	+0,8 %

LE RÉSEAU DE DISTRIBUTION*

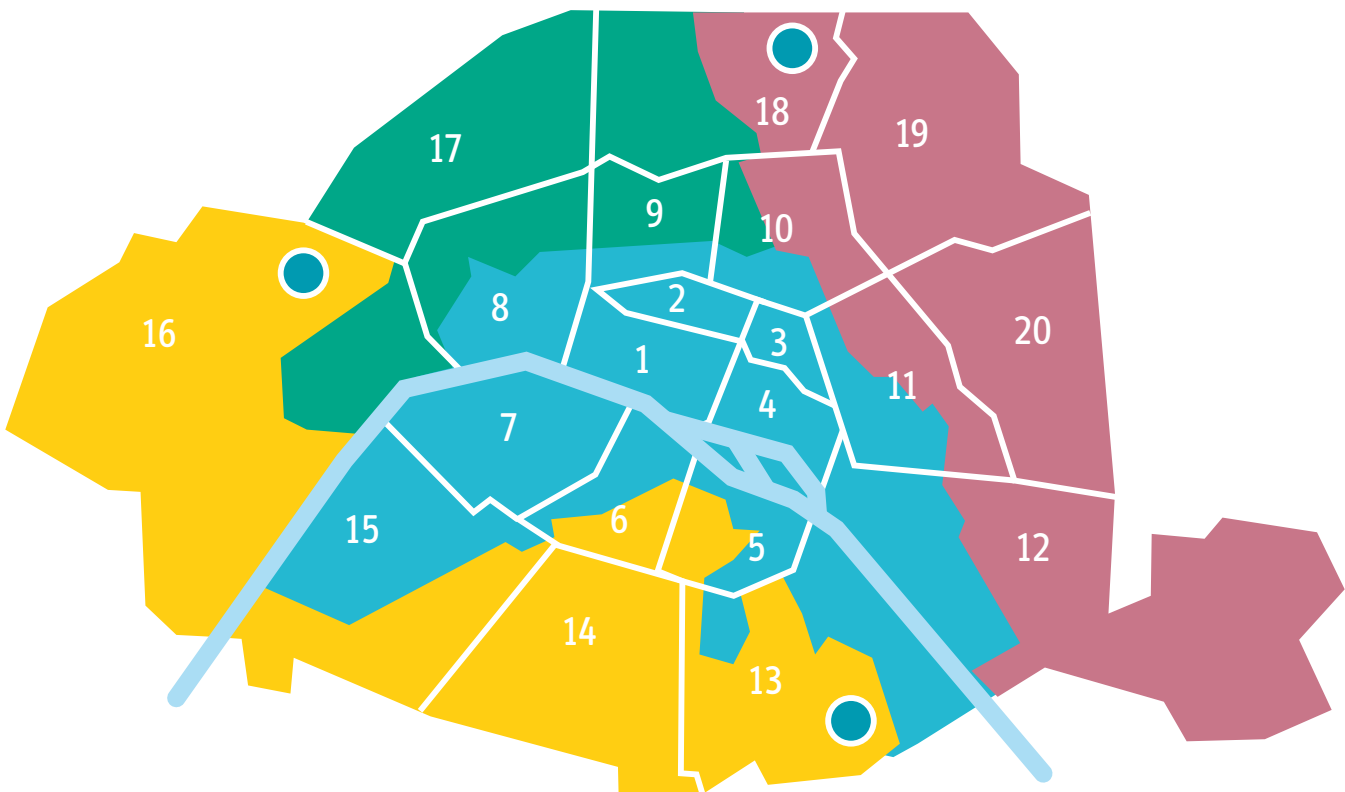
Il est constitué de près de 2 000 km de conduites d'eau potable dans Paris intramuros et dans les bois de Vincennes et Boulogne. Il est contrôlé à distance par un centre de « contrôle commande ». Pour relever l'eau vers les points hauts de la capitale, Eau de Paris dispose de dix-huit usines de relevage et de trois châteaux d'eau.

L'Agence Régionale de Santé a défini des zones de qualité d'eau homogène appelées unités de distribution.

Le réseau parisien est aujourd'hui divisé en quatre unités de distribution (UDI) :

- l'UDI Centre : eau des sources du Loing et de la Voulzie ;
- l'UDI Sud-Ouest : eau de la Seine (usine d'Orly) et des sources de la Vanne ;
- l'UDI Est : eau de la Marne (usine de Joinville) et de la Seine (usine d'Orly),
- l'UDI Nord-Ouest : eau des sources de l'Avre.

En cas de pollution affectant un secteur, le réseau étant totalement maillé, il est possible de maintenir une alimentation de qualité à partir d'une autre unité de distribution.






Unité de distribution de Paris

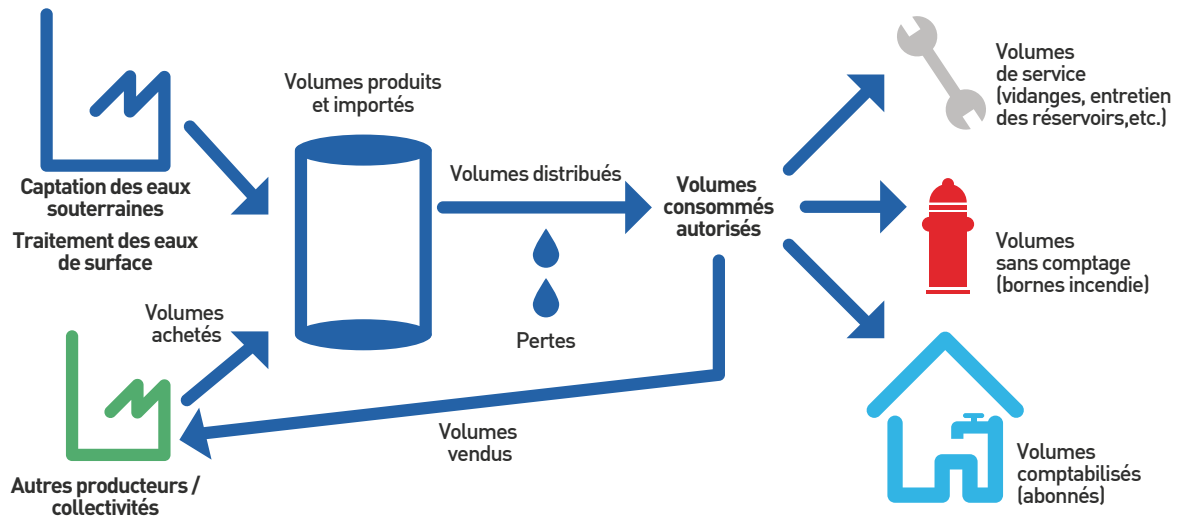
Plan des principaux réseaux d'eau potable de Paris

 SUD OUEST Eau d'Orly et de la Vanne	 EST Eau de Joinville, Orly et Vanne
 NORD OUEST Eau de l'Avre	 CENTRE Eau du Loing, Orly et Vanne

FONTAINE À L'ALBIEN

-  13^e arr. Fontaine Paul Verlaine
-  16^e arr. Fontaine Lamartine
-  18^e arr. Fontaine de la Madone

PARIS MAINTIENT UN TRÈS BON NIVEAU DE RENDEMENT



En 2017, le rendement a atteint 90,3 % (le taux était de 89,6 % en 2016). Après une baisse légère de 2012 à 2016, le rendement ONEMA augmente en 2017 de 0,7 %. Les pertes annuelles totales ont en effet diminué de 6,3 % par rapport à 2016. En 2017, les pertes diminuent sur le transport de 620.000 m³ par rapport à 2016 (réduction du périmètre au niveau du vecteur Loing) et sur la distribution de 670.000 m³ par rapport à 2016 grâce à la mise en place d'une politique de gestion des fuites renforcée.

Afin d'améliorer le rendement, un plan d'action complet et structuré est déployé depuis 2015, au-delà des travaux d'entretien et de renouvellement du réseau :

- Corriger le sous-comptage du parc de compteurs ; en 2017, le plan de renouvellement des compteurs a été ciblé uniquement sur les gros consommateurs (DN ≥ 60mm). Sur un objectif de 1 254 compteurs, 1 178 compteurs ont été remplacés (93,9 % de l'objectif).
- Les compteurs non remplacés correspondent à des interventions lors desquelles le sous-traitant n'a pas eu d'accès au compteur.
- Mieux évaluer les volumes consommés sans comptage ;
- Limiter les fuites (améliorer les échanges de données avec la Section de l'Assainissement de de Paris ; en améliorant la sensibilité des seuils de détection sur la majorité des secteurs, et en recherchant les fuites, grâce à la sectorisation et aux visites en égout (540 km de réseaux), et la mise en place de détections acoustiques de surface (à l'agence ouest depuis février 2017, et les agences est et sud depuis novembre).
- Innover (affiner la sectorisation du réseau ; corrélation acoustique à partir d'objets connectés) pour améliorer la connaissance du réseau, la détection des fuites et réduire les durées d'intervention ; en 2017, 110 capteurs acoustiques à poste fixe (surveillance de 80 km de réseau) ont été posés, et ont permis, dès leur installation, d'orienter la recherche de fuite efficacement. Trois nouveaux secteurs hydrauliques (bois de Boulogne/bois de Vincennes/Avre Incendie) ont été créés, permettant un suivi hydraulique plus fin.
- Estimer les volumes de service c'est-à-dire l'eau utilisée pour le nettoyage de réservoirs, les désinfections après travaux etc. (mieux tracer les pratiques des services d'exploitation) ;
- Estimer les volumes non vendus (analyser le stock des compteurs dont le statut de pose est ambigu, vérifier les branchements de chantiers) ;
- Limiter les vols d'eau (professionnaliser les contrôles de terrain) ;
- Piloter les résultats (mise en place d'un reporting quotidien dynamique).

Ce rendement reste en ligne avec l'objectif contractuel de 92 % fixé à l'horizon 2020. Pour mémoire, la réglementation nationale demande de respecter un plancher de 85 % (décret n° 2012-97 du 27 janvier 2012).

ÉVOLUTION DEPUIS 2012 DES VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET CONSOMMÉS (m³) ET DU RENDEMENT DU RÉSEAU

	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Volumes produits et importés	195 285 941	194 639 150	202 281 500	203 169 300	195 477 000	197 137 000
Volumes comptabilisés	177 018 423	174 913 294	172 420 000	171 500 000	167 000 000	174 436 000
Volumes consommés sans comptage	750 000	750 000	750 000	1 415 000	1 415 000	1 415 000
Volumes de service	2 537 600	2 804 373	10 393 100	7 687 400	6 467 000	2 181 000
Volumes consommés « autorisés »	180 306 023	178 467 667	185 023 500	182 575 900	175 068 200	178 032 000
Rendement du réseau	92,3 %	91,7 %	91,5 %	89,9 %	89,6 %	90,3 %

UNE RESPONSABILITÉ : GARANTIR LA QUALITÉ DE L'EAU POTABLE

Eau de Paris est responsable de la qualité de l'eau livrée au robinet du consommateur. L'eau produite et distribuée aux Parisien-ne-s est soumise à un double contrôle continu :

- Le contrôle sanitaire, qui relève de la responsabilité de l'État ;
- L'autosurveillance mise en œuvre par Eau de Paris.

LE CONTRÔLE SANITAIRE ASSURÉ PAR L'ÉTAT

Le contrôle sanitaire des eaux est régi par les dispositions des articles L.1321-5, R.1321-15 et suivants du code de la santé publique. Les

modalités du contrôle sanitaire à réaliser par la Délégation Territoriale de Paris de l'ARS d'Ile-de-France sont définies par le préfet dans l'arrêté 2009-364-44 du 30 décembre 2009.

Les **prélèvements*** sont effectués :

- Au niveau de la ressource, avant traitement de potabilisation ;
- Au point de mise en distribution, après traitement de potabilisation (usines, réservoirs) ;
- Au plus près du consommateur, dans des établissements recevant du public (écoles, crèches, ...) ou chez des particuliers.

Les analyses sont effectuées sur une dizaine d'**échantillons*** d'eau prélevés quotidiennement. Elles sont réalisées par le laboratoire agréé CARSO-LSEHL.

L'eau produite à Paris est d'excellente qualité comme en attestent les résultats du contrôle sanitaire exercé par l'État.

L'AUTOSURVEILLANCE DE LA QUALITÉ DES RESSOURCES EN EAU

L'auto surveillance mise en œuvre par Eau de Paris porte également sur la qualité des ressources en eau prélevées pour l'alimentation en eau potable et de l'eau transportée par le réseau de distribution. Ce suivi permet d'adapter les traitements de potabilisation.

La qualité des eaux souterraines fait l'objet d'un suivi, notamment pour les paramètres nitrates et pesticides.

Sur le vecteur de l'Avre, les teneurs en nitrates sont stables. Sur la Vigne, la concentration moyenne annuelle a légèrement augmenté en 2017 en raison d'un lessivage des sols en fin d'hiver qui a provoqué une augmentation des concentrations en nitrates dans la ressource.

Sur le vecteur Loing, les concentrations en nitrates sur l'ensemble des ressources sont globalement stables. Les diminutions sur 3 ans enregistrées sur Villeron et surtout Villemer sont dues à des épisodes pluvieux pouvant ponctuellement engendrer une diminution des concentrations en nitrates via une dilution (ces ressources karstiques sont très réactives à la pluviométrie). Pour rappel, la pluviométrie au sud de Fontainebleau a en effet été très marquée au printemps 2016 (250 mm de mai à juin, moyenne historique à 110 mm pour ces deux mois) et au second semestre 2017 (580 mm enregistrés, moyenne historique autour de 340 mm).

Après une légère diminution entre 2015 et 2016, les concentrations en nitrates des ressources de Nemours (Chaintreaucville et La Joie) semblent repartir à la hausse en 2017, dans la continuité de la tendance observée depuis plus de 20 ans.

Sur le vecteur Vanne, les concentrations en nitrates restent globalement stables à l'échelle des 5 dernières années, les variations les plus importantes étant essentiellement dues aux aléas climatiques. L'épisode pluvieux de mai-juin 2016 avait notamment conduit à une légère augmentation des concentrations en nitrates sur de nombreuses ressources suite au lessivage des sols et à la remontée des niveaux piézométriques (reprise des nitrates percolant dans la Zone Non Saturée). En 2017, les concentrations en nitrates sont revenues à des niveaux proches de 2015, suite à des conditions climatiques « plus classiques ».

L'alimentation en eau potable de Paris fait appel à des ressources en eau souterraine prélevées dans plusieurs bassins. L'apport de ces différentes ressources acheminées par les trois aqueducs de l'Avre, du Loing et de la Vanne, permet de diminuer la teneur globale en nitrates de l'eau distribuée. Ce traitement de dilution (le mélange des eaux est considéré par le ministère de la santé comme un traitement, pour les nitrates) est pratiqué par Eau de Paris en complément des mesures de protection des ressources, dont les effets ne seront mesurables que sur le long terme. Compte tenu de la diversité des ressources sur les différents bassins de prélèvements, les différentes sources se compensent et permettent de garantir une teneur globale en deçà de la limite de qualité. Le contrôle des eaux de surface a révélé globalement une faible contamination en nitrates avec une moyenne de 20 mg/L pour la Seine et pour la Marne.

L'EAU DES FONTAINES PUBLIQUES EST ÉGALEMENT SURVEILLÉE

Plus de 1200 points d'eau potable sur les voies publiques parisiennes et dans les parcs et jardins sont raccordés au **réseau de distribution***.

Trois fontaines publiques d'eau potable sont alimentées par la nappe de l'Albien, situées square Lamartine (16^e arrondissement), square de la Madone (18^e arrondissement) et place Paul Verlaine (13^e arrondissement). L'eau de l'Albien est une eau faiblement minéralisée et sa consommation nécessite un traitement d'élimination du fer. Peu chargée en calcium, elle ne convient pas aux nourrissons, en raison de sa teneur en fluor.

Les fontaines publiques sont surveillées par Eau de Paris. Les fontaines de l'Albien sont soumises à un contrôle sanitaire particulier selon les articles R.1321-2 et R.1321-3 du code de la santé publique.

Paris compte également 9 fontaines pétillantes, qui proposent de l'eau plate et de l'eau gazéifiée. Elles sont situées square Reuilly (12^e), en façade du siège de la régie Eau de Paris (13^e), parc André Citroën (15^e), Jardins d'Éole (18^e), Quai Anatole France (07^eme), Square Séverine (20^e), Parc Martin Luther King (17^e), quai de Valmy (10^e), rue Leopold Bellan (2^e).

UNE EAU POTABLE D'EXCELLENTE QUALITÉ

En 2017, la qualité de l'eau destinée à la consommation humaine a été soumise à la fois au contrôle sanitaire de l'Agence Régionale de Santé (ARS) d'Ile-de-France et à l'auto-surveillance exercée par Eau de Paris. L'ensemble de ces contrôles vise les points de mise en distribution après traitement de potabilisation de l'eau (station de traitement production ou TTP) et les points de distribution sur le réseau et au robinet du consommateur (Unités de Distribution ou UDI).

AINSI EN 2017,

Le contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine a montré un taux de conformité de

- 100 % pour les paramètres physico-chimiques et de 100 % pour les paramètres microbiologiques sur les 2 429 échantillons prélevés en distribution
- 100 % pour les paramètres physico-chimiques et 100 % pour les paramètres microbiologiques sur les 506 échantillons prélevés à la mise en distribution.

L'auto-surveillance des eaux destinées à la consommation humaine a montré un taux de conformité de

- 100 % pour les paramètres physico-chimiques et de 99,94 % pour les paramètres microbiologiques sur les 1 645 échantillons prélevés en distribution
- 100 % pour les paramètres physico-chimiques et 99,54 % pour les paramètres microbiologiques sur les 650 échantillons prélevés à la mise en distribution.

Cadre du contrôle		Nombre de prélèvements	Conformité microbiologie	Conformité physico-chimique
Contrôle sanitaire ARS	TTP	506	100 %	100 %
	UDI	2 429	100 %	100 %
Auto-surveillance EDP	TTP	650	99,54 %	100 %
	UDI	1 645	99,94 %	100 %

Les résultats de ces contrôles témoignent de la très bonne qualité de l'eau distribuée.



© Eau de Paris

Accès aux données

Les données mensuelles sur la qualité de l'eau distribuée à Paris sont mises à disposition du public, chaque mois, en mairie d'arrondissement et sur les sites internet

- www.eaudeparis.fr
- www.sante.gouv.fr

Une information annuelle est envoyée aux abonnés avec une de leurs factures.

UN PATRIMOINE ENTRETENU ET PRÉSERVÉ

INVESTISSEMENTS 2017

Les investissements réalisés ont atteint 71,1 millions d'euros hors taxes en 2017.

PRINCIPALES RÉALISATIONS

Sur le patrimoine

• Chambre de partage MARION - Travaux d'électricité, d'automatisme, de génie-civil et de fontainerie)

La chambre dite « Marion » située à Provins (77), abrite les vannes de mise en sécurité et de régulation des réseaux d'adduction et de restitution des sources de la Voulzie en diamètre nominale (DN) 1 100 mm et du Durteint en DN900 mm, ainsi qu'une conduite de décharge en DN500 mm.

Chaque vanne possède une fonction de mise en sécurité (fermeture est commandée à distance depuis l'usine de Longueville en cas de rupture de conduite) et de régulation (réglage du débit d'adduction vers Longueville ou de restitution vers les sources) :

La dernière rénovation de cet ouvrage datait de 1982. Aussi, plusieurs éléments de fontainerie, de génie civil, d'électricité et d'automatisme étaient obsolètes et nécessitaient une remise à niveau complète.

Les travaux ont consisté à remplacer les vannes qui n'étaient plus étanches et les actionneurs hydrauliques encombrants, dont la maintenance

devenait complexe et coûteuse, par des actionneurs électriques secourus par batterie, avec un niveau de sécurité équivalent.

Par ailleurs, les accès aux équipements ne permettant pas d'assurer une maintenance dans des conditions de sécurité satisfaisantes, des travaux de génie civil ont également été entrepris pour améliorer les conditions d'intervention.

Ces travaux, d'un montant total de 529K€HT, ont été achevés en septembre 2017 à la faveur de l'arrêt d'eau du vecteur Loing.

• Passerelle de l'Avre (Saint-Cloud et Paris)

L'ouvrage de la passerelle de l'Avre (pont aqueduc en maçonnerie de meulière et passerelle métallique) est situé à l'est de la commune de Saint-Cloud (92), à l'intersection entre l'avenue de l'Aqueduc et le quai Marcel Dassault. Cet ouvrage franchit la route départementale 7 et la Seine pour rejoindre le bois de Boulogne (Paris 16^e).

L'opération « passerelle de l'Avre » s'inscrit dans le cadre du programme de renouvellement des conduites majeures d'Eau de Paris. Il s'agit, dans le cas présent, du renouvellement de la conduite « Bonaparte », entre la rue du Mont Valérien à Saint-Cloud et l'allée du bord de l'eau à Paris (16^e).

En parallèle, le Département des Hauts-de-Seine prévoit d'élargir la route départementale 7 entre Suresnes et Saint-Cloud avec un passage dans les deux sens (1 file + 2 files), à 2 files de circulation par sens (2 files + 2 files), soit un élargissement minimum de la voie de 12 à 15 mètres environ.

Les travaux, d'un montant total de 7,3 M€HT, permettent le renouvellement de 810 mètres linéaires de conduite : ils ont débutés en fin août 2017, pour une durée de 12 mois.

L'opération comprenait également deux projets préalables de sécurisation d'installations existantes :

- Le premier concernait la création d'une nouvelle sécurité hydraulique du réservoir de Saint-Cloud. En effet, la conduite « Bonaparte » étant située à l'intérieur d'une galerie servant d'exutoire à l'usine de Saint-Cloud, ce dernier ne pouvait être maintenu en service pendant les travaux de renouvellement de la conduite.

La solution retenue, consistant à condamner un compartiment du réservoir de Saint-Cloud pendant toute la période des travaux afin d'y diriger les eaux de l'aqueduc ou de l'usine non traitée en cas de dysfonctionnement a été mis en œuvre et a nécessité la création d'une station de pompage permettant de récupérer l'eau ainsi stockée pour l'envoyer en filière de potabilisation, sans déversement en Seine.



Passerelle de l'Avre en franchissement de la Seine

Les travaux découpés en trois lots se sont élevés à 475 K€HT. Ils se sont terminés en août 2017.

- Le second concernait la modernisation du surpresseur de Passy, prérequis à l'arrêt de la conduite « Bonaparte » afin de sécuriser l'alimentation du réseau d'eau potable « Passy surpressé ». L'installation existante, datant de 1968, ne permettait pas de garantir le bon fonctionnement du surpresseur pendant la durée du chantier (un an) sans risque de défaillances. Les travaux décomposés en deux lots se sont levés à 1,1 M€. L'installation a été mise en service en septembre 2017.

• **Modernisation du site des Vals d'Yonne (89) (2,8 M€)**

Le site est un champ captant situé sur la commune de Gisy-les-Nobles, à proximité de Sens, qui comprend 10 puits équipés de groupes électropompes immergés, qui prélèvent l'eau dans la nappe alluviale de l'Yonne. Les puits refoulent dans une conduite dite « de ceinture », qui injecte les eaux captées directement dans l'aqueduc de la Vanne, au niveau du siphon de l'Yonne.

Les installations créées en 1936, puis révisées en 1972 et 1994, présentaient des équipements obsolètes et vétustes. Pour garantir leur continuité d'exploitation, les installations ont nécessité une modernisation complète. Ces travaux visaient à :

- prolonger la durée de fonctionnement des vals d'Yonne ;
- améliorer notablement la sûreté, la sécurité des personnes et l'ergonomie de travail ;
- protéger les moyens de production contre les crues.

L'opération, d'un montant global de 2,8 M€HT, a débuté début 2016 et s'est achevée à l'été 2017.

• **Traitement des bétons des coursives du réservoir des Lilas (Paris)**

Le réservoir des Lilas est implanté à Paris 19^e, entre le boulevard Sérurier et le boulevard périphérique. Cet ouvrage enterré et béton précontraint, qui comporte deux cuves étanches, de 100 000 m³ chacune, a été construit entre 1961 et 1963. Des désordres affectaient les bétons des parements extérieurs de ces compartiments et des chemins de ronde du réservoir. Le détachement de multiples morceaux de béton avait été constaté par le personnel d'exploitation.

Dans ce cadre, il a été décidé de procéder au traitement des bétons des coursives du réservoir.

Les travaux de traitement des bétons, pour un montant de 3 M€HT, ont débuté fin novembre 2017 pour une durée de 2 ans.

Travaux sur le réseau d'eau potable

• **Projet de tramway TRAM 9 entre Orly et la porte de Choisy**

La réalisation du projet de la future ligne de tramway T9 entre Orly et la Porte de Choisy a nécessité que certains des ouvrages appartenant à la ville de Paris et dotés à Eau de Paris soient déviés pour permettre leur accessibilités futures.

Dans ce cadre, Eau de Paris a dû procéder en 2017, à la déviation de la conduite d'1,20 m de diamètre dite « IVN » située sous le boulevard Masséna, constituant une de ses conduites de transport maîtresse. Les travaux ont consisté en la construction d'une galerie d'une

hauteur de 2,20 m pour une largeur de 2,60 m sur une longueur de 105 m, dans laquelle a été posée une nouvelle conduite en remplacement de la conduite existante se trouvant sous la plate-forme du futur tramway.

Le projet prévoyait également de dévier un second tronçon de ladite conduite pour permettre la création d'un accès supplémentaire au métro M7 sur le boulevard Masséna afin d'améliorer l'intermodalité entre les deux lignes (Tram 9 et M7).

Le coût de ses travaux s'est élevé à 2,2 M€HT dont environ 650 K€HT financé par Île-de-France Mobilités.

Les travaux ont été réalisés au cours du 1^{er} semestre de l'année 2017.

• **Renouvellement des conduites 1100 et 800 – avenue de Gravelle et route Dom Pérignon à Paris 12^e « bois de Vincennes »**

Le projet consistait à renouveler deux conduites de diamètre intérieur 800 mm et 1 100 mm sur environ 250 m, entre l'avenue de Gravelle et la chambre de vannes située à l'intersection de la route Dom Pérignon et de la route de la Plaine (bois de Vincennes).

Ces travaux ont été réalisés en tranchée ouverte, avec construction de dalles de répartition en fond de fouille pour franchir des zones de carrière non remblayées.

Les travaux comprenaient également le remplacement de l'ensemble des conduites et équipements hydrauliques situés dans la chambre Dom Pérignon. Le coût des travaux s'est élevé à 1,3 M€HT.

La particularité de ce chantier a été de procéder au réemploi des déblais après s'être assuré de leur conformité aux spécifications du marché et après

validation de la méthodologie de mise en remblai. Cette décision a permis d'éviter les nuisances dues aux transports de matériaux (évacuation des déblais et réapprovisionnement en matériaux de remblai). Le volume des déblais a été calculé à hauteur de 1 900m³ soit l'économie de 158 camions de 12 m³ uniquement en trajet aller. Le volume des remblais a été calculé à hauteur de 1 400m³ soit l'économie de 116 camions de 12 m³ uniquement en trajet aller. L'évitement des rotations de camion réduit l'émission de CO² et contribue à la réduction des gaz à effet de serre. L'avènement de l'économie circulaire transforme radicalement la gestion des déchets : ceux-ci ne sont plus considérés comme des rebuts de fabrication ou de consommation, mais ils constituent désormais une ressource qu'il convient d'exploiter opportunément pour en extraire des produits qui vont retrouver un nouvel usage ainsi que des matériaux qui vont s'insérer à nouveau dans le cycle de production.

• **Renouvellement et rénovation d'une conduite d'eau potable DN900mm rue de la Glacière et avenue Reille à Paris 13^e et 14^e**

Les travaux ont consisté :

- A la pose d'une canalisation DN900mm sur 800 m environ ainsi qu'au remplacement d'une vanne papillon sous bouche à clé ;
- Au remplacement d'une canalisation DN 200mm eau potable sur environ 550 m ainsi que les vannes de partage et de maillage ;

- Au remplacement d'une canalisation d'eau non potable DN 100 sur 380 m environ et DN 200mm sur environ 170 m par une canalisation de DN 100 mm sur 550 m ainsi que les vannes de partage et de maillage ;
- A la pose d'une vanne de DN 400 mm en amont du débitmètre situé au 123, boulevard Blanqui ;
- A la modification du dispositif de débitmètre « chambre Gazan » ;

Les travaux ont nécessité l'ouverture de 9 puits de service.

La durée des travaux a été de 38 semaines et le montant des travaux s'est élevé à 2,45 M€HT.

• **Projet pilote de recyclage d'anciens tuyaux d'eau rue Glacière (13^e : Eau de Paris fait un pas vers l'économie circulaire)**

Lors des travaux de renouvellement de la conduite d'eau potable rue Glacière à Paris 13^e arrondissement, il a été initié conjointement entre Eau de Paris et l'entreprise en charge des travaux et le producteur de tuyaux, un projet pilote de recyclage des anciens tuyaux.

Le projet pilote a montré la faisabilité technique du procédé de recyclage d'anciens tuyaux de fonte.

Eau de Paris travaillera en 2018 sur un parangonnage et la consolidation d'offres techniques et financières d'une part et en second lieu sur l'étude de l'intégration de ce process dans les marchés de travaux.

Eau et énergie

• **Création d'un générateur photovoltaïque sur le toit du réservoir de L'Haÿ-les-Roses (94)**

Construit en 1971, le réservoir de l'Haÿ-les-Roses présente une structure en béton précontraint et armé. Il offre une capacité totale de stockage en eau potable de l'ordre de 240 000 m³ répartie en quatre cuves identiques de 60 000 m³, superposées deux à deux. Il est alimenté par l'usine d'Orly et l'aqueduc de la Vanne et dessert le Sud-Ouest de Paris (16^e, parties sud des 14^e et 13^e arrondissements). La toiture de cet ouvrage représente une superficie d'environ 18 000 m², ce qui permet la mise en place d'une centrale photovoltaïque de grande envergure.



Vue de la toiture du réservoir de L'Haÿ-les-Roses

La création d'un générateur photovoltaïque sur le toit du réservoir a nécessité la réalisation préalable de travaux de réfection de l'étanchéité et la création du système d'évacuation des eaux pluviales.

Ces travaux démarrés en 2016 se sont terminés au printemps 2017 pour permettre la réalisation des travaux de la centrale photovoltaïque.

Cette installation, représentant la plus grande centrale photovoltaïque sur toiture d'Ile-de-France (près de 12 000 m² de panneaux photovoltaïques) a été inaugurée, par Eau de Paris en présence de madame la Maire de Paris, en décembre 2017. Ses caractéristiques sont les suivantes :

- 11 800 m² de panneaux solaires photovoltaïques, soit la surface de plus de 9 piscines olympiques ;
- 6 578 panneaux REC 285 TP, d'une puissance unitaire de 285 Wc et d'un bilan carbone de 442 kg CO²/ kWc ;
- 1 600 MWh/an directement réinjectés dans le réseau local, soit la consommation électrique annuelle de 500 foyers (hors chauffage et eau chaude sanitaire) dès 2018 ;

- classement dans la sous-famille 1-b des installations sur bâtiment en surimposition, de puissance supérieure à 250 kWc et inférieure ou égale 5 MWc ;
- une économie de 92 TeqCO²/an.

• Création d'un doublet géothermique à l'Albien dans la ZAC Clichy-Batignolles à Paris 17^e (75) (12 M€)

L'opération était relative à la construction d'une centrale de géothermie au sein l'éco-quartier Clichy-Batignolles à Paris 17^e.

La réalisation de ce projet a nécessité la passation de 9 marchés de travaux pour un montant de 12 M€HT avec un financement AESN sur le forage. Le projet a vocation à être équilibré économiquement par la vente de la chaleur à la CPCU. L'installation a été inaugurée officiellement par Eau de Paris et la CPCU le 23 février 2017.

Sécurité de l'approvisionnement, de la qualité et du service à l'utilisateur

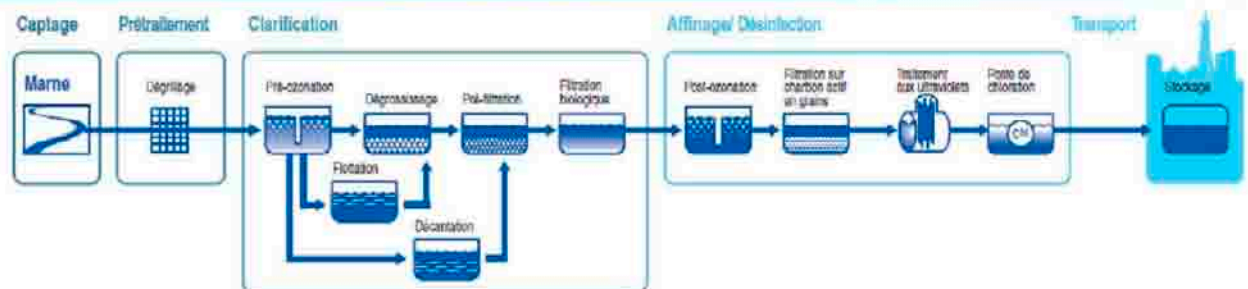
• Clarification de Joinville

Les travaux d'amélioration des étapes de clarification de l'usine de Joinville ont pour objectif de permettre la production de 300 000 m³/jour quelle que soit la qualité d'eau de la Marne. Ce vaste programme de 18,5 M€ s'articule en trois temps :

- Phase 1 : Optimisation de l'étape de flottation ;
- Phase 2 : Construction d'un nouveau décanteur de capacité 200 000 m³/j en lieu et place du décanteur existant (réalisé dans les années 80 et limité à 100 000 m³/j) ;
- Phase 3 : Consolidation de l'atelier de traitement des boues

La phase 1 a été livrée en 2016. L'année 2017 a été l'occasion de poursuivre la réalisation des travaux de la phase 2 (construction du décanteur).

L'usine de Joinville



Filière de traitement de l'usine de Joinville

• **Création d'une unité de désinfection des eaux de l'aqueduc du Loing à la porte d'Arcueil (13,8 M€)**

Dans le but de renforcer la maîtrise du risque parasitaire et microbiologique dans son ensemble, Eau de Paris a décidé de mettre en place un traitement complémentaire par rayonnements ultraviolets sur les eaux acheminées par l'aqueduc du Loing. Ce traitement sera appliqué sur le site de la porte d'Arcueil, à la fin du transport à surface libre de l'aqueduc et juste avant l'arrivée des eaux dans le réservoir de Montsouris.

Cette opération a imposé de modifier les installations existantes de gestion du chlore en déplaçant la désinfection à l'eau de Javel en aval du traitement par rayonnements ultraviolets et en créant un poste de chloration de secours et de gestion du taux de chlore en entrée du réseau de distribution dans l'enceinte du réservoir de Montsouris.

En complément de l'installation d'un traitement des eaux souterraines du Loing par rayonnements ultraviolets, un nouveau poste de chloration a également été construit dans l'enceinte du réservoir de Montsouris.

Ce nouveau poste de chloration permet de garantir une concentration en chlore

constante. En sortie de réservoir, le taux de chlore total est de 0,2 mg/L. In fine, Eau de Paris distribue une eau présentant un taux de chlore libre résiduel de 0,1 mg/L sur l'ensemble du réseau. Les risques de variations de goût, auxquelles sont sensibles les usagers, sont limités, pour leur plus grand confort.

Cette modification du traitement s'inscrit dans les objectifs d'Eau de Paris d'optimisation de la gestion du chlore sur l'ensemble de son réseau jusqu'à la mise en distribution. Eau de Paris harmonise les pratiques de chloration sur son patrimoine et garantit ainsi un maintien d'un taux de chlore constant. Cette gestion optimisée du chlore signifie aussi pour l'entreprise publique une plus grande maîtrise de ses coûts et une diminution de l'utilisation de réactifs, et donc de l'émission de gaz à effets de serre.

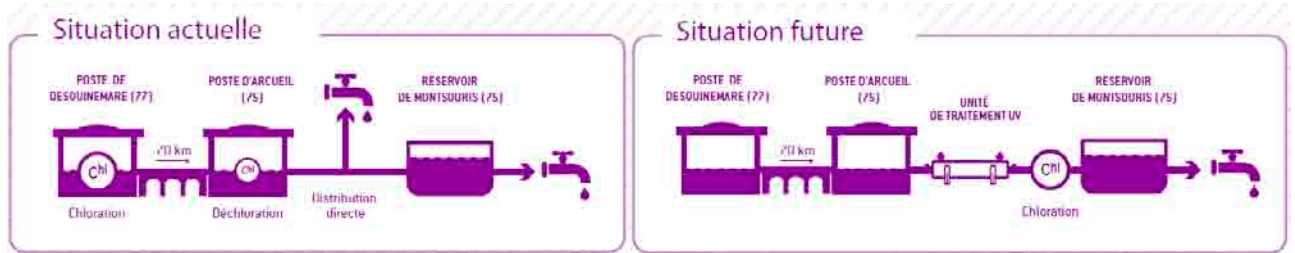
Les travaux, débutés en 2016, ont permis une mise en service des deux nouvelles installations en juin 2017, permettant d'assurer une nouvelle barrière sanitaire de désinfection pour les eaux souterraines du Loing, en complément de la chloration, au plus près des Parisiennes et des Parisiens. Ces installations ont été inaugurées en décembre 2017.

• **Tubage de l'aqueduc du Loing à L'Haÿ-Les-Roses et Chevilly-Larue (94)**

Ce projet avait pour but d'améliorer l'étanchéité de l'aqueduc du Loing vis-à-vis des pollutions extérieures, l'objectif étant à terme d'assurer une turbidité < 0,5 NFU afin de garantir l'efficacité du traitement en aval.

Les travaux, réalisés au cours du 1^{er} semestre 2017. La partie tubage a été réalisée dans le délai contraint de 9 semaines, d'arrêt de l'aqueduc du Loing.

Les travaux ont consisté en un tubage de l'aqueduc à L'Haÿ-les-Roses et Chevilly-Larue par pose de tuyaux en PRV DN 2300 mm sur 800 m. La réalisation de 3 puits d'accès ont été nécessaires à la réalisation de ces travaux (diamètre env. 5m ; profondeur env. 13 m). Des travaux d'injection et de réhabilitation d'ouvrage par béton projeté ont également été réalisés.



DES ACTIONS POUR UNE PROTECTION DURABLE DE LA RESSOURCE EN EAU, INSCRITE DANS LES TERRITOIRES

Eau de Paris conçoit et met en œuvre sur le terrain des programmes de reconquête de la qualité de l'eau, en priorisant les actions selon le niveau de dégradation et les enjeux sur la ressource. Ces actions rejoignent les objectifs nationaux dans le cadre de la démarche Grenelle, qui consistent à engager des actions pour reconquérir la qualité de l'eau et protéger durablement les captages.

Parmi les captages, 8 ensembles de sources sont classés prioritaires au titre du Grenelle de l'environnement :

- à l'ouest, la source de la Vigne et les deux champs captants de Montreuil et de Vert-en-Drouais, au sud et à l'est, les captages de la Voulzie dans le provinois, au sein des sources hautes de la vallée de la Vanne, les deux captages de Cérilly et de Armentières-La Bouillarde, et dans la région de Fontainebleau, les captages de La Joie et de Villemer.

Eau de Paris met en œuvre sa stratégie de surveillance et de protection de la ressource, réaffirmant ainsi son engagement pour le développement durable sur l'ensemble des territoires sur lesquels elle intervient. Ce plan d'action s'appuie sur l'expertise des équipes d'Eau de Paris dans les domaines de la qualité de la ressource, de l'hydrogéologie ou encore de l'agro-écologie et repose notamment sur un accompagnement

vers des pratiques agricoles durables, grâce à un partenariat étroit avec les professionnels et les collectivités locales. Son déploiement d'ici 2020 se traduira par une dépense totale depuis 2015 de 4,4 millions d'euros en investissement et 5 millions d'euros en exploitation.

Ce plan d'action se décline en :

Trois cibles :

- 3 500 hectares en culture bio, soit +67 %,
- 10 500 hectares de cultures durables, soit +60 %,
- Acquisition par Eau de Paris de 200 hectares supplémentaires, soit +50 %.

2 objectifs sur la qualité de l'eau :

- Réduction des teneurs en nitrates,
- Réduction des taux de pesticides détectés.

5 axes stratégiques :

- Développer les connaissances pour mieux agir demain,
- Contribuer à une gestion économe de la ressource,
- Agir pour la préservation de la qualité des rivières et des eaux souterraines,
- Innover pour accompagner le changement des pratiques agricoles protégeant durablement la qualité de l'eau,
- Favoriser la mobilisation et la coopération sur les territoires.

Animations territoriales

Pour protéger et préserver les ressources en eau sur les aires d'alimentation de captages (AAC), Eau de Paris s'appuie sur des chargé(e)s de mission « Agriculture et territoire », personnes charnières pour la mise en place d'actions efficaces, adaptées et durables sur le terrain. L'année 2017 a été marquée par l'embauche d'un chargé de mission sur l'aire d'alimentation des sources de la vallée de la Vanne.

Leurs missions :

- Sensibiliser, expliquer, communiquer ;
- Expérimenter, procéder à des démonstrations, permettre l'appropriation des techniques et des pratiques innovantes qui permettent de protéger la ressource en eau ;
- Créer un lien territorial : avec les autres gestionnaires de captages qui font face aux mêmes problématiques de qualité de l'eau, les partenaires agricoles, les filières ;
- Améliorer la connaissance du territoire, des acteurs, des risques et des transferts et évaluer l'impact et la durabilité des actions mises en place.

En 2017, l'action des animateurs s'est notamment traduite par :

→ **Le lancement de deux projets innovants, lauréats de l'appel à projets de l'Agence de l'eau « Protection de la Ressource », lancé fin 2016 :**

- Le projet Culture Prairies, sur l'AAC de la Vigne, qui vise au développement des systèmes d'élevages plus autonomes et résilients, maximisant l'utilisation de prairies. Une première journée portes ouvertes le 15 novembre sur une ferme ayant converti toute son exploitation en élevage bovin laitier bio et remis en prairie des parcelles, a rassemblé une cinquantaine de participants ;
- Le projet Cultures économes en intrants, qui vise à encourager le développement de cultures utilisant très peu de pesticides et d'engrais sur les aires d'alimentations de captages. Ce projet a par exemple permis d'aider à développer du sarrasin avec une coopérative locale sur l'AAC de la vallée du Lunain.

→ **L'accompagnement et l'appui d'agriculteurs :**

- Via du conseil individuel spécifique apporté par des conseillers d'organismes agricoles pour tester et mettre en place de nouvelles pratiques ;
- Par l'accompagnement des agriculteurs dans la contractualisation d'une aide à la conversion à l'agriculture biologique ou dans une mesure agro-environnementale et climatique (MAEC), nécessitant également un appui technique pour s'assurer du respect et de la durabilité des engagements.

→ **La mise en place de filières bio entre les agriculteurs bio de la vallée de la Vanne et :**

- La caisse des écoles du 11^e arrondissement de Paris, qui s'est concrétisée par la livraison de lentilles à partir de la rentrée scolaire 2017-2018 ;
- Une filière de chanvre bio (23 hectares implantés en chanvre en 2017) ;
- Une filière de luzerne déshydratée (22 hectares récoltés pour ce débouché).

Les agriculteurs bio, constitués en association et reconnus groupement d'intérêt économique et environnemental (GIEE), poursuivent leur projet par la création d'une marque territoriale et la prévision d'investissements pour pouvoir proposer des produits céréaliers pouvant être directement consommés. L'appui de BioBourgogne sur ce territoire est poursuivi et constitue un partenaire technique indispensable.

Surfaces engagées sur les territoires pilotes

• **Aire d'alimentation des sources de la vallée de la Vanne :**

Une poursuite de la progression des surfaces en agriculture biologique est observée en 2017 : 2 864 hectares en bio pour 32 agriculteurs, soit 202 hectares de plus qu'en 2016, ce qui représente 11,8 % de la surface en agriculture du territoire (1 % en 2008).

• **Aire d'alimentation des sources de la Vigne :**

Environ 4 600 hectares sont engagés vers des pratiques durables (dont environ 3 300 hectares en réduction d'intrants, 700 hectares en herbe et 600 hectares en agriculture biologique). La diminution des engagements par rapport à 2016 concerne les mesures de réduction d'intrants (diminution de 400 hectares environ dont les cahiers des charges ont été récemment modifiés, avec des contraintes agronomiques supérieures). En revanche, la surface en agriculture biologique augmente (624 hectares en 2017 contre 94 ha en 2011, au début de l'animation). Ces engagements représentent 21 % de la surface agricole de l'aire d'alimentation des sources de la Vigne en 2017.

• **Aire d'alimentation des sources de la Voulzie :**

Les surfaces engagées sont stables, avec 2 299 hectares engagés représentant 23 % de la surface agricole.

Contacts

Plusieurs moyens sont mis à la disposition des usagers pour joindre Eau de Paris :

- Le site www.eaudeparis.fr
- Le numéro unique 09 74 50 65 07
- L'agence en ligne www.agence.eaudeparis.fr
- L'agence clientèle, située au 19, rue Neuve-Tolbiac, 75013 Paris

UN SERVICE TOUJOURS PLUS PERFORMANT

L'année 2017 constitue la cinquième année d'exercice complet de l'activité de gestion des abonnés et usagers par la régie, de façon totalement internalisée. Les enquêtes de satisfaction menées montrent la très grande satisfaction de 92% des usagers parisiens. Eau de Paris remporte pour la sixième année consécutive le prix « Élu Service Client de l'Année » dans la catégorie « Distribution d'eau ». L'accessibilité et le relationnel étant des points forts soulevés lors de la restitution de l'enquête.

EAU DE PARIS RÉPOND AUX USAGERS...

Eau de Paris dispose d'une agence clientèle dans Paris, d'un site Internet et d'une agence en ligne, pour répondre aux demandes des usagers.

Le Centre multi-contacts d'Eau de Paris a traité 41 563 appels sur les 42 259 appels émis par les usagers et abonnés. L'activité a enregistré une baisse au niveau de l'activité téléphonique (-8 %) et également au niveau des écrits (-12 %).

Le site Internet et l'agence en ligne d'Eau de Paris sont bien identifiés par les usagers et abonnés. 180 925 visites ont été enregistrées en 2017 sur le site Internet.

... ET ASSURE LE SUIVI DES SIGNALEMENTS ET RÉCLAMATIONS*

1371 réclamations ont été reçues en 2017 (contre 2 396 en 2016), parmi lesquels 733 concernaient la facturation. Le reste des réclamations concernait l'encaissement, les fuites, la maintenance des compteurs et des dispositifs de télé-relevé, les interruptions de service non programmées et des demandes concernant l'activité de l'équipe de branchements neufs. La suppression en 2017 de la majoration forfaitaire de 15€ au titre des frais de gestion occasionnés par la relance pour retard de paiement de la facture a eu un impact direct sur le nombre de signalements liés à la facturation (-56% sur cette catégorie).

Le nombre de signalements sur la qualité de l'eau, 77 en 2017 (contre 86 en 2016), reste très faible au regard du nombre d'utilisateurs. Lorsqu'elle reçoit un signalement, Eau de Paris rappelle systématiquement l'utilisateur et procède, le cas échéant, à des analyses pour identifier prioritairement le réseau en cause, intérieur ou public.

Une fois connus les résultats des analyses, Eau de Paris répond à l'utilisateur, et saisit l'Agence régionale de santé (ARS) si un dépassement des limites de qualité est observé. Selon les cas, l'ARS peut solliciter auprès d'Eau de Paris, un diagnostic du réseau intérieur. Si un problème est

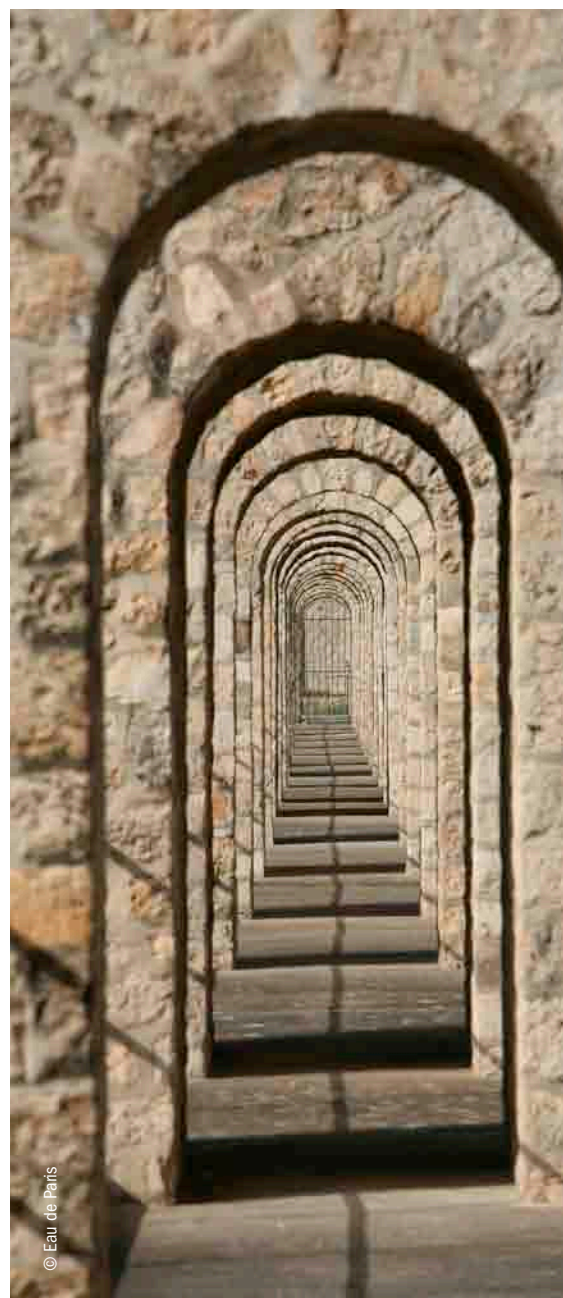
détecté sur le réseau intérieur, l'ARS adresse un courrier au propriétaire des installations afin qu'il prenne les mesures nécessaires pour que l'eau respecte les normes de qualité à l'intérieur des habitations.

Les signalements pour des problèmes « de corrosion » (couleur de l'eau ou présence de dépôts type « sable ») sont majoritaires. Le motif « organoleptique » (mauvais goût, mauvaise odeur ou trouble non expliqué de l'eau) arrive en seconde position.

65 signalements ont nécessité l'intervention des équipes de préleveurs qui réalisent au minimum deux prélèvements : un premier au compteur de l'immeuble, représentatif de la qualité de l'eau du réseau public, et un second à l'intérieur de l'immeuble, généralement chez l'utilisateur responsable de l'appel, représentatif de l'eau du réseau privé.

Sur l'ensemble des interventions : 11 résultats non conformes ont été détectés sur le réseau intérieur (problème de corrosion, plomb, présence d'ammonium) ; les résultats des prélèvements sur les compteurs généraux des immeubles étaient conformes ;

Pour les 54 autres interventions, les résultats se sont avérés conformes.



© Eau de Paris

Le SDAGE

Le SDAGE procède à un classement des captages d'eau de 1 à 4. Le captage est classé en cas 4 si la valeur moyenne de certains polluants est supérieure à 75 % de la norme de l'eau potable (pour les nitrates, l'atrazine ou la DEA ou tout autre paramètre en contamination de fond). Il est classé en cas 3 si la valeur moyenne est comprise entre 50 et 75 % de la norme eau potable avec une tendance

à la hausse. Dans ces deux cas (dits prioritaires), le SDAGE impose la mise en place d'un programme d'action pour restaurer ou protéger la qualité de l'eau.

Selon les critères du SDAGE, tous les captages qui alimentent Paris sont prioritaires (cas 3 ou cas 4) qu'ils soient en eau souterraine ou en eau de surface, à l'exception des champs captants des

Vals de Seine et des Vals d'Yonne et de quelques ouvrages ponctuels des Sources Basses.

Au total, 83 points de captages sur les 104 (102 captages d'eaux souterraines, auxquels il faut ajouter les prises d'eau de surface à Orly et Joinville) sont classés en cas 3 et cas 4.

La sensibilisation des usagers

En 2017, Eau de Paris a lancé sa nouvelle campagne de communication : « L'eau est capitale ». Son objectif : montrer que privilégier l'eau du robinet à Paris, c'est faire le choix d'une eau de qualité, plus économique et écologique. Pour marquer sa proximité avec ses usagers, Eau de Paris a lancé un casting auprès des Parisien.ne.s sur les réseaux sociaux. Six Parisien.ne.s, ambassadeurs du service public, ont incarné les visages de cette nouvelle campagne. La campagne met en évidence l'ampleur du champ d'intervention de l'entreprise publique, depuis le captage jusqu'aux technologies de pointe. Pour démultiplier son écho auprès des usagers, comme auprès de ses partie-prenantes professionnelles et institutionnelles, le déploiement s'est inscrit dans la durée, avec un dispositif à 360°. Il a permis une visibilité de la campagne sur une variété de supports : une campagne dans la ville (plan médias d'affichage dans Paris et les communes voisines), dans les médias (presse grand public et professionnelle) et sur les réseaux sociaux. De nombreux rendez-vous ont été donnés dans Paris, au Pavillon de l'eau et à travers une cinquantaine d'événements parisiens (Paris Plages, Fnac Live, Carnaval Tropical, Journées du Patrimoine...).

L'entreprise a poursuivi sa mission d'information auprès du grand public en déployant sa présence digitale et dans les médias. Les réseaux sociaux ont vu leurs fréquentations en hausse +12 % pour Facebook et de +24 % pour Twitter. Eau de Paris a également lancé sa page LinkedIn suivie par plus de 2 500 abonnés. La fréquentation du site internet a recueilli 180 925 visites.

Le documentaire « L'eau à Paris : un défi technologique », diffusé sur RMC découverte en septembre et réalisé en étroite collaboration avec Eau de Paris, a recueilli 451 000 téléspectateurs soit 1,9 % parts de marché.

Le Pavillon de l'eau, géré par Eau de Paris pour le compte de la Ville de Paris, constitue le principal lieu d'information et de documentation sur l'eau à Paris. Cette ancienne halle de relevage des eaux de la Seine présente aujourd'hui une exposition permanente sur l'alimentation en eau de Paris et son histoire. Eau de Paris y organise des expositions temporaires et de nombreuses animations destinées à favoriser la diffusion des connaissances sur l'eau auprès de tous. Chacun peut y découvrir la diversité des enjeux qui se jouent autour de la ressource en eau à Paris, en France et dans le monde.

Dans le cadre de la sensibilisation des plus jeunes, le Pavillon de l'eau accueille aussi des « classes d'eau » offrant un parcours pédagogique et ludique aux élèves de la maternelle au lycée, dans le cadre d'une convention avec l'Agence de l'eau Seine-Normandie (AESN).

En juin, Eau de Paris a célébré les 10 ans du Pavillon : depuis son ouverture en juin 2007, ce sont 323 000 visiteurs accueillis à travers des expositions, animations, conférences-débats pour valoriser la démarche de sensibilisation à l'eau et à l'environnement, renforcer le lien institutionnel et territorial, la connaissance par le grand public mais aussi jouer un rôle social pour un public éloigné et précaire. Cinq nouvelles expositions temporaires (Topique Eau Non Potable, Empreinte, Les Parisculteurs,

L'eau au cœur de la science et Ma'dan) ont été présentées. 288 animations/ateliers et 59 visites guidées ont été conduites. En parallèle, des actions de formation pour les associations, des animations spécifiques pour le public fragile et éloigné, des conférences pour les étudiants en formation ont été menées ainsi que le déploiement d'actions de sensibilisation hors Pavillon soit près de 7 000 personnes touchées (Plouf 75, risques inondations avec la préfecture de police, visites/ateliers conduites à l'usine de Joinville, Fondation Goodplanet...). Au global, avec le déploiement de nouvelles actions « hors les murs », Eau de Paris a sensibilisé 27 000 usagers, enfants et adultes.

En 2017, le Pavillon de l'eau a accueilli 20 213 personnes (contre 28 012 en 2016) :

- 9 766 enfants (contre 16 503 en 2016) ;
- 344 étudiants en formation ;
- 268 personnes « fragiles et éloignées » ;
- 4 797 adultes grand public (contre 7 315 en 2016) ;
- 5 038 personnes dans le cadre des locations.

La fréquentation in situ a connu une baisse de 28 % en 2017. Comme en 2016, cette évolution s'explique par une réorientation des activités : suppression des projections pour le périscolaire les mercredis et pendant les vacances scolaires, et par le déplacement d'activités conduites au sein du Pavillon vers des lieux extérieurs (Plouf 75 avec la préfecture, animations Goodplanet et Zoo de Paris). A noter également qu'à la demande de la municipalité de

COLLECTER LES EAUX, VALORISER LES OUVRAGES ET LES EFFLUENTS, DIVERSIFIER LES USAGES DU RÉSEAU*

UN RÉSEAU D'ÉGOUTS UNIQUE

Le débit moyen journalier d'eaux usées transportées par le réseau d'assainissement parisien en 2017 avoisine 907 000 m³/jour. Il s'agit d'un réseau en quasi-totalité de type « unitaire », c'est-à-dire collectant dans les mêmes ouvrages les eaux usées d'origines domestique et industrielle et les eaux pluviales.

Ce réseau assure trois fonctions essentielles :

- la collecte des eaux usées et des eaux de ruissellement de Paris intramuros, et leur transport jusqu'aux **émissaires***, canalisations de grand diamètre assurant leur évacuation vers les ouvrages d'épuration interdépartementaux ;
- le transport d'effluents venant de départements situés en amont du réseau (Val-de-Marne, Seine-Saint-Denis) vers ces mêmes émissaires ;

- celle de galerie technique du fait de son caractère visitable, en abritant des conduites d'eau potable et non potable, et dans certains ouvrages, des conduites d'eau glacée pour la climatisation, des câbles très basse tension et des fibres optiques, et dans le nouveau quartier de la ZAC Batignolles des conduites de collecte pneumatique des **déchets***.

Il présente quelques spécificités :

- son fonctionnement est largement **gravitaire***. Cinq stations de pompage relèvent toutefois en permanence les eaux des quartiers bas des 12^e et 13^e arrondissements ;
- Il est presque entièrement constitué d'ouvrages visitables, d'une longueur totale de 2 649 km, dont environ 143 km d'émissaires et de grands collecteurs, et 729 km d'ouvrages annexes (branchements particuliers, **avaloirs***, branchements de regards) ;

- les dimensions des ouvrages et l'existence de 44 déversoirs d'orages rejetant directement en Seine les **eaux excédentaires*** permettent d'éviter mises en charge et débordements du réseau lors des fortes pluies.

Un poste central de « contrôle commande » connecté aux 140 stations de gestion locale du réseau des égouts (usines, déversoirs d'orage, maillages, sites de mesures) permet de surveiller et d'agir en temps réel sur les pompes, vannes, et ainsi de gérer les flux de manière optimisée. Il fournit également les éléments nécessaires à la production, chaque mois, d'un bilan d'auto-surveillance du réseau qui permet de connaître les événements (pluviométrie...) et d'apprécier le bon fonctionnement des équipements installés.

UN PATRIMOINE ENTRETENU ET MODERNISÉ

La visite publique des égouts de Paris

La Visite présente les entrailles de Paris, de l'Antiquité à Belgrand, ingénieur du 19^e siècle, qui a conçu le réseau d'égouts actuel. Dans les galeries souterraines, sont évoqués le cycle de l'eau et le travail des égoutiers de Paris.

La visite s'effectue, pendant une heure environ, au travers de galeries aménagées qui permettent de faire découvrir aux visiteurs une partie du réseau d'égouts. Elle est organisée au cœur du réseau et l'on peut y voir le collecteur de l'avenue Bosquet, l'égout élémentaire de la rue Cognacq-Jay, le déversoir d'orage de la place de la Résistance ou encore le point de départ de l'émissaire sud qui emmène une partie des eaux usées de la rive gauche vers la station d'épuration* d'Achères.

En outre, de nombreuses maquettes ou engins réels utilisés hier comme aujourd'hui sont exposés tout au long des salles aménagées et des couloirs du circuit de visite. On peut ainsi découvrir un « wagon-vanne » pour le curage des égouts, un « bateau-vanne » qui opère dans les grands collecteurs ou bien encore une ancienne pompe de relevage des eaux. En 2017, la Visite Publique des Égouts a fait l'objet d'études afin d'engager sa rénovation à compter de 2018.

Entrée face au 93, quai d'Orsay (7^e).

UN RÉSEAU RÉHABILITÉ ET MODERNISÉ

La réhabilitation du réseau d'assainissement de Paris fait l'objet d'un programme pluriannuel qui permet après l'établissement d'un diagnostic et d'un projet de réhabilitation d'intervenir sur l'ensemble du réseau dit structurant qui se compose des ouvrages les plus importants en taille et en capacité hydraulique, mais aussi d'intervenir sur les égouts élémentaires identifiés comme à risque ou signalés lors des contrôles comme dégradés.

L'année 2017 a vu se poursuivre les opérations qui avaient démarré précédemment :

- Les travaux de réhabilitation des égouts du 4^e arrondissement qui ont démarré au mois de juillet 2015. Cette opération concerne l'ensemble des égouts du périmètre (à l'exception des ouvrages situés sur les îles de la Cité et Saint-Louis qui ont déjà fait l'objet de travaux de rénovation). Le réseau à réhabiliter représente environ 24,7 km de galeries dont 2,5 km de collecteurs et 22,2 km d'égouts élémentaires. Les travaux se sont terminés à l'été 2017.
- La réhabilitation de l'égout du boulevard Barbès sur 600 m, et de l'égout de la rue Louis Blanc sur un peu plus de 800 m. Ces travaux se sont terminés au premier trimestre.
- La réhabilitation du collecteur de Clichy et du collecteur des Coteaux sur respectivement 890 m et 200 m. Ainsi que la réhabilitation du collecteur Javel sur 620 m. Les travaux sur ces ouvrages du réseau structurant de la Ville de Paris se sont achevés au printemps et à l'été 2017.

Le programme de réhabilitation s'est poursuivi en janvier 2017 par la réhabilitation d'un peu plus de 3 kilomètres d'égout dans le 19^e arrondissement, dans le secteur de la butte de Belleville dont le sous-sol instable et de médiocre qualité présente un risque pour les ouvrages.

Enfin, la SAP réalise des diagnostics et réhabilite les **branchements particuliers***, qui relient les immeubles au réseau d'assainissement. Paris en compte 104 635. L'accès à cette partie est dans la majorité des cas possible uniquement en passant par le domaine privé. Un défaut d'entretien du branchement particulier peut générer un reflux d'eaux d'égout vers le sous-sol. Une inspection et un diagnostic sont donc réalisés à l'occasion de campagnes systématiques, lors des visites effectuées par les égoutiers dans le cadre d'enquêtes, ou à l'occasion de grands travaux de réhabilitation. En 2017, 2 586 branchements particuliers ont fait l'objet d'un diagnostic et 954 ont été réhabilités.

UNE GALERIE TECHNIQUE VALORISÉE

Dès leur construction, les égouts de Paris ont été utilisés comme galerie technique permettant d'héberger, sans tranchée, différents réseaux ou câbles : réseaux d'eau potable et non potable, télécommunications publiques ou privées, climatisation. Seules les canalisations de gaz, les canalisations électriques et les canalisations de chauffage urbain ne sont pas admises pour des raisons de sécurité. Cette fonction implique que la galerie technique soit gérée selon des règles précises d'implantation et d'identification des câbles, des procédures administratives et financières, et des règles de sécurité pour les intervenants.

La SAP étudie, autorise et contrôle le déploiement de réseaux dans le réseau d'assainissement. Elle calcule également la redevance due pour l'occupation du domaine public et encaissée par le budget général de la Ville, mais dont une partie est reversée au budget annexe de l'assainissement. La recette pour le budget annexe de l'assainissement a atteint 2 076 310,65 € HT en 2017.

En 2006, la Ville de Paris a souhaité, à travers le programme PARVI, Paris Ville numérique, promouvoir et faciliter le développement du très haut débit au profit de tous les Parisiens. Le développement de la fonction de galerie technique du réseau d'assainissement s'est donc naturellement intensifié. Il constitue en effet un vecteur privilégié pour déployer de nouveaux réseaux jusqu'au domicile des Parisiens car il dessert tous les immeubles et permet de limiter les travaux sur la voie publique. Ainsi, l'ensemble des Parisiens est raccordable au très haut débit, et peut se connecter à Internet à une vitesse inégalée, recevoir la télévision haute définition et bénéficier de services multimédia.

La Direction des systèmes et technologies de l'information de la Mairie de Paris a par ailleurs démarré en 2008 son projet de câblage en fibres optiques des 1 800 sites gérés par la Ville, auquel ont été ajoutés 120 sites du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris, les collèges et les lycées parisiens. Au 31 décembre 2017, on dénombre 2 397 sites raccordés en très haut débit. En 2017, 23 km de câbles ont été installés dans le réseau d'assainissement. Par ailleurs, dans le cadre du plan zonal de vidéo protection sur la voie publique, la préfecture de Police a installé, en 2017, 47 km de câbles en égout afin de raccorder 109 sites supplémentaires à son réseau.

Enfin, les raccordements des entreprises par les opérateurs de télécommunications ont continué à se déployer et représentent 246 km de câbles posés. Il en a été de même pour les réseaux indépendants qui se sont développés sur 2,5 km.

Au total, environ 356 km de câbles fibres optiques très haut débit ont été déployés en égout en 2017.

Elles reçoivent également de nombreuses demandes de renseignements et déclarations d'intention de commencement de travaux qui visent à s'assurer que des travaux réalisés sur la voie publique ne vont pas endommager le réseau. Au total, le nombre de réponses faites par le service dans le cadre des demandes de projet de travaux (DT) et des déclarations d'intention de commencement des travaux (DICT) s'est élevé à 26 399 en 2017.

Le traitement des plaintes adressées par les habitants constitue un autre volet du service aux usagers. 259 plaintes ont été reçues en 2017. Elles débouchent généralement sur des travaux de curage ou des petits travaux d'entretien sur les branchements particuliers.

Enfin, la SAP dispose d'une équipe d'intervention d'urgence, dite de la « Permanence », disponible toute l'année, 7 jours sur 7, 24h sur 24. En 2017, elle a effectué 2 409 interventions à la demande des Parisien-ne-s.

Le taux de renouvellement du réseau d'assainissement

Compte tenu de l'originalité du réseau parisien – des galeries visitables construites pour l'essentiel au 19^e siècle, la SAP ne fait pas à proprement parler de renouvellement du réseau. Les galeries ne sont jamais reconstruites comme on changerait une canalisation : elles sont entretenues, rénovées. On parle de renouvellement lorsque des travaux de remplacement d'une partie du réseau sont réalisés. Du fait du caractère visitable des ouvrages, l'entretien régulier permet de limiter les interventions lourdes, d'où un taux de « renouvellement » faible à Paris (0,43 % en 2017 pour 0,34 % en 2016 en prenant en compte les opérations de réhabilitation du réseau).

LE SERVICE RENDU AUX USAGERS

Les trois circonscriptions de la SAP traitent notamment les demandes de **raccordement*** au réseau des bâtiments neufs, conçoivent le projet de branchement particulier et éventuellement réalisent les travaux. 513 demandes d'autorisation à bâtir et 194 demandes de raccordement ont été instruites en 2017.

Les principales causes d'intervention sont :

- les problèmes de branchements particuliers inondés :
- 647 interventions : 27 %
- les objets perdus :
- 634 interventions : 26 %
- les incidents sur le réseau (incident tampon, mauvaises odeurs, vérification de l'état structurel...) :
- 624 interventions : 26 %
- les inondations de chaussée :
- 348 interventions : 14,5 %
- autres (dératisation,...) :
- 156 interventions : 6,5 %.

UN NOUVEAU POTENTIEL À EXPLOITER

La ville de demain sera nécessairement plus économe en ressources. Afin de limiter le recours aux énergies non renouvelables, la Ville de Paris s'engage dans la valorisation des eaux usées.

Ressource renouvelable, l'eau utilisée puis rejetée par les Parisiens est plus chaude qu'à l'état naturel. Les eaux qui circulent dans le réseau d'assainissement ont une inertie thermique leur conférant une température comprise entre 12 et 18° C. Il est aujourd'hui techniquement possible de récupérer cette énergie pour chauffer des bâtiments ou des équipements municipaux : les calories sont extraites des effluents par le biais d'échangeurs thermiques posés en égouts et sont valorisées à l'aide de pompes à chaleur.

Cette solution urbaine innovante pour produire de la chaleur sans combustible fossile s'inscrit pleinement dans les objectifs fixés par le Plan Climat de Paris d'atteindre 30 % d'énergies renouvelables dans la consommation énergétique de la Ville d'ici 2020 et par le Schéma directeur d'aménagement de gestion des eaux du bassin Seine-Normandie. On estime que les eaux usées de 100 habitants permettent d'apporter une contribution au chauffage de 10 personnes.

DÉVELOPPEMENT DE LA RÉCUPÉRATION DE CHALEUR DANS LES EAUX USÉES

Le 21 février 2017, la Mission Développement Durable du Secrétariat Général a réuni à l'Hôtel de Ville la Direction de la construction, du patrimoine et de l'architecture (DCPA), la Direction de la jeunesse et des sports (DJS), et la DPE/STEA autour

du thème de la récupération de chaleur dans les eaux usées.

Une étude de potentiel portant sur les aspects techniques, juridiques, économiques et tarifaires a été lancée en début d'année par le STEA sur quatre secteurs dont celui de la mairie du XI^e arrondissement et le groupe scolaire Parmentier. Le STEA et la DCPA ont pu présenter le 9 juin 2017 au Maire du XI^e les économies de fonctionnement qu'une installation de ce type pourrait apporter sur les deux bâtiments. En réponse à l'intérêt appuyé du maire, le STEA et la DCPA ont proposé un calendrier d'étude et de travaux.

La création d'un dispositif de récupération de chaleur des eaux usées pour desservir à la fois la mairie du 11^e et le groupe scolaire a été validée en octobre 2017, et la préparation de l'appel d'offres de Conception Réalisation Exploitation Maintenance (CREM) à lancer en février 2018, s'est engagée dès novembre. Le démarrage des travaux est envisagé en octobre 2018 pour une mise en service à la saison hivernale 2019/2020.

Les résultats de l'étude de faisabilité de récupération de chaleur dans les eaux usées au niveau des trois autres secteurs parisiens, Amiraux, Grange-aux-Belles, Visite Publique des Égouts, ont été présentés à leur tour aux missions Énergie-Climat et Ville Intelligente et Durable le 4 décembre 2017.

L'étude a confirmé que le potentiel énergétique offert par le réseau d'assainissement était capable d'alimenter en ENR2 le système de chauffage/climatisation de plusieurs équipements et bâtiments municipaux simultanément.

La rentabilité technico-économique s'appréciera, entre les sites, avec la comparaison des besoins globaux en puissance énergétique qui ne sont pas du même niveau, des possibilités de subventions offertes selon la qualité

des moyens de chauffage en place dans les bâtiments à desservir vis à vis de l'émission des gaz à effet de serre (GES), et par la mise en œuvre plus ou moins facile des boucles énergétiques à l'intérieur du réseau d'assainissement. Les investigations se poursuivront pour faire émerger le ou les sites prioritaires à équiper, dans le cadre de l'actuelle mandature.

UN IMPÉRATIF : LA PROTECTION DU MILIEU NATUREL

Le réseau d'assainissement parisien voit transiter, à travers les eaux qu'il collecte, des flux de pollution de plusieurs origines (eaux usées des ménages, eaux industrielles, eaux de pluie lessivant chaussées et toitures polluées...), dont les effets sont potentiellement susceptibles d'affecter tant la santé humaine que le milieu naturel.

Historiquement, pour des raisons techniques et de coût de construction, le réseau d'égouts de Paris, bien que constitué d'ouvrages visitables, n'a pas pu être dimensionné pour contenir les volumes d'eaux à évacuer en cas d'événements météorologiques extrêmes (orages d'été). La Seine était donc censée servir d'exutoire lorsque le réseau est saturé.

La prise de conscience progressive de la nocivité pour le fleuve de ces rejets d'eaux unitaires a amené à repenser la gestion du réseau d'assainissement. Aujourd'hui, le milieu naturel ne doit plus servir de simple exutoire aux rejets d'eaux usées mais doit être préservé contre ces sources de pollution. Aussi l'objectif est aujourd'hui de limiter et de traiter les déversements d'effluents en Seine.

LES OBLIGATIONS DANS LE DOMAINE DE L'EAU SONT FORTEMENT ENCADRÉES PAR LA RÉGLEMENTATION EUROPÉENNE.

La directive n° 91/271/CEE du 21 mai 1991 (DERU) relative au traitement des eaux usées urbaines a fixé des prescriptions minimales européennes pour l'assainissement collectif des eaux usées domestiques. La directive cadre sur l'eau n° 2000/60/CE a notamment défini un cadre pour la protection des eaux intérieures de surface et fixé des objectifs de préservation et de restauration de l'état des eaux superficielles et souterraines ; le « bon état » des différents milieux devant être atteint d'ici à 2015, 2021 ou 2027. La réglementation nationale sur l'assainissement a donc été précisée et complétée pour répondre à l'évolution des enjeux sanitaires et environnementaux. L'arrêté du 22 juin 2007 a défini les prescriptions relatives à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement ainsi qu'à la surveillance de leur fonctionnement et de leur efficacité, et

aux dispositifs d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique supérieure à 1,2 kg/j de DBO5.

Dans ce cadre, la Section de l'Assainissement de Paris est notamment soumise à une autosurveillance, destinée à apprécier l'efficacité de la collecte effectuée, qui comprend notamment un suivi des déversements effectués au milieu naturel.

POLLUTION COLLECTÉE EN 2017

Le tableau ci-après dresse le bilan, pour l'ensemble de l'année 2017, des volumes et flux de pollution collectés par le réseau.

On distingue, pour les eaux collectées à Paris, les eaux usées de celles provenant du ruissellement pluvial. Cette distinction ne peut être faite pour les eaux provenant des bassins versants de banlieue et transportées dans le réseau parisien. En effet les débits sont mesurés par des stations situées aux entrées de Paris et il n'est pas possible de faire la part entre les eaux usées et les eaux pluviales.

Trois paramètres sont plus particulièrement pris en compte pour le calcul des flux polluants :

- les matières en suspension (MES) : il s'agit des particules de toutes tailles, de nature minérale ou organique, en suspension dans les effluents ;
- la demande biochimique en oxygène (DBO) : c'est la quantité d'oxygène nécessaire pour oxyder les matières organiques contenues dans l'eau, par l'intermédiaire des bactéries. Autrement dit, c'est la quantité d'oxygène qui sera prélevée au milieu naturel en cas de déversement. On évalue usuellement la quantité d'oxygène consommée sur 5 jours (DBO5) ;
- la demande chimique en oxygène (DCO) : c'est la quantité d'oxygène nécessaire pour dégrader l'ensemble des matières oxydables contenues dans l'effluent, qu'elles soient biodégradables ou non.

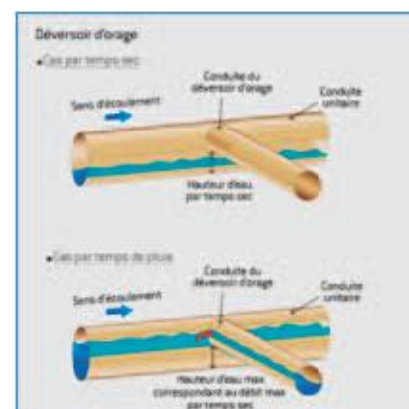
Les déversoirs d'orage

Les déversoirs d'orage sont des ouvrages de communication entre le réseau de collecte* et de transport des eaux usées et le milieu naturel. Ils servent d'exutoires de sécurité pour le réseau d'assainissement. Il est en effet impossible de dimensionner un réseau à même d'écouler les débits de forts épisodes pluvieux pour des raisons économiques (coûts des ouvrages) mais aussi de place disponible sous les chaussées.

Lors des fortes pluies, les égouts peuvent ainsi se retrouver saturés, sous pression, tout l'espace étant occupé par les eaux usées grossies des eaux pluviales.

Sans déversoir, la pression dans le réseau pourrait se traduire par des remontées d'eaux dans les habitations (caves) et dans les rues.

Les déversements d'eaux usées du réseau d'assainissement dans le milieu naturel sont réglementés : ils sont interdits en période de temps sec et doivent rester exceptionnels en temps de pluie. Les déversoirs doivent par ailleurs faire l'objet d'une surveillance par le service d'assainissement.



	Volumes (millions de m ³)		MES (milliers de T)		DBO ₅ (milliers de T)		DCO (milliers de T)	
	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017
1 - Eaux collectées sur Paris								
Eaux de temps sec	266,4	263,3	61,9	67,2	53,1	60,3	126,0	135,9
Eaux de temps de pluie	31,9	34,4	6,3	6,8	0,9	1,0	4,7	5,1
Total 1	298,3	297,7	68,2	74,1	54,0	61,3	130,7	141,0
2 - Eaux collectées sur la banlieue								
Temps sec + temps de pluie	38,4	35,4	8,0	7,4	7,7	7,1	17,3	15,9
Eaux entrant dans le réseau parisien								
Total (1+2)	336,7	333,1	76,2	81,5	61,7	68,4	148,0	156,9
Eaux sortant du réseau parisien vers le réseau du SIAAP	335,0	329,7	70,6	74,9	61,3	67,9	147,1	155,6
Eaux déversées au milieu naturel	1,7	3,4	0,5	0,8	0,1	0,2	0,4	0,8
Pollution extraite du réseau ou stockée durant l'année	-	-	5,1	5,8	0,3	0,3	0,5	0,5

Le tableau met en évidence une diminution de 1,1 % des apports dans le réseau parisien, entraînant une diminution de 1,6 % du volume transféré vers les stations d'épuration compensée par une augmentation de 100,7 % des rejets dans le milieu naturel.

Cette variation des apports résulte des éléments suivants :

- Les volumes d'eau potable mis en distribution sont restés pratiquement stables (-0,1 %) tandis que les volumes d'eau non potable ont diminué de 2,9 % et que les vidanges en égout des réseaux d'eau potable ou non potable (dont le rinçage de l'aqueduc du Loing) ont augmenté de 115,4 % ;
- La pluviométrie supérieure de 9 % à la normale 1971-2016, a engendré un ruissellement supérieur de 7,8 % à celui de l'année précédente ;
- Les volumes unitaires provenant de banlieue ont diminué de 7,7 % ;
- L'absence de crue en 2017 a conduit à une diminution des apports de la nappe phréatique dans le réseau alors qu'en 2016, ceux-ci avaient été évalués à 2,3 Mm³.

REJETS UNITAIRES AU MILIEU NATUREL

Les rejets unitaires d'effluents dans le milieu naturel (Seine) lors d'événements pluvieux exceptionnels sont tolérés, sous réserve d'une obligation légale et réglementaire d'autosurveillance à laquelle se soumet le service de l'assainissement parisien.

Le volume d'eau unitaire déversé en Seine par le réseau d'assainissement parisien, pour l'ensemble de l'année 2017, est évalué à 3,4 million de mètres cubes. Il est en augmentation de 101 % par rapport à l'année 2016. Ces déversements peuvent avoir plusieurs origines :

- Par temps de pluie principalement, il s'agit de déversements par le biais des déversoirs d'orage afin d'éviter la surcharge du réseau et les inondations. L'essentiel des déversements 2017, soit 2,6 millions de m³, est constitué des déversements en temps de pluie.

- Par temps sec, et beaucoup plus rarement, ce sont des déversements permanents et identifiés d'eaux claires ou des rejets d'eaux usées consécutifs à des travaux, des pannes ou des dysfonctionnements dans le réseau.
- Les déversements d'eaux usées dus à des travaux s'élève à 48 000 m³, correspondant aux rejets récurrents du déversoir d'orage Vincennes Charenton durant les chômages du TIMA .
- Les déversements d'eaux claires pour travaux (rejets récurrents des déversoirs d'orage Bièvre et Périphérique quand le TIMA est hors service 131 000 m³) et les rinçages de conduites d'eau potable vers des déversoirs d'orage (386 000 m³) totalisent 517 000 m³.
- Le volume rejeté dû à des pannes et dysfonctionnement s'élève à 140 000 m³.
- Les rejets d'eaux d'exhaure par le déversoir d'orage Bugeaud représentent 51 000 m³.

CE TABLEAU FAIT APPARAÎTRE LES VOLUMES DÉVERSÉS ET LA PLUVIOMÉTRIE DEPUIS 1998.

Année	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Pluviométrie annuelle (mm)	685	739	871	932	718	518	570	480	645	706
Volume déversé (millions de m ³)	15,0	19,5	12,6	14,7	8,2	4,6	3,2	1,8	4,0	3,9

Année	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Pluviométrie annuelle (mm)	597	574	685	537	648	659	693	495	638	699
Volume déversé (millions de m ³)	3,6	2,2	2,9	1,9	2,1	2,3	1,5	0,9	1,6	3,4

L'année 2017 (699 mm) est caractérisée par une pluviométrie supérieure (+8,7 %) à la moyenne des 46 dernières années (643 mm). De plus, la distribution des cumuls mensuels est très hétérogène :

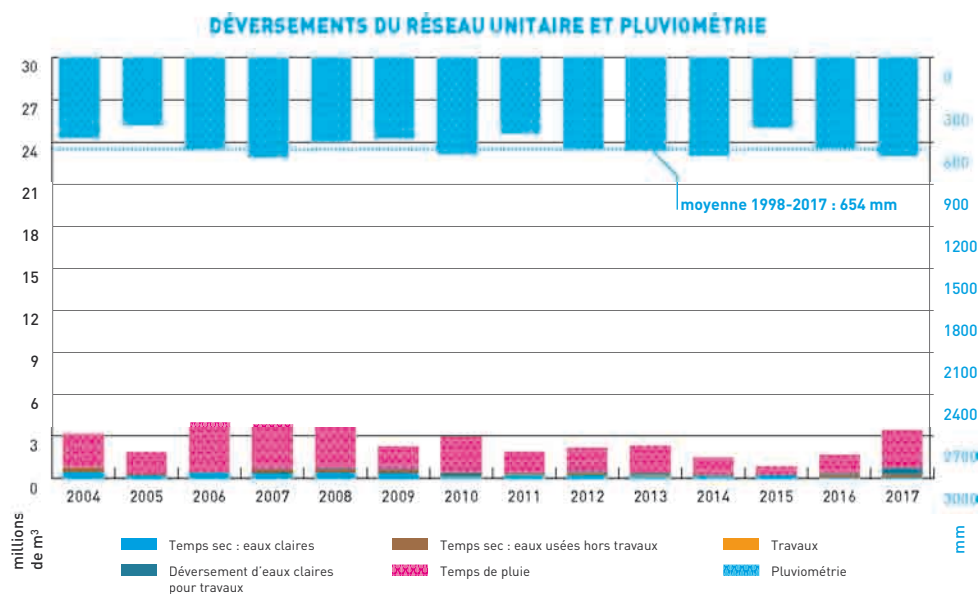
- Deux mois (janvier et avril) présentent un cumul mensuel inférieur aux valeurs quinquennales sèches.
- Quatre mois (mars, juillet, septembre et décembre) présentent des cumuls de supérieurs aux valeurs quinquennales humides.

La pluviométrie a été supérieure à celle de 2016 : +9,5 %. Les jours avec des cumuls pluvieux significatifs (> 5 mm) ont été plus nombreux qu'en 2016 (47 contre 43) et les précipitations ont été plus intenses en général. Ainsi, on a observé 20 cumuls journaliers supérieurs à 10 mm en 2017 contre 14 en 2016 et 15 en moyenne entre 2005 et 2016. Surtout, on a observé deux jours de pluies consécutifs exceptionnels avec des lames d'eau journalières de 45,1mm et 24,3 mm. Ces deux jours de pluies sont à l'origine de 72 % des rejets par temps de pluie hors situation inhabituelles, et plus généralement 53 % des rejets par temps de pluie ou encore 41 % des rejets annuels.

Le fort impact de la pluie du 9 juillet masque un peu la diminution des rejets depuis la mise en place d'une politique de travaux sans rejet dans le milieu naturel et la réalisation, en 2002, d'un poste de gestion centralisée assurant la surveillance du réseau et la mise en service d'ouvrages de maillage et de pompage en 2003. Notons qu'on retrouve des niveaux de rejets équivalents à ceux de 2010, 1^{ère} année avec le TIMA en service lors de laquelle on a également observé une pluie décennale.

REJETS D'EAUX PLUVIALES DES QUARTIERS RIVE GAUCHE DANS LE MILIEU NATUREL

Le nord du XIII^e arrondissement est équipé d'un réseau séparatif. Les eaux pluviales sont rejetées dans le milieu naturel après une simple décantation. Le volume total de ces rejets pluviaux stricts s'élève à 34 000 m³ pour l'année 2017. Il est inférieur de 26 % au volume mesuré en 2016.



⁶ Le TIMA est un tunnel de stockage des eaux de pluie à 30 mètres sous la Seine à Ivry-Masséna, géré par le SIAAP. Il permet de stocker et de transporter les eaux excédentaires de temps de pluie pour éviter la saturation du réseau d'assainissement et les rejets d'eaux sales dans la Seine. Après la fin des épisodes pluvieux, les eaux pluviales sont transportées jusqu'à l'usine de traitement du SIAAP Seine amont à Valenton (Val-de-Marne).

POLLUTION EXTRAITE DU RÉSEAU

La pollution extraite du réseau correspond à la pollution contenue dans les sables extraits à l'occasion des opérations de curage. En effet, le fonctionnement optimal du réseau d'assainissement parisien, basé sur l'écoulement gravitaire, suppose que soit préservé au maximum l'écoulement des eaux, et donc qu'il soit remédié aux phénomènes d'ensablement par des curages périodiques.

État d'ensablement du réseau	
Etat relevé en octobre 2015	7 513 m ³
Etat relevé en octobre 2016	7 106 m ³
Évolution 2015/2017	+8,72 %

On constate un volume de sables en place de 7 726 m³, en augmentation de 8,72 % par rapport à l'année 2016.

Le volume mesuré en octobre 2017 confirme un niveau d'ensablement faible dans les collecteurs est sensiblement inférieur à l'objectif de gestion de 10 000 m³. Le volume total de sous-produits extraits en 2017 est égal à 6 557,30 m³, dont 4 739,80 m³ de sables (et graisses) et 1 817,50 m³ de refus de grille et produits divers. Ce volume ne tient pas compte des sous-produits extraits des installations gérées par la Direction de la Voirie et des Déplacements.

La masse totale des sables, des graisses et autres produits (refus de grille...) extraits pendant l'année 2017 est égale à 6 055 tonnes.

L'épandage* des matières de curage issues des réseaux d'assainissement est interdit par la réglementation. La destination et l'élimination dans des conditions satisfaisantes pour l'environnement de ces produits font l'objet d'un contrôle rigoureux du service. Pour chaque volume extrait,

des bordereaux de suivi établis par l'entreprise chargée du curage précisent l'origine, la nature, la quantité estimée et la destination du produit, ainsi que ses conditions de transport et d'élimination. Les centres de traitement font l'objet de visites du service autant que de besoin.

La qualité des sables extraits des **bassins de dessablement*** fait par ailleurs l'objet d'analyses pour une meilleure identification des sources de pollution et une meilleure information du prestataire chargé de l'élimination. Après les matières organiques, les graisses représentent en masse une part importante de la pollution extraite du réseau d'assainissement. Le fer et l'aluminium sont quantitativement les métaux les plus représentés dans les boues de curage. On note également la présence d'hydrocarbures, de plomb, de zinc, de mercure et de cadmium.

CONTRÔLE DES DÉVERSEMENTS D'EFFLUENTS D'ÉTABLISSEMENTS INDUSTRIELS

Parmi les eaux collectées par le réseau d'assainissement parisien, les eaux usées non **domestiques***, issues de l'activité d'opérateurs économiques divers et de grands services publics (Hôpitaux de Paris, RATP...), constituent une source de pollution potentielle particulièrement importante. Ces rejets peuvent aussi menacer la sécurité des personnels travaillant en égout. C'est pourquoi tout déversement d'eaux usées non domestiques dans les égouts publics parisiens doit être préalablement autorisé par la Ville de Paris, conformément à l'article L.1331-10 du Code de la Santé Publique.

Conformément au chapitre 4 du règlement d'assainissement de Paris, les établissements rejetant des eaux usées non domestiques assimilables à des eaux usées domestiques (article

15) sont soumis à déclaration, avec remise par le service d'un récépissé auquel est joint le détail de leurs obligations qui figure intégralement dans le règlement d'assainissement. Les établissements rejetant des eaux usées non domestiques à proprement dites (article 17) doivent recevoir une autorisation, délivrée après visite sur site et énonçant les obligations de l'établissement en termes de qualité de ses rejets et d'auto-surveillance.

3 575 déclarations ou autorisations de déversement étaient en vigueur en 2017 : 2 979 déclarations et autorisations concernant les restaurants et les pressings et 596 autorisations pour les garages, établissements de soins, laboratoires, atelier, traitements de surface, imprimeries, blanchisseries, et autres activités (climatisation).

Les établissements autorisés à déverser dans le réseau sont contrôlés afin de vérifier que la pollution produite est retenue et n'atteint pas le réseau d'assainissement : sur les 1 836 courriers envoyés (dont 658 relances) par la cellule Contrôle des Eaux en 2017, 73 % des établissements ont renvoyé les documents demandés. 27 de ces courriers étaient destinés aux restaurants à l'origine des signalements de tapis de graisse ou odeurs suspectes en égout (détection H₂S). Les restaurants sont les établissements à plus faible taux de réponse, malgré des relances écrites, par téléphone, voire des passages sur place. On constate, tout de même, une amélioration cette année avec un taux passant de 45 % en 2016 à 58 % en 2017.

Les activités les plus polluantes sont par ailleurs systématiquement contrôlées en égout chaque année par des prélèvements effectués à partir du point de rejet à l'égout de l'établissement. Sur les 521 contrôles effectués en 2017 (représentant 336 établissements), 82 % ont été jugés non ou peu polluants, c'est-à-dire

qu'un des paramètres analysés au plus est supérieur à la réglementation appliquée, mais que le dépassement est limité et n'entraîne pas de danger significatif pour le personnel, le réseau ou l'environnement.

Les sites potentiellement les plus polluants font tous l'objet d'un suivi : hôpitaux de l'AP-HP, ateliers de la RATP, ateliers de traitement de surface, laboratoires d'enseignement, de recherche et d'analyses. Depuis janvier 2015, la campagne de recensement de toutes les imprimeries et activités de « garage » a permis de mettre en conformité 200 établissements supplémentaires. 132 contrôles ont été réalisés en 2017 sur les rejets de pressings utilisant du perchloroéthylène (PCE) ou des solvants de substitutions,

produit dont les déversements accidentels en égout sont très polluants et constituent un risque pour la santé.

Dans le cadre de l'auto-surveillance, le service a demandé aux exploitants de pressings les documents attestant de l'enlèvement correct des boues, de la tenue d'un plan de gestion de solvants et de l'entretien correct des machines. En 2017, 11 établissements ont abandonné l'usage du perchloroéthylène au profit de solvants de substitution ou Aqualavage. Le taux de retour de l'auto-surveillance a été de 84 % et 12 % des analyses étaient très polluantes.

Enfin, la subdivision contrôle des eaux de la SAP a mis en place une cellule d'assistance technique aux entreprises possédant une station de traitement des effluents industriels afin de leur permettre d'améliorer le fonctionnement de ces systèmes de prétraitement, grâce à des visites d'aide à la gestion régulières (trimestrielles ou bisannuelles) et à des analyses en sortie de station. Ce service assiste et conseille 94 établissements, dont 20 ateliers de traitement de surface, 7 centrales à béton, 14 hôpitaux et 20 ateliers de la RATP et de la SNCF, 3 sites CPCU, 2 blanchisseries et 28 pressings (13 déconsignations du réseau ont pu être réalisées en 2016, suite aux visites sur sites et sensibilisations de la cellule.



© STEA - Mairie de Paris

⁷ Les traitements de surface sont destinés à conférer un aspect et des caractéristiques particulières aux pièces métalliques. Leurs utilisations sont les suivantes : anticorrosion, anti-usure, aspect, conductibilité... Les traitements de surfaces interviennent surtout dans le secteur de l'automobile, des télécommunications, de l'électronique, de l'aérospatial, de la bijouterie et de la quincaillerie.

SOLIDARITÉS

Indispensable à la vie, l'eau doit être accessible à tous. Il s'agit d'un droit fondamental, reconnu par les normes internationales et la loi française.



Dans le cadre de la remunicipalisation du service de l'eau parisien, des actions spécifiques ont été mises en place en direction des publics défavorisés et des personnes sans domicile fixe. Le contexte parisien se caractérisant par des abonnements collectifs au sein des immeubles et par la quasi-absence de factures individuelles, la Ville de Paris a mis en place un dispositif adapté pour répondre aux exigences sociales et pour rendre effectif le droit à l'eau pour tous, sans discrimination aucune.

Les dépenses liées à l'eau correspondent en moyenne à 0,8 % du revenu brut d'une famille. Mais l'effort financier n'est pas le même selon le niveau de vie des ménages, et la facture d'eau peut dépasser 3 % du budget des plus démunis, seuil que l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE) recommande de ne pas franchir.

La Ville de Paris a donc instauré dès 2010 une allocation préventive de solidarité pour l'eau, adossée aux aides aux logements de la collectivité parisienne. Les Parisiens en bénéficient automatiquement s'ils reçoivent déjà

les aides au logement de la Ville de Paris. Ainsi en 2017, 42 000 ménages ont bénéficié de cette aide, financée par le budget de la Ville de Paris. L'aide moyenne annuelle pour l'eau par foyer est de 75 €.

Par ailleurs, le Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) parisien accorde des aides destinées à faciliter le maintien des ménages les plus défavorisés dans leur logement. Il permet notamment de régler des dettes de loyers, charges incluses, et donc des impayés d'eau. En 2017, ce fonds a permis d'aider 2 624 ménages. L'aide moyenne par foyer pour les dépenses d'eau a été évaluée à 149 € par an. Ce sont les usagers parisiens qui prennent en charge cette solidarité, via leurs factures d'eau. Eau de Paris a maintenu sa contribution annuelle au FSL en 2017, en versant 500 000 €.

Les dettes d'eau sont en grande majorité traitées dans le cadre de ce FSL. Pour aider les personnes titulaires d'un contrat de fourniture d'eau, une aide spécifique « FSL eau » a été créée en octobre 2012. Ce fonds permet d'aider, dans la limite de 400 € par an, les ménages en difficulté ayant saisi la possibilité offerte par la loi SRU d'individualiser leur contrat de fourniture d'eau.

Mise en œuvre de mesures permettant de favoriser l'accès à l'eau en application de la loi Brottes

Le Conseil de Paris a adopté en décembre 2014 le principe de la candidature parisienne à l'expérimentation d'une tarification sociale de l'eau permise par la loi n° 2013-312 du 15 avril 2013 dite « loi Brottes ».

Cette expérimentation s'est déroulée jusqu'à fin 2017. Il s'agit d'une part de la création d'une aide préventive baptisée « Paris Aide à l'Eau » destinée aux populations les plus fragiles afin de favoriser l'accès à l'eau au plus grand nombre d'une part, et d'autre part de la création d'une activité d'ambassadeurs de l'Eau pilotée par Eau de Paris.

Actions mises en œuvre

Au titre de l'aide préventive Paris Aide à l'Eau mise en place par la Ville de Paris, il a été décidé de verser une allocation spécifique aux personnes les plus fragiles, identifiées par croisements de données des services sociaux. Les critères d'éligibilité retenus témoignent de la volonté de cibler un public particulièrement précaire : il s'agissait en effet de personnes allocataires d'une aide au logement de la CAF, du RSA socle, entre le 1^{er} février 2016 et le 31 janvier 2017, mais ne bénéficiant pas des aides parisiennes. Pour faciliter l'accès à « Paris, aide à l'eau » aux personnes éligibles, une plateforme spécifique a été mise en place par les services de la Ville et du CASVP. En 2017, 2 538 foyers ont ainsi pu obtenir cette allocation pour un montant total d'aides versées de 63 253 €.

Le second volet de cette expérimentation, complémentaire au précédent, est assuré par la Régie Eau de Paris : l'opération intitulée « Ambassadeurs de l'eau » vise à poursuivre et renforcer les démarches de développement de l'accès social à l'eau au bénéfice des plus démunis et en particulier de celles et ceux en situation d'impayé d'eau, de précarité hydrique ou risquant de le devenir. Cette politique préventive s'est

traduite par la mise en œuvre d'actions très variées, permettant de toucher la diversité des publics parisiens :

- Programmes d'accompagnement pour des bénéficiaires de logements d'insertion, au sortir de la grande précarité ;
- Défis collectifs liés aux écogestes et aux économies d'eau pour des locataires du parc social ;
- Ateliers collectifs en pieds d'immeubles ou dans des maisons de quartiers ;
- Projets de sensibilisation à destination des étudiants ;
- Actions de médiation.

Sur la période 2016-2017, ce sont ainsi 15 projets portés par 12 structures auxquels l'entreprise publique a apporté son soutien pour un montant total d'environ 290 K€.

Grâce à une équipe dédiée à l'information et à la sensibilisation, Eau de Paris, notamment sur son site du Pavillon de l'eau, a pu également assurer par elle-même un certain nombre d'actions de sensibilisation, essentiellement auprès d'enfants et de scolaires, public particulièrement prescripteur.

Il est estimé que l'ensemble des actions menées sur la période ont pu toucher, directement ou indirectement (par l'effet des relais), plus de 121 000 personnes.

Par ailleurs, Eau de Paris accompagne cette politique de la collectivité parisienne en permettant la mensualisation des factures d'eau sur simple demande, et le maintien de la fourniture d'eau y compris en l'absence de paiement par le syndicat de copropriété.

Eau de Paris œuvre à ne pas couper l'eau dans les logements dès lors qu'ils sont habités. Une convention, conclue entre la régie et les occupants qui s'engagent à payer leurs factures d'eau, permet de garantir l'accès à l'eau dans les squats, jusqu'à ce qu'une décision de justice prononçant

l'expulsion ne soit prise. En 2017, aucune convention n'a été signée.

L'ensemble de cette politique a été débattue en Conseil d'administration, lequel a approuvé la conclusion de conventions avec 15 structures associatives, pour un montant de 290k€. En complément de ces actions, Eau de Paris soutient des projets menés par des bailleurs visant à accompagner le changement de pratiques des locataires en difficulté et/ou sur-consommateurs, permettant aux bailleurs de faire connaître les dispositifs de plomberie mis en place et d'accompagner les occupants en difficulté.

À l'achèvement des projets et actions, un bilan complet de l'expérimentation sera présenté au Conseil d'administration.

Pour réaliser ses missions d'information et de sensibilisation aux enjeux de l'eau, Eau de Paris mobilise également une équipe pédagogique, qui réalise, principalement au Pavillon de l'eau, des animations et ateliers à destination du grand public et des scolaires.

Les projets associatifs et les sensibilisations réalisées par l'équipe du Pavillon de l'eau ont permis de toucher, directement ou indirectement une population estimée à 121 000 personnes.

La mise en œuvre du droit à l'eau se concrétise aussi avec l'augmentation des points d'eau dans la ville. Avec plus de 1 200 points d'eau potable, Paris dispose d'un réseau conséquent : fontaines sur la voie publique et dans les jardins, sanisettes, distribution de gourdes. En 2017, ce sont ainsi plus de 6 400 gourdes qui ont été distribuées. La régie en distribue également régulièrement aux associations venant en aide aux sans-abri telles que EMMAÛS, La mie de pain, le SAMU social, la Croix rouge, etc.

Dans le cadre du budget participatif, la Ville de Paris a missionné Eau de Paris, pour mettre en œuvre l'installation

d'une quarantaine de fontaines supplémentaires sur l'espace public parisien. Le projet, d'un montant de 2 M€, concerne le déploiement de 30 nouvelles fontaines délivrant de l'eau plate et 10 nouvelles fontaines délivrant de l'eau pétillante. En 2017, 25 nouvelles fontaines Arceau et 2 fontaines Pétillantes ont été mises en service.

Il est par ailleurs primordial que cet accès à l'eau ne soit pas interrompu durant la période hivernale, c'est pourquoi une quarantaine de fontaines (gérées soit par Eau de Paris soit par les services municipaux), choisies en lien avec les services sociaux de la Ville, est désormais maintenue en service dans les rues et jardins et recensée dans le guide Solidarité à Paris. Le nombre de fontaines accessibles l'hiver a d'ailleurs augmenté, notamment du fait de l'expérimentation menée sur les fontaines Wallace afin de mesurer l'impact sur l'activité et les risques associés.

Le site web d'Eau de Paris donne la disponibilité des fontaines en permanence



© Mairie de Paris

PARIS SE MOBILISE ET AGIT EN FAVEUR DE L'ACCÈS À L'EAU ET À L'ASSAINISSEMENT POUR TOUS DANS LE MONDE

LA SOLIDARITÉ INTERNATIONALE : LA VILLE SUBVENTIONNE DES PROJETS DE DÉVELOPPEMENT

La Ville de Paris propose aux associations depuis 2006 dans le cadre de la loi Oudin, un dispositif leur offrant l'opportunité de mener des projets d'amélioration de l'accès à l'eau et/ou à l'assainissement au profit des populations les plus démunies. En 2016, et à l'occasion

de sa 3^e édition, l'appel à projet SOLIDAE s'est enrichi d'une nouvelle thématique complémentaire de l'eau et de l'assainissement : la gestion des déchets ménagers.

Parmi les 60 projets déposés, soit environ le double de l'appel à projet précédent, 17 présentaient une composante « Gestion des déchets », illustrant ainsi les besoins terrains et l'appétence des associations de développement sur cette thématique.

À l'issue des phases d'analyse technique et financière réalisée par les services de la DPE et de la DGRI, 10 projets ont été présentés au jury avec un avis favorable lors du comité d'engagement du 3 mai 2017. Le comité a retenu les 9 projets présentés ci-dessous pour un montant global de subvention de 1,3 million d'euro dont 890 K€ pour les thématiques « Eau-Assainissement » et 425 K€ pour la thématique « Gestion des déchets ».

PROJETS SÉLECTIONNÉS DANS LE CADRE DE L'APPEL À PROJET SOLIDAE 2016-2017

Associations subventionnées	Montant total du projet	Nombre de bénéficiaires	Montant de la subvention	Versement à notification
ADSCAL	Projet Eau et Assainissement du village d' Agnam Lidoubé - SENEGAL (56 355 €)	937	27 400 €	12 000 €
AQUASSISTANCE	Projet pour l'amélioration de l'alimentation en eau potable et assainissement du village de Guélodé - SENEGAL (310 000 €)	2 000	150 000 €	38 000 €
CFS GK SAVAR	Accès à l'eau potable et à l'assainissement en zone cyclonique des Sundarbans - BANGLADESH (116 481 €)	14 000	34 565 €	12 000 €
IDO	Projet MGM 420 - TOGO (551 682 €)	180 000	75 000 €	20 000 €
INTER AIDE	Projet d'amélioration des pratiques d'hygiène, de l'accès à l'eau potable, à l'assainissement et pérennisation des services de maintenance des ouvrages - MALAWI (746 883 €)	22 500	200 000 €	35 000 €
MIGRATION ET DEVELOPPEMENT	Projet d'assainissement écologique dans la province de Tiznit - MAROC (590 937 €)	944	200 000 €	38 000 €
MORIJA	Projet d'appui au service public de l'eau, de l'assainissement et des déchets de la commune de Nobé - BURKINA FASO (1 349 564 €)	944	202 000 € (EA) 126 000 € (D)	51 000 € (EA) 89 000 € (D)

Associations subventionnées	Projets	Nombre de bénéficiaires	Montant de la subvention	Versement à notification
EAST	Projet d'élimination des déchets ménagers dans les quartiers défavorisés d'Antsirabé - MADAGASCAR (392 850 €)	30 000	150 000 €	90 000 €
GUILDE DU RAID	Projet WEEECAM – Filière soutenable de valorisation des DEEE - CAMEROUN (440 000 €)	5 000 000	150 000 €	90 000 €

Cela représente un montant de **475 000 €** sur l'année de notification de l'appel à projet 2016-2017. Il faut ajouter à ce montant l'ensemble des projets issus des précédents appels à projets et encore en cours début 2017, parmi lesquels :

7 PROJETS SONT TOUJOURS EN COURS FIN 2017 :

Associations subventionnées	Projets	Nombre de bénéficiaires	Débuté en	Tranche de versement 2016
EAU VIVE	Projet Sanyia Kagni pour l'amélioration de l'accès durable à l'hygiène et l'assainissement à faible coût dans 4 communes rurales au Burkina Faso	50 000	Octobre 2015	15 000 €
EAU ET VIE	Amélioration des conditions de vie de 2000 familles du bidonville de Railway Hospital Colony à Chittagong au Bangladesh grâce à une approche globale eau et assainissement	9 000	Juin 2016	30 000 €
INTER AIDE	Amélioration des pratiques d'hygiène, de l'accès à l'eau potable, à l'assainissement, et aux services de maintenance des ouvrages pour les communautés rurales des districts de Memba, Nacala-a-Velha, Monapo, Mossuril et Nacarôa - Mozambique	51 200	Octobre 2015	34 000 €
GROUPE D'ECHANGE ET DE RECHERCHES TECHNOLOGIQUES (GRET)	Projet d'appui aux initiatives des communes pour l'hydraulique et l'assainissement à Tiguent – MAURITANIE (499 000 €)	22 400	Juillet 2016	144 000 €
ADMAHC	Projet d'approvisionnement en eau potable pour la commune rurale de Ponley – Cambodge (197 000 €)	6 063	Août 2016	40 100 €
AQUASSISTANCE	Projet d'amélioration des conditions d'accès à l'eau et assainissement de la population d'Akloa et Tomegbe – TOGO (230 000 €)	10 000	Juillet 2016	24 200 €
LE PARTENARIAT	Programme d'accès à l'eau en milieu scolaire – SENEGAL (853 552 €)	12 426	Octobre 2016	20 000 €

À l'exception du projet d'Eau et Vie au Bangladesh, pour lequel il a été décidé de conditionner le versement de 43 048 € des 73 048 € prévu à la remise du premier point d'étape de 2018, les rapports intermédiaires remis en 2017 ont témoigné du bon avancement des projets et ont ainsi pu faire l'objet d'un versement tel que prévu aux conventions. Le montant total de ces versements s'élève à **307 300 €**

5 PROJETS SE SONT ACHEVÉS ET ONT ÉTÉ SOLDÉS EN 2016 :

Parmi ces 5 projets soldés pour un montant de 259 473 €, tous ont mené avec succès les activités prévues et atteint les objectifs qu'ils s'étaient fixés. Il est à noter qu'en raison de dépenses inférieures à celles initialement budgétées, et malgré la réussite du projet, le solde de la subvention du projet d'ICD Afrique a été

réduit de 11 000 €, en accord avec les termes de la convention.

Le montant total des subventions versées dans le cadre du dispositif Oudin en 2017, aux 7 projets en cours, aux 5 projets soldés, ainsi qu'aux 9 nouveaux projets issus de l'appel à projet 2016-2017, s'est

élevé à 1 041 773 € (640 627 € en 2016) dont 772 773 € pour les volets « Eau Assainissement » sur les budgets annexes de l'eau et de l'assainissement et 269 000 € (pour la partie « Gestion des déchets » sur le budget général).

Associations subventionnées	Projet réalisé (montant de la subvention)	Montant déjà versé	Rapport final remis en	Montant du solde
INITIATIVE DEVELOPPEMENT	Amélioration de l'accès à l'eau et à l'assainissement dans les communes de Saint Louis du Nord et de l'île de la Tortue en Haïti (2 nd trimestre 2017)	90 000	Novembre 2017	119 305 €
KYNAROU	Projet WATSAN pour assurer une meilleure accessibilité à l'eau, à l'hygiène et à la santé des populations de 10 villages du Tamil Nadu en Inde	160 000	Juillet 2017	88 481 €
MORIJA	Projet WASH Colibri pour l'amélioration de l'accès durable à l'eau de boisson salubre et à l'assainissement de base de la population de la commune de Nobéré au Burkina Faso (1 ^{er} trimestre 2017)	231 340	Février 2017	25 000 €
SOLIDARITE EAU SUD	Projet Sangouléma – BURKINA FASO (73 435 €)	5 000	Octobre 2017	11 687 €
ICD-AFRIQUE	Accès à l'eau potable et amélioration de l'assainissement à Koussanar – SENEGAL (376 253 €)	165 730	Novembre 2017	15 000 €

COOPÉRATIONS DÉCENTRALISÉES DE VILLE À VILLE DANS LE DOMAINE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

En 2017, la Ville de Paris a également poursuivi le développement de ses projets de coopération technique en Palestine dans le domaine de l'accès à l'eau et de l'assainissement. En parallèle, le projet sur l'assainissement urbain et pluvial s'est poursuivi à Phnom Penh au Cambodge.

Élaboration d'un schéma directeur Assainissement pour l'agglomération de Bethléem :

717 k€ dont 453 k€ sur les fonds 1 % eau et assainissement) : le groupement franco-palestinien CDG-BRLi a achevé en décembre 2017 la deuxième phase, de diagnostic et de modélisation, et permis d'aboutir à la proposition de deux scénarios d'évolution du réseau d'assainissement de l'agglomération de Bethléem dans les 20 prochaines années. Le Comité de pilotage a retenu un scénario permettant un fonctionnement davantage gravitaire, ce qui permettra de réduire les contraintes techniques, financières et

organisationnelles liées à la gestion des groupes de pompage. L'emplacement de la future station de traitement de l'agglomération a également été défini. La troisième phase, de rédaction du schéma directeur est actuellement en cours avec un rendu prévu début septembre et un Comité de Pilotage au 4^e trimestre 2018. Une conférence de restitution sera organisée afin de présenter aux principaux bailleurs les investissements à réaliser sur le réseau.

- **Contribution Ville sur Fonds Oudin en 2017 : 0 euro (paiement décalé en 2018)**

Jéricho II :

Les actions d'assistance technique se sont poursuivies en 2017, avec notamment la tenue d'une mission avec 3 experts d'Eau de Paris en mars 2017 et l'accueil d'une délégation technique de Jéricho à Paris en juillet 2017. La mission a permis de mener un travail de conjoint de revue du plan du réseau d'eau potable, et d'émettre une série de préconisations sur la partie facturation-recouvrement. Les principaux candidats à la consultation pour la campagne de sensibilisation ont été reçus et le dossier d'ARIJ a été sélectionné. La délégation de juillet 2017 a permis d'accueillir les futurs usagers du SIG et de les former à l'utilisation de QGIS. La modélisation a été conduite conjointement et des préconisations techniques ont été émises en septembre 2017. La convention sera prolongée d'une année supplémentaire compte tenu des

derniers sujets à achever (campagne de sensibilisation, recouvrement, projet pilote de compteurs prépayés), jusqu'en 2019. Une évaluation permettra d'évaluer l'impact du projet depuis le démarrage des activités.

• **Contribution Ville sur Fonds Oudin en 2017 : 9 722 €**

Cambodge - 3 ans de coopération sur l'assainissement entre Paris et Phnom Penh

La coopération Paris-Phnom Penh comprend sur 2016-19 un volet hydraulique qui mobilise les compétences de la DPE. Un des objectifs du programme est de doter la municipalité d'un plan de développement détaillé de la zone d'extension de la ville, au sud jusqu'à la ville de Ta Kmau. Ces plans sont indispensables pour passer d'une

urbanisation incontrôlée qui fait fi des contraintes hydrauliques (très fortes en climat de mousson et en zone inondable) et du bon usage des canaux de drainage et des lacs de stockage. Le schéma hydraulique de la zone est en cours de finalisation, il inclura des recommandations pour une gestion des eaux de pluie à la parcelle, à l'image de ce que promeut Paris sur son territoire

• **Contribution Ville sur Fonds Oudin en 2016 : 2 794 €**

Le montant total de participations versées par la Ville sur son Fonds Oudin dans le cadre de la coopération décentralisée en 2017 s'est donc élevé à 12 516 euros.

Pour mettre en œuvre ces différents projets, les personnels de la DPE de la Ville de Paris et d'Eau de Paris sont intervenus en appui technique auprès de la DGRI :

Projet réalisé	STEA (J-H)	EDP (J-H)	Déplacements
Jéricho II - Palestine Assistance technique Eau		20 HJ (4 agents) + 120 HJ (stagiaire)	Mars 2017
Bethléem - Palestine Assistance technique Assainissement	10 HJ (1 agent)		
Phnom Penh - Cambodge Assistance technique - assainissement	10 HJ (1 agent)		Juillet 2017

ACTIONS D'URGENCE EAU-ASSAINISSEMENT

Quatre projets ont par ailleurs été subventionnés au titre de l'aide d'urgence en eau et assainissement en 2017 :

Projet	Contexte d'intervention	Date	Montant subvention
ACTION CONTRE LA FAIM Somalie	Approvisionnement en eau dans la région de Bakool suite à l'épidémie de choléra	Mars 2017	50 000 €
SOLIDARITES INTERNATIONAL Birmanie	Rohingyas Distribution de kits d'hygiène dans les camps de réfugiés de Sittwe	Mars 2017	50 000 €

Le montant total des subventions versées dans le cadre des actions d'urgences a été de 100 000 € en 2017.

DONNÉES FIN ET INDICATEURS DE

ANCIÈRES PERFORMANCE

BUDGET ANNEXE DE L'EAU

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

DU COMPTE ADMINISTRATIF

SECTION D'EXPLOITATION

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (1)
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	1 705 553,11 €	779 285,93 €	7 095,00 €	201 424,24 €	717 747,94 €
012	Charges de personnels et frais assimilés	751 000,00 €	662 305,63 €			88 694,37 €
014	Atténuations de produits					
65	Autres charges de gestion courante	5 016,00 €	5 016,00 €			
Total des dépenses de gestion des services		2 461 569,11 €	1 446 607,56 €	7 095,00 €	201 424,24 €	806 442,31 €
66	Charges financières					
67	Charges exceptionnelles	1 990 759,00 €	513 786,00 €			1 476 973,00 €
68	Dotations aux provisions et dépréciations (2)					
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (3)					
022	Dépenses imprévues	329 984,00 €				
Total des dépenses réelles d'exploitation		4 782 312,11 €	1 960 393,56 €	7 095,00 €	201 424,24 €	2 283 415,31 €
023	Virement à la section d'investissement (4)					
042	Opération d'ordre de transfert entre sections (4)	1 715,65 €	1 715,65 €			
043	Opération d'ordre à l'intérieur de la section d'exploitation (4)					
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		1 715,65 €	1 715,65 €			
Total		4 784 027,76 €	1 962 109,21 €	7 095,00 €	201 424,24 €	2 283 415,31 €
Pour information						
D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1						

DÉPENSES D'EXPLOITATION

Les dépenses de l'exercice 2017 se sont élevées à 1 969 204,21 €

Le montant global des dépenses réelles s'élève à 1 967 488,56 €, répartis comme suit :

- 40,22 % pour les charges à caractère général ;
- 33,66 % pour les charges de personnel ;
- 26,11 % pour les charges exceptionnelles ;
- Les charges à caractère général comprennent principalement les frais de sous-traitance générale, correspondant aux analyses

réalisées par Eau de Paris (148 144,23 €) et les études et recherches (167 768,41 €) portant sur les préconisations de solutions d'assainissement pour les bateaux-stationnaires situés en Seine en amont de la prise d'eau de Suresnes, la participation à l'Observatoire des Polluants Urbains (OPUR), la convention de recherche PIREN Seine, avec l'université Pierre et Marie Curie, sur les conditions de gestion durable des ressources hydriques du bassin versant de la Seine, l'étude sur la trajectoire financière et l'évolution du modèle

économique d'Eau de Paris ainsi que l'étude des scénarii de coopération des services publics d'eau potable dans le cadre métropolitain. Les charges à caractère général incluent également les concours aux associations dans le domaine de l'eau pour un total de 25 676,50 €.

- Les charges de personnel s'élèvent à 662 305,63 €.
- Un montant de 513 786,00 € a été dépensé en charges exceptionnelles. Elles recouvrent le subventionnement de projets de solidarité internationale à hauteur de 443 786 euros alloué à des associations œuvrant à

(1) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les crédits employés.

(2) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(3) Ce chapitre n'existe pas en M49.

l'international (au Burkina Faso, Mozambique, Sénégal, Haïti, Inde, Bangladesh et Tchad) et 20 000 euros pour des actions de coopération décentralisée avec la municipalité de Jéricho. Pour le reste, ont été également financés à hauteur de 50 000 euros, la contribution à

l'association Partenariat Français pour l'Eau (PFE) pour ses deux projets « Fonctionnement 2017 » et « Forum mondial de l'eau Brasilia 2018 », à l'association Coordination Eau Ile-de-France pour ses deux projets « Université de l'eau bien commun » et « Quartier eau du

village des alternatives 2017 à Paris », à l'association Surfrider Foundation Europe pour son projet « caravane Seine » et à l'association France libérées pour son projet « Promotion du droit à l'eau à Paris et en France ».

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (1)
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuation de charges					
70	Ventes de produits fabriqués, prestations...	2 441 030,00 €	2 441 030,53 €			(0,53 €)
73	Produits issus de la fiscalité (5)					
74	Subventions d'exploitation					
75	Autres produits de gestion courante					
Total des recettes de gestion des services		2 441 030,00 €	2 441 030,53 €			(0,53 €)
76	Produits financiers					
77	Produits exceptionnels					
78	Reprises sur provisions et dépréciation (2)					
Total des recettes réelles d'exploitation		2 441 030,00 €	2 441 030,53 €			(0,53 €)
042	Opération d'ordre de transfert entre sections (4)					
043	Opération d'ordre à l'intérieur de la section d'exploitation (4)					
Total des recettes d'ordre d'exploitation						
TOTAL		2 441 030,00 €	2 441 030,53 €			(0,53 €)
Pour information						
R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1		2 342 997,76 €				

RECETTES D'EXPLOITATION

Les recettes constatées, produits de la redevance « part communale » sur les volumes d'eau consommés s'élèvent à 2 441 030,53 € pour l'exercice.

Le taux de cette redevance a été maintenu pour l'année à 0,015 euro HT par mètre cube d'eau.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses : **NÉANT**

Les travaux sur les réseaux d'eau potable et non potable sont désormais assurés par la régie Eau de Paris.

Chiffres-clés

Résultat de l'exercice 2017

- > Déficit de la section d'exploitation : **471 826,32 €**
- > Excédent de la section d'investissement : **1 715,65 €**

Résultat cumulé de l'exercice après incorporation des reports des années antérieures

- > Excédent de la section d'exploitation : **2 814 824,08 €**
- > Excédent de la section d'investissement : **115 334,84 €**

Durée d'extinction de la dette au 31/12/2016 : **nulle**

(4) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(5) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44.

(6) À servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de la collectivité de rattachement.

(7) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir Annexe IV A7).

BUDGET D'EAU DE PARIS

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

DU COMPTE ADMINISTRATIF

SECTION D'EXPLOITATION

Eau de Paris est un établissement public, doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière, il dispose donc d'un budget propre pour l'exercice de ses missions.

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (1)
			Mandats émis	Rattachements	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	88 950 797,52 €	70 937 713,68 €	13 394 144,97 €	2 513 279,76 €	2 105 659,11 €
012	Charges de personnels et frais assimilés	76 003 170,76 €	53 569 864,78 €	22 390 026,87 €	19 116,34 €	24 162,77 €
014	Atténuations de produits	120 960 000,00 €	60 815 911,96 €	53 954 667,97 €		6 189 420,07 €
65	Autres charges de gestion courante	507 000,00 €	491 305,57 €			15 694,23 €
Total des dépenses de gestion des services		286 420 968,28 €	185 814 796,19 €	89 738 839,81 €	2 532 396,10 €	8 334 936,18 €
66	Charges financières	1 321 000,00 €	1 302 305,45 €	15 794,55 €		2 900,00 €
67	Charges exceptionnelles	4 304 257,00 €	3 174 921,92 €	39 192,00 €	1 950,00 €	1 088 193,08 €
68	Dotations sur amortissements, dépréciations et provisions (2)	2 900 000,00 €	2 879 481,50 €			20 518,50 €
022	Dépenses imprévues					
Total des dépenses réelles d'exploitation		294 946 225,28 €	193 171 505,06 €	89 793 826,36 €	2 534 346,10 €	9 446 547,76 €
023	Virement à la section d'investissement (4)	39 177 206,72 €				39 177 206,72 €
042	Opération d'ordre de transfert entre sections (4)	28 000 000,00 €	26 189 565,23 €			1 810 434,77 €
043	Opération d'ordre à l'intérieur de la section d'exploitation (4)					
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		67 177 206,72 €	26 189 565,23 €			40 987 641,49 €
Total		362 123 432,00 €	219 361 070,29 €	89 793 826,36 €	2 534 346,10 €	50 434 189,25 €

Pour information

D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (1)
			Titres émis	Rattachements	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuation de charges	2 180 000,00 €	2 364 669,47 €			-184 669,47 €
70	Ventes de produits fabriqués, prestations de services marchandises	341 684 262,00 €	288 569 583,25 €	51 687 223,90 €		1 427 454,85 €
74	Subventions d'exploitation	92 930,00 €	253 329,10 €			-160 399,10 €
75	Autres produits de gestion courante	252 940,00 €	693 559,45 €			-440 619,45 €
Total des recettes de gestion courante		344 210 132,00 €	291 881 141,27 €	51 687 223,90 €		641 766,83 €
76	Produits financiers					
77	Produits exceptionnels	1 504 300,00 €	2 712 500,38 €			-1 208 200,38 €
78	Reprises sur amortissement, dépréciations et provisions (2)	927 000,00 €	619 510,00 €			307 490,00 €
Total des recettes réelles d'exploitation		346 641 432,00 €	295 213 151,65 €	51 687 223,90 €		-258 943,55 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (4)	15 482 000,00 €	14 155 187,61 €			1 326 812,39 €
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'exploitation (4)					
Total des recettes d'ordre d'exploitation		15 482 000,00 €	14 155 187,61 €			1 326 812,39 €
Total		362 123 432,00 €	309 368 339,26 €	51 687 223,90 €		1 067 868,84 €

Pour information

R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (1)
20	Immobilisations incorporelles				
21	Immobilisations corporelles				
22	Immobilisations reçues en affectation				
23	Immobilisations en cours				
OE101	Captages et aqueducs	4 238 244,42 €	3 920 286,21 €	65 359,38 €	252 598,83 €
OE102	Protection et amélioration qualité de l'eau	16 886 984,06 €	14 698 299,38 €	758 834,00 €	1 429 850,68 €
OE103	Réseau de distribution, réservoirs, conduites, comptage des abonnés	29 776 974,20 €	27 013 658,76 €	2 008 759,25 €	754 556,19 €
OE104	Sureté, sécurité, environnement	2 809 811,12 €	1 708 888,38 €	93 311,49 €	1 007 611,25 €
OE105	Tramway				
OE106	Rénovation et modernisation des usines de traitement et de relevage	5 123 656,33 €	3 810 538,73 €	422 082,12 €	891 035,48 €
OE107	Autres bâtiments, terrains et équipements généraux	6 573 620,32 €	3 800 358,82 €	1 217 855,30 €	1 555 406,20 €
OE108	Investissements liés à la création de l'epic				
OE109	Etudes préliminaires aux investissements				
OE110	Développement soutenable	3 155 695,04 €	2 791 580,83 €	13 779,56 €	350 334,65 €
OE111	Eau non potable	6 069 083,09 €	4 776 077,19 €	740 009,48 €	552 996,42 €
Total des dépenses d'équipement		74 634 068,58 €	62 519 688,30 €	5 319 990,58 €	6 794 389,70 €
10	Dotations, fonds divers et réserves				
13	Subventions d'investissement				
16	Emprunts et dettes assimilés	7 662 000,00 €	7 574 758,13 €		87 241,87 €
27	Autres immobilisations financières	50 000,00 €	4 923,42 €		45 076,58 €
020	Dépenses imprévues				
Total des dépenses financières		7 712 000,00 €	7 579 681,55 €		132 318,45 €
4581	Opérations pour compte de tiers (7)	470 000,00 €	284 724,74 €	28 701,27	156 573,99 €
Total des dépenses réelles d'investissement		82 816 068,58 €	70 384 094,59 €	5 348 691,85 €	7 083 282,14 €
040	Opération d'ordre de transfert entre sections (6)	15 482 000,00 €	14 155 187,61 €		1 326 812,39 €
041	Opérations patrimoniales (6)				
Total des dépenses d'ordre d'investissement		15 482 000,00 €	14 155 187,61 €		1 326 812,39 €
Total		98 298 068,58 €	84 539 282,20 €	5 348 691,85 €	8 410 094,53 €
Pour information					
D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1		16 051 915,58 €			

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Crédits annulés (1)
13	Subventions d'investissement	8 400 000,00 €	5 726 031,00 €	2 673 969,00 €
16	Emprunts et dettes assimilés	4 400 000,00 €	4 550 602,35 €	-150 602,35 €
20	Immobilisations incorporelles			
21	Immobilisations corporelles			
22	Immobilisations reçues en affectation			
23	Immobilisations en cours			
OE101	Captages et aqueducs			
OE102	Protection et amélioration qualité de l'eau			
OE103	Réseau de distribution, réservoirs, conduites, comptage des abonnés		37 135,56 €	-37 135,56 €
OE104	Sureté, sécurité, environnement			
OE105	Tramway			
OE106	Rénovation et modernisation des usines de traitement et de relevage		69 439,54 €	-69 439,54 €
OE107	Autres bâtiments, terrains et équipements généraux			
OE108	Investissements liés à la création de l'epic			
OE109	Etudes préliminaires aux investissements			
OE110	Développement soutenable		112,48 €	-112,48 €
OE111	Eau non potable			
Total des recettes d'équipement		12 800 000,00 €	10 383 320,93 €	2 416 679,07 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	44 192 901,05 €	44 192 901,05 €	
26	Participations et créances rattachées à des participations			
27	Autres immobilisations financières		5 337,50 €	-5 337,50 €
4582	Opérations pour le compte de tiers	352 000,00 €	552 646,00 €	-200 646,00 €
Total des recettes financières		44 544 901,05 €	44 750 884,55 €	-205 983,50 €
4581	Opérations pour compte de tiers (7)	57 344 901,05 €	55 134 205,48 €	2 210 695,57 €
Total des recettes réelles d'investissement				
14	Provisions réglementées et amortissements dérogatoires			
15	Provisions pour risques et charges			
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices			
21	Virement de la section d'exploitation	39 177 206,72 €		39 177 206,72 €
40	Opérations de transfert entre sections	28 000 000,00 €	26 189 565,23 €	1 810 434,77 €
Total des recettes d'ordre d'investissement		67 177 206,72 €	26 189 565,23 €	40 987 641,49 €
Total		126 522 107,77 €	81 323 770,71 €	43 198 337,06 €

Pour information

D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1

En 2017, Eau de Paris dégage un résultat positif de 51,9 M€ en exploitation, du fait d'une bonne maîtrise des charges. Le résultat sera repris dans le cadre du budget supplémentaire 2018.



Chiffres-clés

Résultat de l'exercice 2017 :

> Excédent de la section d'exploitation :

51 900 666,51 €

> Déficit de la section d'investissement :

3 215 511,49 €
Résultat cumulé de l'exercice après incorporation des reports des années antérieures

> Excédent de la section d'exploitation :

51 900 666,51 €

> Déficit de la section d'investissement :

19 267 427,07 €

Durée d'extinction de la dette au 31/12/2017 :

8 mois

DONNÉES AGRÉGÉES EAU POTABLE

POLITIQUE DES EAUX

BUDGET D'EXPLOITATION

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (1)
			Mandats émis	Rattachements	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	76 868 977,11 €	60 755 455,71 €	11 325 147,50 €	2 325 145,64 €	2 463 228,26 €
012	Charges de personnels et frais assimilés	68 317 819,00 €	48 283 784,57 €	19 904 733,89 €	16 994,43 €	112 306,11 €
014	Atténuations de produits	120 960 000,00 €	60 815 911,96 €	53 954 667,97 €		6 189 420,07 €
65	Autres charges de gestion courante	505 425,00 €	489 841,16 €			15 583,84 €
Total des dépenses de gestion des services		266 652 221,11 €	170 344 993,40 €	85 184 549,36 €	2 342 140,06 €	8 780 538,29 €
66	Charges financières	1 282 691,00 €	1 273 336,94 €	6 981,69 €		2 372,37 €
67	Charges exceptionnelles	6 290 712,00 €	3 684 339,67 €	39 192,00 €	1 950,00	2 565 230,33 €
68	Dotations provisions (2)	2 810 100,00 €	2 791 436,44 €			18 663,56 €
022	Dépenses imprévues	329 984,00 €				329 984,00 €
Total des dépenses réelles d'exploitation		277 365 708,11 €	178 094 106,45 €	85 230 723,05 €	2 344 090,06 €	11 696 788,55 €
023	Virement à la section d'investissement (4)	36 604 250,00 €				36 604 250,00 €
042	Opération d'ordre entre sections (4)	26 489 715,65 €	24 778 289,99 €			1 711 425,66 €
043	Opération d'ordre à l'intérieur de la section d'exploitation (4)					
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		63 093 965,65 €	24 778 289,99 €			38 315 675,66 €
Total		340 459 673,76 €	202 872 396,44 €	85 230 723,05 €	2 344 090,06 €	50 012 464,21 €

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (1)
			Titres émis	Rattachements	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuation de charges	2 127 680,00 €	2 307 653,66 €			-179 973,66 €
70	Ventes de produits fabriqués, prestations de services marchandises	320 549 078,00 €	268 151 118,26 €	50 921 771,89 €		1 476 187,85 €
74	Subventions d'exploitation	87 540,00 €	238 701,32 €			-151 161,32 €
75	Autres produits de gestion courante	203 617,00 €	558 041,11 €			-354 424,11 €
Total des recettes de gestion courante		322 967 915,00 €	271 255 514,35 €	50 921 771,89 €		790 628,76 €
76	Produits financiers					
77	Produits exceptionnels	1 382 452,00 €	2 492 992,25 €			-1 110 540,25 €
78	Reprises sur amortissement et provisions (2)	885 285,00 €	591 443,13 €			293 841,87 €
Total des recettes réelles d'exploitation		325 235 652,00 €	274 339 949,73 €	50 921 771,89 €		-26 069,62 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (4)	12 881 024,00 €	11 772 598,22 €			1 108 425,78 €
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement (4)					
Total des recettes d'ordre d'exploitation		12 881 024,00 €	11 772 598,22 €			1 108 425,78 €
Total		338 116 676,00 €	286 112 547,95 €	50 921 771,89 €		1 082 356,16 €

BUDGET INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (1)
20	Immobilisations incorporelles				
21	Immobilisations corporelles				
22	Immobilisations reçues en affectation				
23	Immobilisations en cours				
OE101	Captages et aqueducs	4 238 244,00 €	3 920 286,21 €	65 359,38 €	252 598,41 €
OE102	Protection et amélioration qualité de l'eau	16 886 984,00 €	14 698 299,38 €	758 834,00 €	1 429 850,62 €
OE103	Réseau de distribution, réservoirs, conduites, comptage des abonnés	28 883 665,00 €	26 208 124,53 €	1 948 496,47 €	727 044,00 €
OE104	Sureté, sécurité, environnement	2 809 811,00 €	1 708 888,38 €	93 311,49 €	1 007 611,13 €
OE106	Rénovation et modernisation des usines	5 010 936,00 €	3 725 749,97 €	412 796,31 €	872 389,72 €
OE107	Autres bâtiments, terrains et équipements généraux	6 468 442,00 €	3 738 453,59 €	1 198 369,62 €	1 531 618,79 €
OE110	Développement soutenable	861 505,00 €	761 832,94 €	3 761,82 €	95 910,24 €
OE111	Eau non potable				
Total des dépenses d'équipement		65 159 587,00 €	54 761 635,00 €	4 480 929,09 €	5 917 022,91 €
10	Dotations, fonds divers et réserves				
13	Subventions d'investissement				
16	Emprunts et dettes assimilés	7 608 366,00 €	7 520 902,16 €		87 463,84 €
27	Autres immobilisations financières	50 000,00 €	4 923,42 €		45 076,58 €
020	Dépenses imprévues				
Total des dépenses financières		7 658 366,00 €	7 525 825,58 €		132 540,42 €
4581	Opérations pour compte de tiers (7)	470 000,00 €	284 724,74 €	28 701,27 €	156 573,99 €
Total des dépenses réelles d'investissement		73 287 953,00 €	62 572 185,32 €	4 509 630,36 €	6 206 137,32 €
040	Opération d'ordre de transfert entre sections (6)	12 911 988,00 €	11 801 742,03 €		1 110 245,97 €
Total des dépenses d'ordre d'investissement		12 911 988,00 €	11 801 742,03 €		1 110 245,97 €
Total		86 199 941,00 €	74 373 927,35 €	4 509 630,36 €	7 316 383,29 €
Pour information					
D 001	Solde d'exécution négatif reporté de N-1		EDP	-16 051 915,58 €	

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (1)
13	Subventions d'investissement	8 400 000,00 €	5 726 031,00 €		2 673 969,00 €
16	Emprunts et dettes assimilés	4 400 000,00 €	4 550 602,35 €		-150 602,35 €
20	Immobilisations incorporelles				
21	Immobilisations corporelles				
22	Immobilisations reçues en affectation				
23	Immobilisations en cours				
OE101	Captages et aqueducs				
OE102	Protection et amélioration qualité de l'eau				
OE103	Réseau de distribution, réservoirs, conduites, comptage des abonnés		37 135,56 €		-37 135,56 €
OE104	Sureté, sécurité, environnement				
OE105	Tramway				
OE106	Rénovation et modernisation des usines		69 439,54 €		-69 439,54 €
OE107	Autres bâtiments, terrains et équipements généraux				
OE108	Investissements liés à la création de l'epic				
OE109	Etudes préliminaires aux investissements				
OE110	Développement soutenable		112,48 €		-112,48 €
OE111	Eau non potable				
Total recettes d'équipement		12 800 000,00 €	10 383 320,93 €		2 416 679,07 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	44 192 901,05 €	44 192 901,05 €		
26	Participations et créances rattachées	-			
27	Autres immobilisations financières	-	5 337,50 €		-5 337,50 €
4582	Opérations pour le compte de tiers	11 616,00 €	18 294,86 €		-6 678,86 €
Total recettes financières		44 204 517,05 €	44 216 533,41 €		-12 016,36 €
Total recettes réelles d'investissement		57 004 517,05 €	54 599 854,34 €		2 404 662,71 €
21	Virement de la section d'exploitation	36 604 250,00 €			36 604 250,00 €
40	Opérations d'ordre de transfert entre sections	26 489 715,65 €	24 778 289,99 €		1 711 425,66 €
Total recettes d'ordre d'investissement		63 093 965,65 €	24 778 289,99 €		38 315 675,66 €
Total recettes		120 098 482,70 €	79 378 144,33 €		40 720 338,37 €
Pour information					
R 001 Solde d'exécution reporté de N-1			VDP	113 619,19 €	

BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT (VILLE DE PARIS) PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE ADMINISTRATIF

DÉPENSES D'EXPLOITATION

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (1)
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	37 333 255,48 €	35 016 659,71 €	750 092,06 €	981 546,96 €	584 956,75 €
012	Charges de personnels et frais assimilés	24 600 000,00 €	23 754 589,93 €			845 410,07 €
014	Atténuations de produits					
65	Autres charges de gestion courante	15 000,00 €				15 000,00 €
Total des dépenses de gestion des services		61 948 255,48 €	58 771 249,64 €	750 092,06 €	981 546,96 €	1 445 366,82 €
66	Charges financières	829 977,70 €	474 931,68 €	329 858,22 €		25 187,80 €
67	Charges exceptionnelles	1 526 500,00 €	1 368 632,87 €			157 867,13 €
68	Dotations aux provisions et dépréciations (2)	128 233,00 €				128 233,00 €
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (3)					
022	Dépenses imprévues	10 000,00 €				
Total des dépenses réelles d'exploitation		64 442 966,18 €	60 614 814,19 €	1 079 950,28 €	981 546,96 €	1 756 654,75 €
023	Virement à la section d'investissement (4)					
042	Opération d'ordre de transfert entre sections (4)	25 491 592,93 €	25 491 592,93 €			
043	Opération d'ordre à l'intérieur de la section d'exploitation (4)					
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		25 491 592,93 €	25 491 592,93 €			
Total		89 934 559,11 €	86 106 407,12 €	1 079 950,28 €	981 546,96 €	1 756 654,75 €

Pour information

D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1

SECTION D'EXPLOITATION

La section d'exploitation a été arrêtée, en dépenses et en recettes, à 89 934 559,11 € à la dernière décision budgétaire, soit le budget supplémentaire de l'exercice 2017.

Dépenses

Les dépenses d'exploitation de l'exercice s'élèvent à 87 186 357,40 €, charges rattachées incluses (soit un taux d'exécution de 96,94 % des crédits inscrits) et se répartissent entre :

- les charges à caractère général pour 35 766 751,77 €. Les postes les plus significatifs sont les dépenses d'eau non potable pour 12 622 360,26 €, le remboursement au budget général des frais de gestion que la Ville engage pour le service de l'assainissement pour 7 498 200 €, les frais d'entretien du réseau pour 5 809 010,23€ ou les travaux réalisés pour le compte de tiers pour 4 131 268,80 €.
- Ils comprennent également la fourniture d'entretien et de petits équipements pour 861 112,75 € ainsi que les dépenses de sous-traitance d'un montant de 990 813,30 € pour la surveillance du réseau par inspection télévisée, les opérations de curage et les frais d'analyse liés au développement des contrôles sur les rejets illicites en égout ;

- les charges de personnel pour 23 754 589,93 € (+3,8 % par rapport à l'année dernière) ;
- les charges financières pour 804 789,90 € ;
- les charges exceptionnelles, pour 1 368 632,87€. Sur celles-ci, un montant de 487 001,31€ a été consacré à des actions d'aide internationale en matière d'accès à l'assainissement (Burkina Faso, Maroc, Malawi, Cambodge, Togo, Mauritanie, Sénégal), qui se sont traduites sous forme d'actions de coopération décentralisée, ou de subventions à des associations sur des projets, dans le cadre de la loi Oudin du 9 février 2005 ou d'aides d'urgence (Birmanie, Somalie) ; 675 171,73 € ont été dépensés pour les soldes de comptes de tiers ; 240 000€ ont permis l'indemnisation des candidats qui n'ont pas été retenus au terme du dialogue compétitif pour la levée en 3 D des égouts ;
- les dotations aux amortissements pour 25 491 592,93 €.

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (1)
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuation de charges	31 200,00 €	19 151,83 €			12 048,17 €
70	Ventes de produits fabriqués, prestations	73 002 880,00 €	74 867 816,26 €			(1 864 936,26)
73	Produits issus de la fiscalité (5)					
74	Subventions d'exploitation	1 100 000,00 €	1 908 055,87 €			(808 055,87 €)
75	Autres produits de gestion courante	2 469 000,00 €	2 273 357,72 €			195 642,28 €
Total des recettes de gestion des services		76 603 080,00 €	79 068 381,68 €			(2 465 301,68 €)
76	Produits financiers					
77	Produits exceptionnels	110 000,00 €	403 193,62 €			(293 193,62 €)
78	Reprises sur provisions et dépréciations (2)					
Total des recettes réelles d'exploitation		76 713 080,00 €	79 471 575,30 €			(2 758 495,30 €)
042	Opération d'ordre de transfert entre sections (4)					
043	Opération d'ordre à l'intérieur de la section d'exploitation (4)	4 780 000,00 €	4 753 629,46€			26 370,54 €
Total des recettes d'ordre d'exploitation		4 780 000,00 €	4 753 629,46 €			26 370,54 €
TOTAL		81 493 080,00 €	84 225 204,76 €			(2 732 124,76 €)
Pour information						
R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1		8 441 479,11 €				

(1) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les crédits employés.

(2) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(3) Ce chapitre n'existe pas en M49.

(4) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(5) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44.

(6) À servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de la collectivité de rattachement.

(7) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir Annexe IV A7).

(8) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (1)
20	Immobilisations incorporelles	880 383,35 €	521 592,14 €	77 818,87 €	280 972,34 €
21	Immobilisations corporelles	1 567 014,91 €	1 080 068,66€	18 637,32 €	468 308,93 €
22	Immobilisations reçues en affectation				
23	Immobilisations en cours	31 473 025,92 €	28 891 499,91 €	1 558 419,96 €	1 023 106,05 €
Total des dépenses d'équipement		33 920 424,18 €	30 493 160,71 €	1 654 876,15 €	1 772 387,32 €
10	Dotations, fonds divers et réserves				
13	Subventions d'investissement	900 000,00 €	679 226,00 €		220 774,00 €
16	Emprunts et dettes assimilés	4 214 033,00 €	3 965 903,64 €		248 129,36 €
18	Compte de liaison : affectation (budgets annexes...)				
27	Autres immobilisations financières				
020	Dépenses imprévues	300 000,00 €			
Total des dépenses financières		5 414 033,00 €	4 645 129,64 €		468 903,36 €
4581	Opérations pour compte de tiers (7)	3 817 110,96 €	3 237 986,88 €	58 176,28 €	520 947,80 €
Total des dépenses réelles d'investissement		43 151 568,14 €	38 376 277,23 €	1 713 052,43€	2 762 238,48 €
040	Opération d'ordre de transfert entre sections (6)	4 780 000,00 €	4 753 629,46 €		26 370,54 €
041	Opération patrimoniales	810 000,00 €	706 050,69 €		103 949,31 €
Total des dépenses d'ordre d'investissement		5 590 000,00 €	5 459 680,15 €		130 319,85 €
Total		48 741 568,14 €	43 835 957,38 €	1 713 052,43 €	2 892 558,33 €

Pour information

D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1	1 323 431,86 €
--	----------------

RECETTES

Les recettes constatées sur la section d'exploitation s'élèvent à 84 225 204,76 € soit un taux de réalisation de 103,4 %.

Les principaux postes de recettes sont les suivants :

- la recette réalisée au titre de la redevance d'assainissement collectif : 50 893 519,54 € ;
- la contribution du budget général au titre de la gestion des eaux pluviales, dont le montant a été fixé à un montant de : 18 182 000 € ;
- le remboursement des travaux réalisés pour compte de tiers, pour un montant de 4 363 854,16 €
- un montant de 1 057 442,85 € perçu pour prestations de service (frais généraux et droits de tournage dans le réseau) ;
- la prime AQUEX versée par l'AESN : 733 796 €, correspondant au subventionnement différé au titre de l'année 2015 ; 211 445 € de participation de l'AESN au fonctionnement de la cellule d'assistance technique pour les rejets non domestiques ;
- une subvention de l'ADEME d'un montant de 18 034,50 € pour l'étude du potentiel de récupération de chaleur dans les masses d'eau circulantes dans Paris ;
- la participation du SIAAP aux frais d'entretien des ouvrages d'intérêt départemental pour 944 780,37 € ;
- les redevances d'occupation du réseau par des câbles électriques, des canalisations ou des réseaux de téléphonie ou informatique, et les produits d'entrée de la visite publique des égouts (64 785 visiteurs) , en baisse, pour un montant total de 2 273 357,72 € ;
- Et en opération d'ordre 4 753 629,46 € d'amortissement de subventions de l'AESN.

SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement a été arrêtée en dépenses et en recettes à 50 065 000 € à la dernière décision budgétaire, soit le budget supplémentaire de l'exercice 2017.

DÉPENSES

Au terme de l'exercice, le montant définitif des mandats émis s'établit à 43 835 957,38 €. Le taux de consommation des crédits ouverts est de 87,6 %.

Le programme de travaux et d'équipement s'est élevé à un total de 30 493 160,71 €. Il s'agit principalement de dépenses liées aux travaux sur le réseau définis dans le cadre du plan de modernisation, à des dépenses d'équipement et à des aménagements de voirie.

Ainsi, les travaux de réhabilitation du réseau s'élèvent à 16,07 M€. Ils comprennent des diagnostics d'ouvrages et travaux de réhabilitation des ouvrages principaux et secondaires du réseau des égouts notamment la poursuite de la réhabilitation des collecteurs Clichy centre et Javel et des travaux sur le 4^{ème} arrondissement, la réhabilitation des secteurs Belleville, Louis Blanc et Barbès, la réhabilitation de réseaux dans les bois de Boulogne et Vincennes, la réhabilitation des anciennes voies privées classées dans le domaine public (passage du petit Cerf, poursuite sur cité du Labyrinthe et 2^e tranche de la Campagne à Paris) ainsi que le diagnostic et la réhabilitation des branchements (903 branchements particuliers réhabilités en 2017).

Les grosses réparations se poursuivent à hauteur de 7,25 M€ : elles comprennent les interventions programmées sur les ouvrages ou des interventions d'urgence, les travaux de sécurité (dépose d'anciennes canalisations obsolètes, pose de plaques, remplacement de trappes d'accès du curage). Mais aussi les travaux dans les locaux du Service Technique de l'Eau et de l'Assainissement : achèvement du réaménagement de la circonscription Est et de la rénovation des locaux sociaux de la circonscription ouest; livraison des nouveaux locaux pour les lampistes sur le site Delesseux, rénovation de la ventilation et du chauffage du site Commandeur et poursuite du réaménagement des locaux de la SME (usine Mazas). En attendant la rénovation de la Visite publique des égouts, des travaux ont été réalisés sur l'issue de secours et la surveillance par caméra.

Les actions d'amélioration de la gestion des sables s'élèvent à 0,8 M€ (installation de vannes, remise en état des réservoirs de chasse et création de puit de service).

Les aménagements structurels réalisés en 2017 à hauteur de 0,6 M€ comprennent les premiers travaux sur le déversoir d'orage Bugeaud. Les études préliminaires aux aménagements structurels intègrent les investigations concernant l'amiante avant travaux, la poursuite du calage du modèle hydraulique de crue et de l'étude préalable à la refonte du système de gestion automatisée des équipements du réseau d'assainissement parisien.

2,9 M€ ont été dépensés dans le cadre des travaux d'aménagement de voirie ou de projets municipaux d'aménagements (aménagements de l'espace public, déplacements de réseaux impactés par l'extension du tramway T3).

0,14 M€ ont été investis sur le système de supervision des équipements du réseau d'assainissement (GAASPAR). Enfin, les dépenses de matériels d'exploitation, de logiciels et équipements informatiques se sont élevés à 1,85 M€, dont près de 0,5 M€ pour le démarrage de la cartographie en 3D des égouts.

Par ailleurs, en compte de tiers figurent, outre la part financée par le SIAAP pour l'opération d'aménagement du déversoir d'orage Chatillon bas Meudon, les réaménagements de réseaux liés aux modifications des lignes 11 et 14 de la RATP et la création d'un égout place de la Porte Maillot, pour un montant global de plus de 3,2 M€.

Les dépenses financières comprennent le remboursement de l'emprunt contracté en 2007 pour l'acquisition du bâtiment rue du Commandeur pour un montant de 1 214 032,25 €, des emprunts à taux zéro contractés auprès de l'AESN pour 2 751 871,39 € et le reversement de trop perçus de subventions pour 679 226 €.

L'annuité d'amortissement des subventions, versées principalement par l'AESN, s'élève pour l'exercice à 4 753 629,46 € : il s'agit d'une dépense d'ordre en section d'investissement, qui se traduit symétriquement en une recette d'ordre à la section d'exploitation.

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (1)
13	Subventions d'investissement	3 893 318,00 €	7 647 888,74 €		(3 754 570,74 €)
16	Remboursements d'emprunts	13 089 533,00 €	2 524 537,00 €		10 564 996,00€
20	Immobilisations incorporelles				
21	Immobilisations corporelles				
22	Immobilisations reçues en affectation ou en concession				
23	Immobilisations en cours		2 371,60 €		(2 371,60)€
Total recettes d'équipement		16 982 851,00 €	10 174 797,34 €		6 808 053,66 €
10	Dotations, fonds divers et réserves				
106	Réserves	3 181 756,07 €	3 181 756,07 €		
18	Compte de liaison: affectation à.....				
26	Participations et créances rattachées				
27	Autres immobilisations financières				
Total recettes financières		3 181 756,07 €	3 181 756,07 €		
4582	Opérations pour le compte de tiers	3 598 800,00 €	3 534 645,51 €		64 154,49 €
Total recettes réelles d'investissement		23 763 407,07 €	16 891 198,92 €		6 872 208,15 €
21	Virement de la section d'exploitation				
40	Opérations d'ordre de transfert entre sections	25 491 592,93 €	25 491 592,93 €		
41	Opérations patrimoniales	810 000,00 €	706 050,69 €		103 949,31€
Total recettes d'ordre d'investissement		26 301 592,93 €	25 197 643,62 €		103 949,31 €
Total recettes		50 065 000,00 €	43 088 842,54 €		6 976 157,46 €

Pour information

R 001 Solde d'exécution reporté de N-1

RECETTES

Les titres émis au cours de l'exercice s'élèvent à 43 088 842,54 € soit un taux de réalisation de 86,1 % par rapport aux prévisions budgétaires. Il n'a pas été nécessaire de lever l'emprunt inscrit.

Les aides de l'AESN perçues s'élèvent à 8 923 979,00 € et se décomposent en subventions pour 71,7 %, et en avances (prêts à taux zéro) pour 28,3 %.

Une subvention de la Métropole du grand Paris, d'un montant d'un million d'euros, a été perçue pour l'aménagement du déversoir d'orage Bugeaud (16^e) et une aide de l'Etat d'un montant de 207 818 € a été versée dans le cadre du programme d'action de prévention des inondations.

Les contributions perçues du SIAAP s'élèvent à 40 628,74 €.

L'autofinancement des dépenses d'investissement a été réalisé par la dotation aux amortissements qui représente une recette d'ordre de 25 491 592,93 € sur l'exercice.

Chiffres-clés

Résultat de l'exercice :

> Déficit de la section d'exploitation :
2 961 152,64 €

> Excédent de la section d'investissement :
747 114,84 €

Résultat cumulé de l'exercice après incorporation des reports des années antérieures :

> Excédent de la section d'exploitation :

5 480 326,47 €

> Déficit de la section d'investissement :

2 070 546,70 €

Dotation aux amortissements s'élève à :

25 491 592,93 €

Durée d'extinction de la dette au 31/12/2017 :

1,57 ans

INDICATEURS COMMUNS AUX SERVICES PUBLICS DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

AU TITRE DU DÉCRET DU 2 MAI 2007

Répondant à une demande de la Cour des Comptes de décembre 2003, le Décret n° 2007-675 du 2 mai 2007 a introduit des indicateurs de performance dans le RPQS. Ils figurent aux Annexes V et VI du Code général des collectivités territoriales.

Le dispositif offre aux services des collectivités un référentiel leur permettant de s'engager dans une démarche de progrès, en suivant leur progression interannuelle et en

se comparant à d'autres services. Il fournit par ailleurs aux usagers du service des éléments d'explication sur le prix de l'eau et les éclaire sur le fonctionnement des services en général.

Les indicateurs ont fait l'objet de définitions homogènes. Ces définitions ont été élaborés par un groupe de travail associant des experts représentatifs de tous les acteurs de la gestion des services d'eau

(représentants des administrations publiques, des collectivités territoriales, des opérateurs publics et privés). Les collectivités concernées renseignent chaque année l'ensemble des indicateurs au sein de leur RPQS. Ces indicateurs constituent la base des données de l'observatoire des services publics de l'eau potable et de l'assainissement.

Libellé	Code	Valeur 2016 de l'indicateur	Valeur 2017 de l'indicateur	Commentaires
Indicateurs descriptifs du service				
Estimation du nombre d'habitants desservis		2 243 739 habitants	2 228 409 habitants	La valeur est celle de la population totale légale 2013 de Paris établie par l'INSEE, entrée en vigueur au 1 ^{er} janvier 2017. Elle correspond donc strictement à la population parisienne sans prise en compte de la population non résidente. La population desservie à Paris, compte tenu de l'importance des migrations quotidiennes liées à l'activité économique, est estimée à 3 000 000 de personnes.
Prix TTC du service au m³ pour 120 m³	D102.0 et D204.0	3,5977 €/m ³	3,6745 €/m ³	Prix au 1 ^{er} janvier 2017, toutes redevances et taxes comprises. Le prix inclut la redevance de location - entretien d'un compteur de 15 mm.
Indicateurs de performance				
Montant des abandons de créances ou des versements à un fonds de solidarité	P109.0	0,0030 €/m ³	0,0030 €/m ³	Visé à mesurer l'impact du financement des personnes en difficulté et les mesures sociales engagées vers des personnes en difficulté. Il est basé sur le montant des abandons de créance à caractère social et des versements aux fonds de solidarité effectués par la collectivité et ses opérateurs (à Paris, FSL).
Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	P154.0	0,32 %	0,25 %	Cet indicateur mesure l'efficacité du recouvrement, et ainsi la pérennité économique du service. Il est calculé au 31 décembre de l'année N sur les factures émises au titre de l'année N-1. Sauf exception rare, l'impayé concerne la totalité de la facture d'eau. Le taux est donc le même pour le service de l'eau et le service de l'assainissement.

INDICATEURS DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU

Libellé	Code	Valeur 2016 de l'indicateur	Valeur 2017 de l'indicateur	Commentaires
Indicateurs de performance				
Taux de conformité des prélèvements réalisés dans le cadre du contrôle sanitaire - microbiologie	P101.1	99,97 %	100 %	Pourcentage des prélèvements aux fins d'analyses microbiologiques conformes selon la réglementation en vigueur. Les mesures portent en particulier sur la détection des bactéries.
Taux de conformité des prélèvements réalisés dans le cadre du contrôle sanitaire - physico chimie	P102.1	99,86 %	100 %	Pourcentage des prélèvements aux fins d'analyses physicochimiques conformes selon la réglementation en vigueur. Les mesures portent en particulier sur les nitrates, pesticides, fer, etc.
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	P103.2	120 %	120 %	Cet indicateur évalue le niveau de connaissance des réseaux d'eau potable. Son mode de calcul a été modifié (voir arrêté du 2 décembre 2014) EdP ayant une connaissance exhaustive du réseau parisien, la note attribuée est la note maximale de 120.
Rendement du réseau de distribution	P104.3	89,6 %	90,3 %	Voir définition au & « Paris maintient un très bon niveau de rendement », ci-dessus .
Indice linéaire des volumes non comptés	P105.3	29,5 m ³ /km/j	30,3 m ³ /km/j	Il s'agit du ratio entre la somme des pertes + volume de service et la longueur du réseau de desserte* (hors branchements) Cet indicateur et son évolution permettent de suivre le déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et l'efficacité de la gestion du réseau, notamment par la limitation des prélèvements sur la ressource.
Indice linéaire des pertes en réseau	P106.3	26,3 m ³ /km/j	25,5 m ³ /km/j	Il s'agit du ratio entre le volume des pertes (fuites, volumes sans comptage) et le linéaire de réseau de desserte (hors branchements). Cet indicateur et son évolution reflètent la politique de maintenance et de renouvellement du réseau et la lutte contre d'éventuels volumes détournés.
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	P107.2	0,59 %	0,53 %	L'indicateur se définit comme le quotient du linéaire moyen du réseau de desserte (hors branchements) renouvelé sur les cinq dernières années par la longueur totale du réseau de desserte. Il est donc calculé sur la période 2013 à 2017. Plus de 14,35 km de conduites ont été renouvelées en 2017. Le niveau de l'indicateur résulte essentiellement du faible niveau de linéaires renouvelés sur les années 2013 à 2015 (moins de 8 km/an).
Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	P108.3	73 %	75 %	Cet indicateur vérifie le niveau d'avancement de la démarche administrative (Déclaration d'Utilité Publique) et opérationnelle (mise en œuvre des actions prévues dans l'arrêté de DUP) de protection des sources.
Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	P151.1	0,39	0,53	Cet indicateur mesure la continuité du service d'eau à partir du nombre de coupures d'eau, liées au fonctionnement du réseau public, dont les abonnés concernés n'ont pas été informés à l'avance, par milliers d'abonnés. Une coupure d'eau est une interruption totale de la fourniture de l'eau aux abonnés (et non les simples incidents de pression ou de qualité de l'eau d'eau s'ils n'entraînent pas l'interruption totale de la fourniture). L'indicateur ne tient pas compte de l'importance de la coupure (nombre d'abonnés touchés), ni de sa durée.
Taux de respect du délai d'ouverture maximal des branchements pour les nouveaux abonnés	P152.1	100 %	100 %	Pourcentage du nombre d'ouvertures de branchements réalisées dans le délai auquel s'est engagé le service.
Durée d'extinction de la dette de la collectivité	P153.2	1 an	0,8 an	Il s'agit de la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service d'eau potable si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service.
Taux de réclamation	P155.1	1,8 / 1 000 abonnés	1,9 / 1 000 abonnés	Cet indicateur de la qualité du service rendu à l'utilisateur est basé sur les réclamations écrites de toute nature formulées par des abonnés, à l'exception de celles relatives au niveau de prix. Le nombre de réclamations est rapporté au nombre d'abonnés divisé par 1 000.

INDICATEURS DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT

Libellé	Code	Valeur 2016 de l'indicateur	Valeur 2017 de l'indicateur	Commentaires
Indicateurs descriptifs du service				
Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels	D202.0	1 313	1 223	Nombre d'arrêtés en vigueur au 31 décembre 2016. La base de cet indicateur a évolué. La réglementation fait la distinction entre établissements rejetant des eaux usées non domestiques proprement dites, qui sont soumis à autorisation et ceux rejetant des eaux usées non domestiques assimilables à des eaux domestiques. Ainsi, 3 575 établissements sont suivis, au titre de l'autorisation (1 223 établissements) ou de la déclaration (2 352).
Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	D203.0	115 419	116 431	Boues évacuées des usines entre le 1 janvier et le 31 décembre en tonne de matière sèche. Une tonne de matière sèche équivaut à une tonne de boues déshydratées.
Indicateurs de performance				
Taux de desserte par le réseau de collecte des eaux usées	P201.1	100 %	100 %	Seuls quelques établissements situés dans les bois de Boulogne et de Vincennes disposent d'une installation autonome.
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	P202.2	112 / 120	112 / 120	Cet indicateur vise à évaluer le niveau de connaissance des réseaux de collecte d'eaux usées, basé sur l'existence du descriptif détaillé des ouvrages de transport et de distribution d'eau (longueur des réseaux, programmes de gestion patrimoniale etc.) Son mode de calcul a été modifié (voir arrêté du 2 décembre 2014).
Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	P203.3	Chiffre police de l'eau	Chiffre police de l'eau	Cet indicateur permet d'évaluer la conformité du réseau de collecte d'un service d'assainissement, au regard des dispositions réglementaires européennes.
Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret du 3 juin 1994 modifié	P204.3	Chiffre police de l'eau	Chiffre police de l'eau	Cet indicateur permet d'évaluer la conformité des équipements de l'ensemble des stations de traitement des eaux usées d'un service d'assainissement, au regard des dispositions réglementaires européennes.
Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret du 3 juin 1994 modifié	P205.3	Chiffre police de l'eau		Cet indicateur permet d'évaluer la conformité de la performance de l'ensemble des stations de traitement des eaux usées d'un service d'assainissement, au regard des dispositions réglementaires européennes.
Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	P206.3	100 %	100 %	

Libellé	Code	Valeur 2016 de l'indicateur	Valeur 2017 de l'indicateur	Commentaires
Indicateurs de performance (suite)				
Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers	P251.1	0,010 / 1 000 habitants	0,042 / 1 000 habitants	L'indicateur est estimé à partir du nombre de demandes d'indemnisations présentées durant l'année 2017 par des tiers ayant subi des dommages dans leurs locaux résultant de débordements d'effluents causés par un dysfonctionnement du service public. Tous les dossiers contentieux ouverts en 2016 pour lesquels la responsabilité du service n'est pas clairement exclue sont pris en compte. Il s'agit donc d'une valeur maximale. En 2017, 93 dossiers ont été ouverts dont plus d'une cinquantaine est liée aux importants épisodes orageux des 09 et 10 juillet.
Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage	P252.2	0	0	Aucun tronçon n'a donné lieu à plus d'un curage lors de l'année 2017.
Taux moyen de renouvellement du réseau de collecte des eaux usées	P253.2	0,35 %	0,43 %	Cet indicateur du maintien de la valeur du patrimoine est le quotient du linéaire moyen de réseau réhabilité au cours des cinq dernières années par la longueur du réseau de collecte. Compte tenu de la spécificité du réseau parisien (égouts au sein d'une galerie technique), il n'y a pas de renouvellement proprement dit, mais des rénovations de plus ou moins grande ampleur.
Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau	P254.3	chiffre SIAAP	chiffre SIAAP	Cet indicateur évalue la performance des stations de traitement des eaux usées au regard des prescriptions préfectorales, plus contraignantes que celles de la réglementation européenne.
Indice de connaissance des rejets au milieu naturel	P255.3	120/120	120/120	Cet indicateur mesure le niveau d'investissement du service dans la connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux d'assainissement. Il s'agit d'une note attribuée selon l'état de connaissance des rejets.
Durée d'extinction de la dette de la collectivité	P256.2	1,54 ans	1,57 ans	Il s'agit de la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service d'assainissement si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service.
Taux de réclamation	P258.1	2,18 / 1 000 abonnés	2,74 / 1 000 abonnés	Cet indicateur de la qualité du service rendu à l'utilisateur est basé sur les réclamations écrites de toute nature formulées par des abonnés, à l'exception de celles relatives au niveau de prix. La SAP a reçu 259 plaintes en 2017.

ABONNÉ

C'est le titulaire du contrat de fourniture d'eau, destinataire de la facture. Dans la pratique à Paris, il s'agit le plus souvent du syndicat de copropriété de l'immeuble et parfois du propriétaire.

ABONNEMENT

Désigne le contrat qui lie l'abonné à l'opérateur pour la prestation du service de l'eau ou de l'assainissement conformément au règlement de service. Il y a un abonnement pour chaque point d'accès au service (point de livraison d'eau potable ou de collecte des effluents qui dessert l'abonné)

AIRE D'ALIMENTATION DE CAPTAGE

Zone sur laquelle le captage est alimenté en eau. Le captage est l'endroit où l'on prélève l'eau brute dans la nature.

AUTORITÉ ORGANISATRICE

Personne publique (commune, établissement public de coopération intercommunal, département...), dans le cas du présent rapport, la Ville de Paris, ayant la responsabilité de l'organisation du service public de l'eau ou de l'assainissement, qui désigne et contrôle son opérateur.

AVALOIR

Ouvrage d'assainissement de surface généralement situé sur les caniveaux et permettant de recueillir les eaux de ruissellement de voirie.

BASSIN DE DESSABLEMENT

Ouvrage situé sur le réseau d'assainissement et qui permet en diminuant la vitesse des eaux de récupérer les matières solides par décantation.

BASSIN VERSANT

Surface de terrain à l'intérieur de laquelle toutes les eaux tombées sont dirigées vers un même exutoire

BRAI DE HOUILLE

Produit dangereux présent dans les enduits de protection des canalisations d'eau, qui peut être relâché dans l'air au contact de nettoyage de haute pression et lors de certains travaux occasionnant l'échauffement de cette matière.

BRANCHEMENT PARTICULIER (BP)

Le branchement particulier d'eau désigne la conduite particulière d'alimentation de l'immeuble, depuis la prise d'eau pratiquée sur la conduite publique, jusqu'au point de livraison situé au pied de l'immeuble

Le branchement comprend, d'amont en aval :

- la prise d'eau sur la conduite de distribution publique ;
- le robinet de prise en charge ;
- la canalisation de branchement ;
- le dispositif de comptage.

Le branchement particulier d'assainissement désigne l'ensemble des ouvrages permettant de transporter les eaux usées (domestiques et/ou non domestiques) et/ou les eaux pluviales depuis une source (en général un bâtiment) et l'égout principal.

Le branchement particulier est délimité par :

- en limite amont, une (ou plusieurs) sortie(s) de sol (colonne de chute, cave, vide sanitaire...)
- en limite aval, le premier égout principal rencontré en partant de la limite amont

Le branchement particulier d'assainissement inclut la partie publique du branchement particulier, située sous domaine public et la partie privée du branchement particulier, située sous domaine privé.

COLLECTE PNEUMATIQUE DES DÉCHETS

La collecte pneumatique des déchets consiste à acheminer les déchets ménagers en les aspirant à l'intérieur d'un réseau de canalisations, depuis des bornes de collectes situées dans les immeubles ou sur la voie publique vers un centre de traitement.

COLLECTEUR

Ouvrage qui assure le transport des eaux provenant des égouts élémentaires de Paris jusqu'aux émissaires ou aux ouvrages du Syndicat interdépartemental pour l'assainissement de l'agglomération parisienne (SIAAP). Ce sont des galeries visitables constituées d'une cunette centrale recevant les eaux et de deux banquettes latérales de circulation, dont les dimensions vont croissant d'amont en aval.

COMITÉ DE BASSIN

Instauré par la loi du 16 décembre 1964, le comité de bassin est le lieu d'une concertation sur la politique de l'eau entre les usagers (représentants des agriculteurs, industriels, associations, milieux socio-professionnels et personnes qualifiées), les collectivités territoriales, et l'Etat. Il est l'organe délibératif du bassin : sur proposition du conseil d'administration, le comité de bassin établit le programme d'intervention de l'Agence de l'eau (types de travaux à réaliser ainsi que les modalités d'aides (subvention, avance) relatives à ces travaux). Il fixe également le taux des redevances pour financer le programme d'intervention, et est chargé de l'élaboration du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) et de la consultation du public sur ce document d'orientation.

DB05

Demande Biologique/Biochimique en Oxygène pour 5 jours, c'est la quantité d'oxygène nécessaire aux micro-organismes présents dans un milieu pour oxyder (dégrader) les substances organiques contenues dans un échantillon d'eau maintenu à 20°C et dans l'obscurité, pendant 5 jours.

DÉVERSOIR D'ORAGE

Ouvrage reliant un collecteur à la Seine, permettant de délester le collecteur en cas de surcharge (notamment en cas de fortes précipitations).

EAU CLAIRE

Eau faiblement polluée observée et pouvant avoir comme origine des infiltrations ou des eaux d'exhaures

EAU POTABLE

Eau que l'on peut boire sans risque pour la santé, et qui répond à des normes de qualité définies par le code de la santé publique et ses textes d'application.

EAU NON POTABLE

Eau dont la qualité ne satisfait pas les normes de potabilité établies par le code de la santé publique, ne pouvant être destinée à la consommation humaine et utilisée essentiellement pour des besoins industriels ou collectifs publics ou privés. Elle subit un simple traitement par dégrillage et tamisage.

EAUX D'EXHAURE

Les eaux d'exhaure sont des eaux de nappe qui sont collectées afin d'empêcher toute infiltration d'eau dans des constructions enterrées (parkings publics et privés, métro, etc.).

EAUX EXCÉDENTAIRES

Volume d'eau dépassant les capacités de transport de l'égout. Lorsque l'ensemble de l'égout est rempli d'eau, les eaux dites excédentaires sont susceptibles de remonter sur la voirie par l'intermédiaire des bouches d'égout. Il est alors nécessaire de les évacuer par l'intermédiaire des déversoirs d'orage.

EAUX GRISES

Eaux usées domestiques à l'exclusion des eaux de toilettes et d'urinoirs

EAUX USÉES OU EFFLUENTS

Eaux qui ont été altérées par l'activité humaine, et qui sont collectées et transportées par le réseau d'assainissement. On distingue les eaux usées domestiques et non domestiques.

EAUX USÉES DOMESTIQUES

Ce terme désigne les eaux ménagères également appelées eaux grises (lavage, cuisine, toilette...) et les eaux vannes (urines et matières fécales).

EAUX USÉES NON DOMESTIQUES

Ce terme désigne tout effluent provenant d'une utilisation de l'eau autre que domestique. Les eaux usées non domestiques sont classées en deux catégories : les eaux usées non domestiques proprement dites et les eaux

usées non domestiques assimilables à des eaux usées domestiques.

Les eaux usées non domestiques assimilables à des eaux usées domestiques sont celles pour lesquelles les pollutions de l'eau résultent principalement de la satisfaction de besoins d'alimentation humaine, de lavage et de soins d'hygiène ainsi que de nettoyage et de confort des locaux. Le rejet de ces eaux doit faire l'objet d'une déclaration à la Section de l'assainissement de Paris qui peut imposer le respect de certaines prescriptions comme l'interdiction de rejet de biocides pour les cabinets médicaux.

Les eaux usées non domestiques proprement dites concernent principalement les installations classées pour la protection de l'environnement, les garages, stations-services... Conformément à l'article L. 1331-10 du Code de la Santé Publique, tout déversement de ces eaux usées non domestiques dans le réseau d'assainissement parisien doit être préalablement autorisé par le service d'assainissement.

ECHANTILLON

Fraction d'un prélèvement qui est envoyé à un laboratoire afin d'en effectuer des analyses.

EFFLUENTS

Ensemble des eaux usées, eaux de ruissellement et eaux superficielles, qui sont évacuées par les égouts

EGOUT ÉLÉMENTAIRE

Ouvrage élémentaire visitable assurant la collecte des eaux des immeubles et des eaux pluviales.

EGOUT SÉPARATIF

Egout élémentaire dans lequel les eaux pluviales sont collectées et cheminent séparément des eaux usées.

EGOUT UNITAIRE

Egout élémentaire dans lequel circulent toutes les catégories d'eaux (eaux usées domestiques et non domestiques, eaux pluviales, eaux non potables, eaux d'exhaure...).

EMISSAIRE

Ouvrage circulaire de diamètre important assurant le transport des effluents vers la station d'épuration.

ENSABLEMENT

Dépôt de matière solide en égout. Les ensablements comprennent les sables (dépôt constitué essentiellement de matières minérales), les boues (matières minérales fines), les graisses, les encombrants (matériaux ne pouvant être pompés par aspiration), les torches (amalgame de matériaux de forme allongée constitué par accumulation de plastiques, câbles...), les flottants et les liants (résidus de fin de chantier ayant tendance à se décanter et à solidifier en égout).

EPANDAGE

Technique agricole consistant à répandre divers produits, dont les eaux usées traitées (boues d'épuration), sur des zones cultivées, forêts... L'épandage des boues de curage est interdit.

EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Obligation réglementaire fixée à l'employeur, l'évaluation des risques professionnels consiste à identifier les dangers présents dans l'entreprise (liés notamment aux équipements ou substances utilisés, aux méthodes de travail) et à analyser les conditions d'exposition des travailleurs à ces mêmes dangers susceptibles de causer des dommages pour leur santé. Depuis 2001, les résultats de cette évaluation doivent être transcrits dans un « document unique » de l'établissement, révisé autant que de besoin et au moins tous les ans. Il doit ensuite conduire à l'élaboration de plans d'actions visant à supprimer ou, à défaut, à diminuer les risques afin d'assurer la sécurité des travailleurs, de protéger leur santé et d'améliorer leurs conditions de travail.

EXUTOIRE

Point de sortie des effluents

FOND DE RADIER

Dalle de fond supportant l'ensemble d'une structure

GALERIE DES EAUX

Ouvrage visitable abritant uniquement des conduites d'eau potable et/ou non potable.

GALERIE TECHNIQUE

Utilisation de l'égout afin d'abriter différents types de réseau (canalisations d'eau potable et non potable, réseau d'eau réfrigéré, câble de télécommunications...)

GRAVITAIRE

Dont l'écoulement se fait suivant la pente du terrain (ou du réseau d'égout) sans nécessiter de pompage

ILOT DE CHALEUR

Phénomène climatique caractérisé par une température du centre-ville supérieure à la température de la campagne environnante

OPÉRATEUR

Service ou organisme dépendant de l'autorité organisatrice (cas de la gestion internalisée, la régie) ou autre organisme (cas de la gestion externalisée, souvent une délégation de service public) désigné par l'autorité organisatrice, pour assurer tout ou partie des tâches de gestion du service public de l'eau

OUVRAGE VISITABLE

Ouvrage d'assainissement permettant la circulation d'un agent debout et dont les conditions normales d'exploitation garantissant un niveau de plan d'eau compatible avec la circulation des agents.

PLAN DE PRÉVENTION

Le plan de prévention est un document établi lorsque des travaux doivent être réalisés dans une entreprise (dite « utilisatrice ») par une entreprise extérieure. Il vise à prévenir les risques liés aux interférences entre les activités, les installations et les matériels des différentes entreprises présentes sur un même lieu de travail, grâce à une concertation préalable au déroulement des travaux et à un suivi spécifique.

PRÉLÈVEMENT

Un prélèvement correspond à l'opération permettant de constituer un ou plusieurs échantillons cohérents (un échantillon par laboratoire) à un instant donné (ou durant une période donnée) et à un endroit donné (un prélèvement = n échantillons pour n laboratoires).

RACCORDEMENT

Canalisation d'eau potable, d'eaux usées (domestiques ou non domestiques) ou d'eaux pluviales reliant la partie publique du branchement à la propriété privée.

RÉCLAMATION

Toute expression de mécontentement adressée à un organisme, concernant ses produits ou le processus même de traitement des réclamations, duquel une réponse ou une solution est explicitement ou implicitement attendue.

RÉGIE

Etablissement public chargé d'assurer un service public.

RÉHABILITATION

Travaux de consolidation des égouts reposant sur un diagnostic détaillé de l'état des ouvrages. La réhabilitation donne lieu à un traitement des dégradations visibles depuis l'égout mais également, le cas échéant à un renforcement du terrain situé à proximité.

RÉSEAU DE COLLECTE DES EAUX USÉES

Ensemble des équipements publics (canalisations et ouvrages annexes) acheminant de manière gravitaire ou sous pression les eaux usées et unitaires issues des abonnés, du domaine public ou d'autres services de collecte jusqu'aux stations d'épuration. Il est constitué de la partie publique des branchements, des canalisations de collecte, des canalisations de transport, des ouvrages et équipements hydrauliques.

RÉSEAU DE DESSERTE

Ensemble des équipements publics (canalisations et ouvrages annexes) acheminant de manière gravitaire ou sous pression l'eau potable issue des unités de potabilisation (usines) jusqu'aux points de raccordement des branchements des abonnés ou des appareils publics (tels que les bornes incendie, d'arrosage...) et jusqu'aux points de livraison d'eau en gros. Il est constitué de réservoirs, d'équipements hydrauliques, de conduites de transfert, de conduites de distribution mais ne comprend pas les branchements.

RÉSEAU DE DISTRIBUTION

Le réseau de distribution est constitué du réseau de desserte défini ci-dessus et des conduites de branchements.

RÉSERVOIR DE CHASSE

Ouvrage en maçonnerie permettant l'accumulation d'eau non potable destinée au nettoyage d'une portion d'égout élémentaire. Le volume est libéré soudainement une fois le réservoir complètement rempli. Le réservoir est dit temporisé lorsqu'il est muni d'un système permettant d'automatiser son cycle de remplissage.

SERVICE

Tel qu'employé dans ce rapport, désigne le périmètre confié par l'autorité organisatrice à un opérateur unique. Les missions assurées par le service d'eau potable parisien sont la production, le transfert et la distribution, ainsi que la facturation de l'eau. Les missions assurées par le service d'assainissement sont la collecte, le transport et la dépollution des eaux (via le SIAAP pour cette dernière).

STATION D'ÉPURATION

Ensemble des installations chargées de traiter les eaux collectées par le réseau de collecte des eaux usées avant rejet en milieu naturel et dans le respect de la réglementation

STATION DE POMPAGE

Ouvrages mécaniques qui permettent par un apport d'énergie (électricité ou carburants) de relever les eaux d'un point bas vers un point haut.

TIGRE

Le logiciel TIGRE (Traitement de l'Information pour la Gestion du Réseau d'Egout) est le système d'information géographique de la SAP permettant de recenser les données patrimoniales et les données structurelles relatives aux égouts.

VANNE À EFFACEMENT RAPIDE

Vanne installée à un endroit déterminé d'un collecteur et destinée à en assurer le curage en continu. La vanne à effacement rapide utilise l'énergie hydraulique pour pousser les sables présents en fond de collecteur. Le mouvement de la vanne doit être suffisamment rapide pour générer une vitesse des eaux du collecteur permettant d'entraîner les sables.

VANNE DE MAILLAGE

Ouvrage de régulation des débits qui permet d'orienter les eaux d'égout, vers plusieurs directions différentes. L'actionnement de la vanne de maillage permet de limiter les débits dans certains égouts afin d'en faciliter la mise à sec.

VOLUMES « CONSOMMÉS AUTORISÉS »

Correspondent à la somme des volumes des eaux de surface, des eaux souterraines et des volumes achetés aux autres distributeurs, auxquels sont retranchés les pertes et les volumes vendus à d'autres distributeurs.

VOLUMES « PRODUITS ET IMPORTÉS »

Correspondent à la somme des volumes des eaux de surface, des eaux souterraines et des volumes achetés aux autres distributeurs.

VOLUMES « DE SERVICE »

Correspondent aux volumes d'eau utilisés pour l'entretien des réservoirs, les vidanges, les travaux...

VOLUMES « SANS COMPTAGE »

Ce sont ceux utilisés par des usagers connus, avec autorisation, tels que les services incendies.

VOLUMES « COMPTABILISÉS »

Correspondent aux volumes utilisés par les abonnés et résultant des relevés des appareils de comptage.

VOLUME UNITAIRE

Volume d'eaux comprenant à la fois des eaux usées et des eaux pluviales.

AESN : Agence de l'Eau Seine Normandie

APUR : Atelier Parisien d'Urbanisme

ANSES : Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail

ARS : Agence Régionale de Santé

CAEE : Communauté d'Agglomération Est Ensemble

CASVP : Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris

CATEC : Certificat d'Aptitude à Travailler en Espace Confiné

CHS-CT : Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail

CPCU : Compagnie Parisienne de Chauffage Urbain

DASES : Direction de l'Action Sociale de l'Enfance et de la Santé

DPE : Direction de la Propreté et de l'Eau

ENP : Eau Non Potable

EPTB : Etablissement Public Territorial de Bassin

IIBRBS : Institution Interdépartementale des Barrages-Réservoirs du Bassin de la Seine

ONEMA : Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques

Programme PARVI : Paris Ville Numérique

RAP : Règlement d'Assainissement de Paris

RPQS : Rapport Prix Qualité des Services (ici d'eau et d'assainissement)

SAP : Section d'Assainissement de Paris

SDAGE : Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux

SIAAP : Syndicat Interdépartemental pour l'Assainissement de l'Agglomération Parisienne

SPE : Section Politique des Eaux

STEA : Service Technique de l'Eau et de l'Assainissement

MAIRIE DE PARIS



Ville de Paris
www.paris.fr



OPE - Observatoire parisien de l'eau
www.observatoireparisiendeleau.fr



EdP - Eau de Paris
www.eaudeparis.fr



SIAAP - Syndicat interdépartemental pour l'assainissement
de l'agglomération parisienne
www.siaap.fr



AESN - Agence de l'eau Seine Normandie
www.eau-seine-normandie.fr



Seine Grands Lacs - Établissement public territorial
de bassin Seine Grands Lacs
www.seinegrandslacs.fr



Agence régionale de santé Ile-de-France
www.ars.iledefrance.sante.fr





